



Assemblée générale

Distr. générale
14 octobre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session
Point 134 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2012-2013

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

**Groupe thématique III. Bureaux des Nations Unies,
bureaux d'appui à la consolidation de la paix,
bureaux intégrés et commissions**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient les prévisions de dépenses pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 relatives à 10 missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique « Bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions », établies en application de décisions du Conseil de sécurité.

Le montant estimatif des crédits demandés pour 2012 au titre des missions politiques spéciales relevant de ce groupe s'élève à 126 891 100 dollars (montant net).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Situation financière	3
II. Missions politiques spéciales	4
A. Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest	4
B. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	15
C. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	28
D. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	42
E. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	59
F. Appui de l’ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	73
G. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	81
H. Bureau des Nations Unies au Burundi	88
I. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	102
J. Bureau régional des Nations Unies pour l’Afrique centrale	110

I. Situation financière

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2010- 31 décembre 2011			Prévisions de dépenses pour 2012		Variation 2011-2012	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Variation, écart, économie (dépassement)	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2011	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest	13 916,2	13 867,8	48,4	8 857,5	34,4	7 715,3	1 142,2
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	35 988,7	35 795,6	193,1	20 881,7	6,9	19 793,6	1 088,1
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	33 076,9	33 031,5	45,4	18 982,1	259,7	18 440,1	542,0
Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	32 783,5	32 783,5	–	17 404,5	245,0	16 345,0	1 059,5
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	33 456,5	37 132,9	(3 676,4)	17 711,6	42,2	16 629,7	1 081,9
Appui à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	16 834,9	16 333,9	501,0	8 854,6	72,2	8 714,2	140,4
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	6 293,0	5 937,7	355,3	3 112,8	39,7	3 133,0	(20,2)
Bureau des Nations Unies au Burundi	22 145,8	22 251,3	(105,5)	17 455,8	506,0	22 145,8	(4 690,0)
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	17 432,1	17 252,4	179,7	9 206,5	392,7	9 094,2	112,3
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	3 505,2	3 606,7	(101,5)	4 424,0	–	3 505,2	918,8
Mission des Nations Unies au Népal ^a	25 804,1	23 628,3	2 175,8	–	–	5 130,5	(5 130,5)
Bureau intégré des Nations Unies au Burundi ^b	36 559,2	36 477,0	82,2	–	–	–	–
Total	277 796,1	278 098,6	(302,5)	126 891,1	1 598,8	130 646,6	(3 755,5)

^a Dans sa résolution 1939 (2010), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Népal jusqu'au 15 janvier 2011. Les activités de liquidation se sont poursuivies du 16 janvier au 15 mai 2011.

^b Conformément à la résolution 1959 (2010) du Conseil de sécurité, le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi a été remplacé par une présence des Nations Unies sensiblement réduite, le Bureau des Nations Unies au Burundi.

II. Missions politiques spéciales

A. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

(8 857 500 dollars)

Historique, mandat et objectif

1. À l'issue d'un échange de lettres entre le Secrétaire général (S/2001/1128) et le Président du Conseil de sécurité (S/2001/1129), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) a été créé à Dakar pour une période initiale de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2002. Le mandat du Bureau a été prorogé pour une nouvelle période de trois ans comme suite à un autre échange de lettres (S/2004/797 et S/2004/858) et à l'issue d'un bilan à mi-parcours présenté dans l'annexe à la lettre du Secrétaire général (S/2004/797). Un deuxième bilan à mi-parcours a été présenté au Conseil dans l'annexe à la lettre datée du 18 mai 2007, adressée au Président du Conseil par le Secrétaire général (S/2007/294).

2. Dans une lettre datée du 21 décembre 2007 (S/2007/754), le Président du Conseil a fait savoir au Secrétaire général que le Conseil était convenu de proroger le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest jusqu'au 31 décembre 2010. Dans une lettre datée du 20 décembre 2010 (S/2010/661), le Président du Conseil a fait savoir au Secrétaire général que le Conseil avait approuvé la prorogation, jusqu'au 31 décembre 2013, du mandat du Bureau, ses fonctions et activités étant accrues, comme le Secrétaire général l'avait recommandé dans sa lettre du 14 décembre 2010 (S/2010/660) adressé au Président du Conseil de sécurité, et a demandé au Secrétaire général de faire rapport au Conseil tous les six mois sur les activités du Bureau.

Coopération avec d'autres entités

3. L'UNOWA continue de s'employer à promouvoir la synergie entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en particulier le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi qu'entre les missions pour la paix, notamment le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), dont la mission commune est de consolider la paix dans la sous-région.

4. La collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies consiste à mettre en commun les moyens dans le but d'assurer l'utilisation optimale des ressources et de réduire les coûts au maximum. L'UNOWA assure des services d'appui aérien aux autres missions et organismes des Nations Unies moyennant remboursement des frais, ainsi qu'une assistance aux délégations et aux hauts fonctionnaires de l'ONU qui transitent par Dakar. Les arrangements en cours avec la Commission mixte Cameroun-Nigéria concernant la mise en commun des personnels et des ressources seront maintenus en 2012. Le Bureau accroîtra également son appui à la Commission.

5. En 2011, les réunions avec des directeurs régionaux, des coordonnateurs résidents, des chefs de missions et des organismes des Nations Unies ont abouti à la mise en place d'initiatives communes portant sur diverses questions transversales, notamment la généralisation de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, le trafic des drogues, les élections, l'impunité pour les violations des droits de l'homme et la réforme du secteur de la sécurité. Des activités ont également été entreprises en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie et au Niger en ce qui concerne les initiatives sous-régionales visant à promouvoir la paix, la sécurité et le développement dans la bande du Sahel, et avec le Bureau d'appui des Nations Unies à la consolidation de la paix pour définir une approche à long terme de la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest. Des efforts particuliers ont été déployés en 2011 pour renforcer la coordination avec d'autres partenaires, comme l'Union européenne.

6. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest assure la présidence du Comité politique de haut niveau de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. Cette initiative est un programme conjoint de l'UNOWA, du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui vise à renforcer les capacités nationales et sous-régionales dans les domaines du maintien de l'ordre, de la criminalistique, de la gestion des frontières, du blanchiment d'argent et de la justice pénale, à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest. En 2012, l'UNOWA fournira des orientations et des avis techniques à l'issue de missions d'évaluation, une vue de la mise en œuvre des mécanismes et de la stratégie de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, et offrira des services consultatifs au comité consultatif du programme de l'Initiative.

Résultats obtenus en 2011

7. Les réalisations escomptées pour 2010 et 2011 concernaient des progrès dans les domaines ci-après : a) le renforcement des capacités sous-régionales en matière de médiation, de bons offices et de prévention des conflits; b) le renforcement des capacités sous-régionales de réaction aux menaces transfrontières et transversales pesant sur la paix et la sécurité; et c) l'amélioration de la gouvernance et du respect de l'état de droit et des droits de l'homme, ainsi que la transversalisation de la problématique hommes-femmes.

8. En matière de bons offices, l'UNOWA a renforcé en 2011 ses activités axées sur la promotion du dialogue et du consensus politiques au Niger et en Guinée, sur la diplomatie préventive dans la perspective des élections générales de 2011 au Bénin, et sur les analyses d'alerte rapide par pays et le suivi de l'évolution de la situation au Bénin, en Guinée, en Gambie, en Mauritanie, au Niger et au Sénégal, afin de mettre en œuvre de manière efficace son mandat révisé et de faire face à la situation en Afrique de l'Ouest où les élections constituent de plus en plus une source de tensions. Le Bureau a été appelé à jouer un rôle de premier plan dans l'appui à la mise en place de la Division de facilitation de la médiation de la CEDEAO au cours d'une réunion tenue avec la Direction des affaires politiques de la Commission en juin 2011, pour renforcer ses capacités en matière de prévention des conflits et de médiation. Il a aidé la CEDEAO en organisant en 2011 un atelier conjoint de renforcement des capacités.

9. L'UNOWA a mis un accent tout particulier sur l'examen de l'impact des processus électoraux sur la stabilité, la prévention des crises, la démocratie et la consolidation de la paix. Il a organisé une conférence régionale sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest à Praia (Cap-Vert), du 18 au 20 mai 2011, afin d'examiner l'impact des processus électoraux sur la démocratie et la stabilité et ses incidences pour la prévention des crises et la consolidation de la paix, en partenariat avec le bureau régional du PNUD et avec l'appui du Département des affaires politiques et de sa Division de l'assistance électorale, de la CEDEAO, de l'Union africaine, de l'Organisation internationale de la Francophonie, de l'Union européenne et de l'Institut international pour la paix. La Conférence a adopté la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest, dans laquelle l'accent a été mis sur la nécessité de renforcer la gestion des crises et l'atténuation de leurs effets en Afrique de l'Ouest grâce à l'instauration d'un partenariat entre la CEDEAO, l'Union africaine et l'ONU en matière de prévention des conflits; de promouvoir l'examen critique du public et la sensibilisation de la population ainsi que le suivi de la situation concernant les droits de l'homme et les violences liées aux élections; et de renforcer la coopération entre l'UNOWA et la CEDEAO en vue de l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités pour assurer la sécurité des élections au niveau régional.

10. L'UNOWA a facilité les efforts menés conjointement par la CEDEAO, les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile en Afrique de l'Ouest pour mieux faire face aux menaces persistantes et nouvelles qui pèsent sur la paix et la stabilité dans la sous-région en organisant des initiatives conjointes visant à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des initiatives concernant les élections et la stabilité. L'UNOWA a également fourni un appui fonctionnel aux processus de paix et de dialogue en Guinée et au Niger ainsi que des orientations générales et des analyses mobilisatrices aux acteurs nationaux et internationaux afin de promouvoir une action coordonnée face aux conflits violents qui déchirent l'Afrique de l'Ouest. L'UNOWA a continué d'aider la CEDEAO à mettre au point un système intégré d'alerte rapide au niveau sous-régional, à renforcer la coopération entre les forces armées de la CEDEAO et à évaluer le degré de préparation opérationnelle de la principale brigade des forces en attente de la CEDEAO.

11. Le Bureau a continué à jouer un rôle important dans le renforcement des capacités disponibles au niveau sous-régional pour faire face aux menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité, en particulier dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité et de la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme. Il a apporté un appui de fond, grâce à la mobilisation politique d'acteurs internationaux et des organismes des Nations Unies, au lancement par la CEDEAO d'un cadre politique sous-régional et d'un plan d'action sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest; à la mise en place par la CEDEAO d'une stratégie et d'un mécanisme sous-régionaux de lutte contre le trafic des drogues en Afrique de l'Ouest; et à l'élaboration d'une initiative sous-régionale sur la paix, la sécurité et le développement dans la bande du Sahel.

12. L'UNOWA a facilité la collaboration avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et les organismes des Nations Unies pour promouvoir la généralisation de la prise en compte des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes dans le cadre des élections, le respect de l'état de droit, la paix et la sécurité et la lutte

contre l'impunité, ainsi que la mise en œuvre du plan d'action régional, de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et de la campagne du Secrétaire général visant à mettre fin à la violence contre les femmes.

13. L'UNOWA, en collaboration avec les entités des Nations Unies, les institutions régionales et les organisations de la société civile, a organisé un forum régional sur les femmes, la paix et la sécurité, à Dakar en septembre 2010. Ce forum a abouti à l'adoption, par les ministres ouest-africains de la condition de la femme, d'un plan d'action régional visant à mettre en œuvre les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest. L'une des principales mesures définies dans le plan d'action régional consistait à identifier au sein de la société civile, des médiatrices de haut niveau capables d'intervenir efficacement dans le règlement des conflits à travers la région. Dans ce contexte, l'UNOWA et ONU-Femmes ont entrepris des activités communes visant à renforcer les capacités des femmes de la sous-région de la CEDEAO en matière de techniques de médiation, de négociation et de mise en œuvre d'accords de paix. La première session, qui a eu lieu en juillet 2011, a réuni 31 femmes occupant des postes de haut niveau dans les 15 pays de la CEDEAO, et la deuxième est prévue pour octobre 2011.

14. Le Bureau a fait mieux connaître la contribution apportée par l'ONU à la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest en produisant des documents d'information et en renforçant les relations avec les médias. Il a systématiquement tenu le public, les États Membres et le Siège de l'ONU au courant de ses activités.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2012

15. L'UNOWA a revu son cadre stratégique pour tenir compte de ses priorités stratégiques dans la mise en œuvre de son mandat révisé. Les activités menées en 2012 viseront à :

a) Intensifier les missions de bons offices et les efforts de médiation et renforcer les capacités nationales et sous-régionales de prévention des conflits, d'alerte rapide, de consolidation de la paix et de maintien de la stabilité en Afrique de l'Ouest, afin d'appuyer la CEDEAO, l'Union africaine et les États, notamment en lançant des initiatives conjointes avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et d'autres partenaires régionaux;

b) Renforcer les capacités sous-régionales permettant de faire face aux menaces transfrontières et intersectorielles qui pèsent sur la paix, la sécurité humaine et la stabilité, notamment les crises et les violences liées aux élections, les obstacles à la réforme du secteur de la sécurité, la criminalité transnationale, le trafic de stupéfiants et le terrorisme. L'UNOWA lancera des initiatives tendant à prévenir, à atténuer et à maîtriser l'instabilité liée aux élections, et amorcera une action conjointe des organismes des Nations Unies pour appuyer l'application des recommandations contenues dans la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest, qui vise à : i) appuyer le partenariat entre l'ONU, la CEDEAO et l'Union africaine pour la prévention des conflits; ii) renforcer la coopération entre l'UNOWA, la CEDEAO, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et les États en vue de l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités en matière électorale permettant d'améliorer l'examen par le public, la sensibilisation, le contrôle du respect des droits de l'homme et la surveillance des violences liées aux élections, en collaboration avec les organes d'administration des élections, les organisations régionales de la société civile et les institutions

nationales de protection des droits de l'homme; iii) renforcer la coopération entre l'UNOWA et la CEDEAO pour l'élaboration d'un programme régional de sécurité des élections qui aidera à renforcer les capacités des forces et des services de sécurité dans le cadre d'un programme plus vaste de réforme du système de sécurité; iv) consolider les initiatives internationales, régionales et nationales visant à prévenir et à combattre la criminalité organisée transnationale, en particulier l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, destinée à appuyer la mise en œuvre du Plan d'action régional visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest, et la coopération triangulaire internationale pour la lutte contre le trafic transatlantique de stupéfiants; v) appuyer les efforts déployés à l'échelle régionale pour promouvoir la paix, le développement et la sécurité dans la bande du Sahel; et vi) soutenir l'action engagée aux niveaux national et sous-régional pour faire face aux menaces transfrontières pesant sur la sécurité humaine et la stabilité, en particulier les obstacles à la gouvernance et à la réforme du secteur de la sécurité et la criminalité organisée transnationale;

c) Améliorer la gouvernance, le respect de l'état de droit et des droits de l'homme et la transversalisation de la problématique hommes-femmes en Afrique de l'Ouest. L'UNOWA s'attachera à promouvoir une plus grande synergie d'action entre les entités des Nations Unies intéressées et à faciliter l'élaboration de stratégies et d'initiatives sous-régionales intégrées pour lutter contre les grands facteurs d'instabilité observés en Afrique de l'Ouest pour tout ce qui concerne les élections, les droits de l'homme, la problématique hommes-femmes, la justice et l'état de droit.

16. Les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés ci-après.

Objectif : Maintenir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Intensification des missions de bons offices et des efforts de médiation, et renforcement des capacités nationales et sous-régionales de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de maintien de la stabilité en Afrique de l'Ouest

a) i) Maintien du taux de réponse aux demandes faites par la CEDEAO ou ses États membres pour bénéficier des bons offices de l'ONU

Mesure des résultats

2010 : 100 %

2011 (estimation) : 100 %

2012 (objectif) : 100 %

ii) Création du département de médiation de la CEDEAO

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : 0

2012 (objectif) : 1

iii) Maintien du pourcentage des membres de la Force en attente de la CEDEAO qui sont disponibles, formés et équipés

Mesure des résultats

2010 : 70 %

2011 (estimation) : 100 %

2012 (objectif) : 100 %

Produits

- Organisation d'un atelier de renforcement des capacités en coopération avec la CEDEAO et d'un atelier visant à élaborer une stratégie régionale de consolidation de la paix en coopération avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix
- Organisation, à l'intention du personnel de la CEDEAO et de l'Union africaine chargé de l'appui à la médiation, d'un atelier sur les enseignements tirés de l'expérience consacré aux défis et aux priorités de ces deux organisations en matière de consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest
- Prestation à la CEDEAO, dans le cadre de 5 visites de travail, de conseils sur la mise en œuvre de son cadre stratégique de prévention des conflits, l'accent étant mis sur la sécurité, l'alerte rapide et les élections
- Organisation, conjointement avec la CEDEAO, de 2 ateliers sur le rôle des médias dans la promotion de la paix et de la sécurité et la prévention des conflits à l'intention de journalistes d'Afrique de l'Ouest
- Appui à la CEDEAO pour l'organisation de 4 ateliers et d'une conférence au cours de l'évaluation de sa force en attente et pour la conduite d'activités de renforcement des capacités et de formation
- Organisation de 4 réunions de planification stratégique avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, les entités intéressées des Nations Unies et des partenaires extérieurs en vue d'une intervention collective en matière de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest
- Organisation d'une réunion de travail avec l'Union du fleuve Mano sur la mise en œuvre du cadre conjoint de coopération en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest
- Organisation, à l'intention des organisations de la société civile, des institutions nationales de protection des droits de l'homme et des universitaires d'Afrique de l'Ouest, de 2 conférences sous-régionales et de 2 ateliers sous-régionaux de renforcement des capacités en matière de droits de l'homme et de transversalisation de la problématique hommes-femmes, au cours des deux sessions semestrielles de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
- Organisation de 2 conférences sous-régionales et publication de 2 documents de réflexion sur les menaces qui pèsent actuellement sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, traitant notamment des armées et de la démocratie
- Organisation de 3 séminaires et de séances d'appui au Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest pour l'élaboration et l'application du plan d'action régional de mise en œuvre des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) par des acteurs nationaux en Afrique de l'Ouest
- Conception et réalisation d'une campagne d'information visant à promouvoir les initiatives de prévention des conflits en Afrique de l'Ouest, notamment par la production de brochures, d'affiches et de pancartes, et la mise à jour du site Web
- Organisation, à l'intention des médias internationaux, de points de presse trimestriels sur les initiatives de prévention des conflits en Afrique de l'Ouest

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Renforcement des capacités sous-régionales permettant de faire face aux menaces transfrontières et intersectorielles qui pèsent sur la paix, la sécurité et la stabilité, en particulier les crises et les violences liées

b) i) Mise en œuvre à l'échelle sous-régionale, par la CEDEAO, d'un cadre politique et d'un plan d'action sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest

aux élections, les obstacles à la réforme du secteur de la sécurité, la criminalité organisée transnationale, le trafic illicite et le terrorisme

Mesure des résultats

2010 : négociation du cadre et du plan d'action par des experts indépendants

2011 (estimation) : adoption du cadre et du plan d'action par les chefs d'État et lancement du processus de mise en œuvre

2012 (objectif) : mise en œuvre intégrale des activités prévues par le plan d'action pour 2012

ii) Mise en œuvre, à l'échelle sous-régionale par la CEDEAO, d'une stratégie et de mécanismes de lutte contre le trafic de stupéfiants en Afrique de l'Ouest

Mesure des résultats

2010 : mise en place du secrétariat de la CEDEAO pour le contrôle des stupéfiants et la prévention de la criminalité au niveau régional

2011 (estimation) : création et mise en activité de 4 cellules de lutte contre la criminalité transnationale en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone

2012 (objectif) : création et mise en activité de 5 cellules de lutte contre la criminalité transnationale

iii) Adoption par la CEDEAO d'une initiative sous-régionale en faveur de la paix, de la sécurité et du développement dans la bande du Sahel

Mesure des résultats

2010 : lancement de l'initiative en faveur de la bande du Sahel

2011 (estimation) : tenue d'une conférence sous-régionale sur la paix, la sécurité et le développement dans la bande du Sahel

2012 (objectif) : élaboration d'un plan de mise en œuvre de l'initiative sous-régionale en faveur de la paix, de la sécurité et du développement dans la bande du Sahel

iv) Application de la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest par la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : organisation de la Conférence de Praia sur les élections et la stabilité et adoption de la Déclaration en mai 2011

2012 (objectif) : lancement du processus de mise en œuvre de la Déclaration, notamment en ce qui concerne le fonctionnement des commissions électorales, le rôle des médias et du secteur de la sécurité, les droits de l'homme et les questions liées à la problématique hommes-femmes dans le cadre des processus électoraux

Produits

- Organisation de 4 réunions du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et de 2 réunions des commandants de la force des missions de paix présentes en Afrique de l'Ouest sur les menaces intersectorielles qui pèsent sur la paix, la sécurité humaine et la stabilité
- Réalisation de 2 missions consultatives techniques auprès de la CEDEAO et organisation de 2 ateliers sous régionaux de renforcement des capacités sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité
- Fourniture au secrétariat de l'Union du fleuve Mano de conseils en vue de l'élaboration d'une politique de réforme du secteur de la sécurité, par le biais d'une réunion sous-régionale d'experts et de 2 missions techniques
- Fourniture aux États de conseils sur la réforme de leur secteur de la sécurité par le biais de 2 réunions sous-régionales d'experts nationaux et de 4 missions techniques
- Organisation de 2 réunions sous-régionales d'experts avec la CEDEAO sur la mise en œuvre de son plan d'action régional visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest
- Organisation d'une réunion du comité de haut niveau de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest et de 4 réunions du Comité consultatif sur les programmes de l'Initiative
- Fourniture d'orientations par le biais de 5 missions d'évaluation technique (en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone) sur la mise en œuvre des mécanismes et de la stratégie de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest
- Organisation de 4 réunions de directeurs et de représentants régionaux des organismes des Nations Unies présents en Afrique de l'Ouest sur les menaces transfrontières et intersectorielles qui pèsent sur la paix et la sécurité dans cette région
- Organisation de 2 réunions d'experts sur l'application de la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest
- Fourniture, par le biais de 3 missions d'évaluation des besoins liés aux élections effectuées en collaboration avec la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, de conseils sur l'état d'avancement des processus électoraux en cours et à venir, en coopération avec la CEDEAO et l'Union africaine
- Publication d'une page sur le site Web de l'UNOWA et d'un document de réflexion sur les obstacles à la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest liés à la gouvernance et à la réforme du secteur de la sécurité
- Présentation d'informations actualisées sur l'évolution du renforcement des capacités aux médias locaux, régionaux, nationaux et internationaux par l'intermédiaire de conférences de presse trimestrielles

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

c) Amélioration de la gouvernance, du respect de l'état de droit et des droits de l'homme et de la transversalisation de la problématique hommes-femmes en Afrique de l'Ouest

c) i) Augmentation du nombre de pays d'Afrique de l'Ouest qui ont adopté un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, et des résolutions connexes 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009)

Mesure des résultats

2010 : 3

2011 (estimation) : 6

2012 (objectif) : 7

ii) Augmentation du nombre de pays d'Afrique de l'Ouest qui mettent en œuvre des programmes de sensibilisation aux droits de l'homme à l'approche des élections

Mesure des résultats

2010 : 3

2011 (estimation) : 5

2012 (objectif) : 7

Produits

- Publication sous forme électronique, sur le site Web de l'UNOWA, et sur support papier, de 2 documents de réflexion sur les grands problèmes en matière de droits de l'homme qui pourraient compromettre la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, et d'un répertoire des organismes s'occupant des droits de l'homme et de l'égalité des sexes en tant qu'outils de promotion et de mise en réseau des acteurs étatiques et non étatiques qui œuvrent pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest
- Appui aux acteurs nationaux pour l'organisation de 5 séminaires sur les droits de l'homme et la sensibilisation aux questions d'égalité des sexes pendant les processus électoraux, à l'intention du personnel électoral national et des organisations de la société civile de la Guinée, du Libéria, du Mali, du Sénégal et de la Sierra Leone
- Organisation, conjointement avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, ONU-Femmes, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le PNUD, d'une conférence sous-régionale sur la campagne du Secrétaire général visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes en Afrique de l'Ouest

Facteurs externes

17. L'objectif pourra être atteint si les conditions suivantes sont remplies : a) aucun nouveau conflit ou crise ne vient compromettre la situation économique, politique et sociale des pays ou de la sous-région; et b) les chefs d'État et de gouvernement en Afrique de l'Ouest, la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et l'Union africaine manifestent la volonté de fournir les orientations et les moyens voulus pour rendre opérationnels les mécanismes de paix et de sécurité et le dispositif d'alerte rapide de la CEDEAO.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2010-31 décembre 2011			Prévisions de dépenses pour 2012		Variation 2011-2012	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : économie (dépassement)	Dépenses non renouvelables	Total	Total 2011	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	436,9	397,3	39,6	295,9	–	253,5	42,4
Personnel civil	6 032,4	6 342,7	(310,3)	4 793,1	–	3 340,8	1 452,3

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2010-31 décembre 2011			Prévisions de dépenses pour 2012		Variation 2011-2012	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : économie (dépassement)	Dépenses non renouvelables		Total 2011	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Dépenses opérationnelles	7 446,9	7 127,8	319,1	3 768,5	34,4	4 121,0	(352,5)
Total	13 916,2	13 867,8	48,4	8 857,5	34,4	7 715,3	1 142,2

18. Le montant net des ressources prévues pour 2012, qui s'élève à 8 857 500 dollars (montant brut : 9 624 600 dollars) permettra de financer les dépenses afférentes aux services de deux conseillers militaires et d'un conseiller pour les questions de police (295 900 dollars); les traitements et dépenses communes de personnel correspondant aux 42 postes indiqués dans le tableau ci-après, dont 2 nouveaux postes P-4 (1 poste de spécialiste des questions politiques chargé des questions électorales et 1 poste de spécialiste des questions politiques chargé de l'appui à la médiation) (4 793 100 dollars); les services de consultants et d'experts (238 300 dollars); les voyages (536 000 dollars); et d'autres dépenses opérationnelles, dont les installations et infrastructures (226 300 dollars), les transports terrestres (38 200 dollars), les transports aériens (2 181 400 dollars), les communications (265 400 dollars), l'informatique (171 500 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (111 400 dollars).

19. L'augmentation des dépenses prévues pour 2012 tient principalement à la hausse des crédits demandés au titre des composantes militaire et de police, qui s'explique par le relèvement de l'indemnité journalière de subsistance de 253 dollars à 295 dollars pour les 60 premiers jours et de 190 dollars à 222 dollars après 60 jours, la création proposée des deux postes de spécialiste des questions politiques chargé des questions électorales et de spécialiste des questions politiques chargé de l'appui à la médiation, la baisse du taux de vacance de postes du personnel recruté sur le plan international (5 % contre 20 % en 2011) compte tenu du taux effectif constaté en 2011, et l'augmentation des coûts salariaux standard du personnel recruté sur le plan international et du personnel recruté sur le plan national. L'augmentation est partiellement annulée par une diminution des dépenses opérationnelles, principalement imputable à la réduction des crédits demandés au titre des voyages des consultants et de la formation, à l'ajustement effectué pour tenir compte de l'achat de véhicules et de motocycles en 2011, et à la baisse des tarifs de location et d'opération de l'avion.

20. Le solde inutilisé escompté pour l'exercice biennal 2010-2011 s'explique principalement par une diminution des dépenses prévues pour les voyages au titre des stages de formation en 2011, du fait que certains stages prévus cette année n'auront pas lieu, et par des taux de location et d'opération de l'avion plus bas que prévus.

Fonds extrabudgétaires

21. En 2011, des fonds extrabudgétaires ont été utilisés pour financer un poste de spécialiste des affaires politiques chargé de l'appui à la médiation (P-4) et les dépenses opérationnelles afférentes, y compris les voyages, dans le but d'appuyer les efforts de médiation déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général

pour l'Afrique de l'Ouest et son équipe et pour renforcer les capacités de médiation des organisations régionales. Par ailleurs, deux administrateurs auxiliaires détachés par les Gouvernements néerlandais et suisse s'acquittent de tâches relatives aux activités d'alerte rapide et de suivi et d'établissement de rapports. Ils sont chargés d'un mandat important qui recouvre notamment les pays suivants : Cap-Vert, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Libéria, Mauritanie, Nigéria et Sénégal. Le Gouvernement canadien a versé une contribution de 92 000 dollars pour financer un projet régional de consolidation de la paix visant à faire participer les acteurs non étatiques à une stratégie régionale de prévention des conflits. Cette contribution a permis de couvrir les salaires de deux consultants, l'exécution de missions d'évaluation, l'organisation d'un atelier régional à Dakar et la publication d'un rapport sur la question.

22. En 2012, des fonds extrabudgétaires devraient permettre de financer un poste d'administrateur auxiliaire détaché par le Gouvernement néerlandais pour apporter un appui en matière d'alerte rapide.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>		Total (personnel international)	<i>Adminis- trateurs locaux</i>	<i>Agents locaux</i>		
										<i>général</i>	<i>Services généraux</i>					
Effectifs approuvés pour 2011	1	-	-	2	3	6	3	-	15	6	-	21	3	16	-	40
Effectifs proposés pour 2012	1	-	-	2	3	8	3	-	17	6	-	23	3	16	-	42
Variation	-	-	-	-	-	2	-	-	2	-	-	2	-	-	-	2

Nouveaux postes

23. Il est proposé de créer en 2012 un poste de spécialiste des affaires politiques chargé des questions électorales (P-4), en vue d'établir des partenariats sur les questions électorales avec les acteurs nationaux et régionaux dans la sous-région aux fins de l'application de la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest. Ce spécialiste serait chargé de renforcer les partenariats stratégiques conclus avec la CEDEAO, l'Union africaine et l'Union du fleuve Mano en vue d'atténuer les violences et les tensions liées aux élections, d'établir un plan d'action régional pour faire appliquer la Déclaration de Praia, de mobiliser les partenaires internationaux et régionaux en faveur d'élections pacifiques, d'assurer la viabilité des efforts de médiation et de prévention des contentieux électoraux et de conseiller le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest sur les grandes questions électorales, y compris le droit constitutionnel, les contentieux électoraux et la législation électorale.

24. Il est également proposé de créer en 2012 un poste de spécialiste des affaires politiques chargé de l'appui à la médiation (P-4) qui aurait pour mission d'appuyer l'action entreprise par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique

de l'Ouest et son équipe en vue de renforcer les moyens dont disposent les organisations régionales, en particulier la CEDEAO, pour promouvoir le développement des capacités de médiation dans la région, notamment en soutenant les efforts de médiation déployés par cette dernière et en définissant des stratégies et des priorités en matière de médiation.

B. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

(20 881 700 dollars)

Historique, mandat et objectif

25. La République centrafricaine a connu une longue instabilité politique et des conflits armés récurrents. Sur les cinq présidents qu'elle a eus depuis l'indépendance, en 1960, quatre ont été destitués par des moyens anticonstitutionnels. Au cours des 10 dernières années, l'ONU et les organisations régionales se sont employées sans relâche à stabiliser le pays de façon directe, en y déployant une opération de maintien de la paix (la Mission des Nations Unies en République centrafricaine – MINURCA) de 1998 à 2000 et en y ouvrant le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), opérationnel de 2000 à 2009.

26. En janvier 2010, en application de la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 7 avril 2009 (S/PRST/2009/5), le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) a succédé au BONUCA. Le mandat du BINUCA a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2011 par la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 14 décembre 2010 (S/PRST/2010/26).

27. À l'issue de l'organisation réussie des élections législatives et présidentielles de janvier et mars 2011, le nouveau Gouvernement a publié son programme politique pour la période 2011-2015, dans lequel sont définies des stratégies nationales (dont la deuxième stratégie de réduction de la pauvreté) axées sur : a) la consolidation de la paix et la sécurité, la bonne gouvernance et l'état de droit; b) le relèvement économique et l'intégration régionale; et c) la mise en valeur du capital humain et l'amélioration des services sociaux, y compris dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida. Le Gouvernement s'est en outre engagé à mener à bien son programme de désarmement, démobilisation et réintégration à la fin 2011 au plus tard.

Perspectives

28. Les hypothèses stratégiques et les perspectives budgétaires du BINUCA pour 2012 sont basées sur la vision commune décrite dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement pour 2012-2016. L'intégration des activités des entités des Nations Unies présentes en République centrafricaine, qui a commencé en janvier 2010, a été l'occasion d'aligner les objectifs de consolidation de la paix du BINUCA sur ceux des programmes d'assistance en matière de développement des Nations Unies. L'élaboration du Plan-cadre pour l'aide à la consolidation et au développement a donc été guidée par la nécessité pour le BINUCA et l'équipe de pays des Nations Unies de tenir compte de la deuxième stratégie de réduction de la pauvreté et d'y contribuer.

29. Le Plan-cadre pour l'aide au développement est axé sur les trois domaines suivants, qui correspondent aux priorités nationales de consolidation de la paix et de développement articulées dans la deuxième stratégie de réduction de la pauvreté, à savoir : a) la consolidation de la paix, le renforcement des institutions de sécurité, la bonne gouvernance et l'état de droit; b) l'investissement dans le capital humain et la lutte contre le VIH/sida; et c) la promotion d'un développement durable et équitable, et notamment de l'intégration régionale.

Coopération avec d'autres entités

30. En 2011, le BINUCA a étroitement collaboré avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire internationale. Dans le contexte du cadre stratégique intégré pour 2011, le BINUCA et l'équipe de pays ont travaillé en partenariat afin de promouvoir une vision commune et de s'entendre sur la répartition de leurs attributions et priorités. Des activités conjointes ont été menées dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, des élections, de la protection de l'enfance, de l'égalité des sexes et de l'information. Le BINUCA a également présidé l'équipe de coordination du dispositif de sécurité et le groupe de coordination des politiques. Il a entretenu une étroite relation de travail avec le représentant du Bureau d'appui à la consolidation de la paix sur le terrain, coprésidé le Comité directeur du Fonds pour la consolidation de la paix et appuyé les travaux et les tournées de la Commission de consolidation de la paix.

31. Sur le plan régional, la mission a collaboré avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et le nouveau Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, en privilégiant les questions intersectorielles. En outre, elle a mis en place un système d'échange d'informations concernant la présence de l'Armée de résistance du Seigneur avec la MONUSCO, la MINUS, la MINUSS et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

32. Le BINUCA a continué de coopérer avec l'Union africaine, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et des organisations sous-régionales, dont la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), en particulier la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX), qui maintient une force sous-régionale de maintien de la paix dans le pays.

Résultats obtenus en 2011

33. Le programme de travail du BINUCA tel qu'il a été approuvé pour 2011 sur la base du mandat initial du Bureau (défini dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité S/PRST/2009/5 du 7 avril 2009 et prorogé par la déclaration S/PRST/2010/26 du 14 décembre 2010) était axé sur les quatre réalisations escomptées suivantes : a) mise en œuvre des conclusions non encore appliquées du dialogue politique sans exclusive tenu en 2008, y compris celles qui concernent les réformes touchant la gouvernance et les opérations électorales; b) désarmement, démobilisation et réintégration des anciens combattants, réforme des institutions du secteur de la sécurité et renforcement de l'état de droit; c) rétablissement de

l'autorité de l'État dans les provinces; et d) renforcement des capacités de promotion et de protection des droits de l'homme.

34. La première réalisation escomptée était assortie de quatre indicateurs de succès, dont un a été partiellement atteint avec la signature, le 12 juin 2011, d'un accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement centrafricain et la Convention des patriotes pour la justice et la paix, seul groupe armé qui ne participait pas encore au processus de paix. Bien qu'elle ne soit pas directement liée à cette réalisation, la signature d'un autre accord de cessez-le-feu, le 13 juin 2011, entre le Gouvernement tchadien et un groupe armé tchadien opérant en République centrafricaine, le Front populaire pour le redressement dirigé par le général Baba Laddé, a également marqué une avancée vers l'objectif général consistant à promouvoir la réconciliation nationale et la stabilité en République centrafricaine. L'un des grands succès de 2011 a été la tenue d'élections présidentielles et législatives en janvier et mars 2011, qui ont été suivies de la formation d'un nouveau Gouvernement et de l'élaboration de la deuxième stratégie de réduction de la pauvreté. Les autres indicateurs de succès sont en voie d'être atteints.

35. La deuxième réalisation escomptée était associée à sept indicateurs de succès qui sont tous en voie d'être atteints, à l'exception de l'adoption d'un code pénal et d'un code de procédure pénale, ces textes n'ayant pas encore été diffusés. Le fait que la stratégie nationale de réintégration des anciens combattants n'ait pas été adoptée avant juillet 2011 et l'incertitude qui a entouré les opérations électorales sont les premières causes du retard accusé au regard des indicateurs relatifs au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, notamment pour ce qui concerne les enfants. L'absence de stratégie nationale et globale de réforme du secteur de la sécurité a aussi freiné les progrès accomplis en la matière, même si le BINUCA a entrepris plusieurs activités et projets dans ce domaine, y compris des cours de formation.

36. La troisième réalisation escomptée [point c)] était associée à trois indicateurs de succès qui sont en voie d'être atteints. Des progrès devraient être accomplis dans ce domaine en 2011. On notera qu'il est désormais prévu d'atteindre pleinement ces indicateurs en 2012, à condition que le recrutement à tous les postes aux affaires civiles inscrits au budget soit achevé d'ici fin 2011.

37. La quatrième réalisation escomptée [point d)] était liée à cinq indicateurs de succès, dont aucun n'a encore été atteint. Le premier pas vers la création d'une commission nationale indépendante des droits de l'homme a toutefois été accompli puisque le projet de loi a déjà été examiné dans le cadre de consultations nationales avec les parties concernées et transmis au Gouvernement pour qu'il l'entérine. Des négociations sont en cours entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale en vue de mener à terme son approbation.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2012

38. Au terme de son deuxième processus électoral depuis la fin du conflit, il est à craindre que la République centrafricaine soit encore fragilisée par la persistance de problèmes non réglés en matière de consolidation de la paix.

39. La mise en œuvre d'un programme efficace de réforme du secteur de la sécurité devrait retenir de plus en plus l'attention. Le BINUCA continuera d'aider les autorités nationales à mener à bonne fin son processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. La mission continuera d'aider à rétablir l'autorité

de l'État dans toutes les provinces en menant des activités axées sur l'administration locale et continuera d'exécuter, de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies, ses activités destinées à renforcer la bonne gouvernance, notamment grâce à la création de mécanismes de surveillance, et l'état de droit. Le BINUCA continuera également de contribuer à promouvoir et à protéger les droits de l'homme.

40. Au vu de l'insécurité qui persiste dans la région de Birao après le retrait de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) en novembre 2010 et de la récente recrudescence des affrontements entre groupes armés dans la région, les hauts responsables du BINUCA ont décidé que ce serait plutôt Paoua qui accueillerait un nouveau bureau régional, lequel viendrait s'ajouter aux trois bureaux existants de Bambari, Bossangoa et Bouar. Une présence du BINUCA dans cette région du nord-ouest pénalisée par une faible autorité de l'État, à la frontière avec le Tchad, permettrait d'effectuer des visites régulières dans les villes de Markounda, de Kabo, de Batangafo et de Kaga Bandoro, où une importante réintégration d'ex-combattants aura lieu à partir de 2012. Des groupes armés nationaux et étrangers, notamment l'Armée de résistance du Seigneur, mais également d'autres bandes criminelles continuent de menacer la sécurité dans le nord et l'est du pays, ce qui contraindra ces bureaux régionaux ainsi que celui de Bangui à y assurer un contrôle régulier.

41. Pour s'acquitter plus clairement et systématiquement des obligations en matière d'établissement de rapports qui lui incombent au titre des résolutions 1539 (2004), 1612 (2005) et 1882 (2009) sur les enfants et les conflits armés, ainsi que 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009) et 1960 (2010) sur les femmes, la paix et la sécurité, du Conseil de sécurité, le BINUCA a ajouté deux réalisations escomptées à son programme de travail.

42. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés ci-après.

Objectif : Promouvoir la réconciliation et la stabilité nationales en République centrafricaine

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Mise en œuvre des recommandations en suspens issues du Dialogue politique sans exclusive de 2008 en République centrafricaine, notamment des réformes touchant la gouvernance et les opérations électorales

a) i) Diminution du nombre de violations de l'accord de paix signé entre le Gouvernement et les groupes politico-militaires

Mesure des résultats

2010 : 10

2011 (estimation) : 6

2012 (objectif) : 4

ii) Augmentation du nombre de parlementaires des commissions (des affaires étrangères, de la défense et des affaires intérieures ou locales) formés à des fonctions de contrôle

Mesure des résultats

2010 : zéro

2011 (estimation) : 13

2012 (objectif) : 26

iii) Augmentation du nombre de hauts responsables gouvernementaux formés à la gestion des administrations publiques

Mesure des résultats

2010 : 25

2011 (estimation) : 50

2012 (objectif) : 60

iv) Augmentation du nombre de responsables gouvernementaux et des militants de la société civile formés au règlement des conflits et à la consolidation de la paix

Mesure des résultats

2010 : 25

2011 (estimation) : 50

2012 (objectif) : 60

Produits

- Organisation d'un atelier sur la médiation à l'intention du Conseil national de la médiation
- Présidence du Comité des partenaires extérieurs pour le suivi de la politique et le développement
- Coprésidence du Comité directeur du Fonds pour la consolidation de la paix
- Organisation de 3 ateliers à l'intention des fonctionnaires (civils et militaires) sur la mise en œuvre des recommandations sur la sécurité régionale de la CEEAC, de la CEMAC et du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale
- Tenue de 3 réunions de coopération entre missions avec l'UNOCA, la MINUSS, la MONUSCO et les autorités ougandaises sur la paix et la sécurité régionales ainsi que sur la question de l'Armée de résistance du Seigneur
- Réunions trimestrielles de représentants et d'envoyés spéciaux de la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique MICOPAX/CEEAC, de l'Union africaine, de l'OIF et de l'ONU en République centrafricaine visant à coordonner les efforts déployés pour appuyer le processus de consolidation de la paix
- Organisation de 3 ateliers sur la gestion publique à l'intention des représentants des ministères des affaires sociales, de la défense et des affaires étrangères
- Organisation de 2 ateliers sur les fonctions de contrôle à l'intention des membres des commissions parlementaires (affaires étrangères, défense et affaires intérieures ou locales)
- Organisation de 2 ateliers sur le règlement des conflits et la consolidation de la paix à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux et des militants de la société civile
- Campagne d'information visant à assurer le suivi du dialogue politique sans exclusive, comprenant des points de presse mensuels à l'intention des médias locaux ainsi que 30 minutes d'antenne par semaine à la radio (en sango et en français) et 30 minutes d'antenne par mois à la télévision

b) Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants, réforme des institutions dans le secteur de la sécurité et renforcement de l'état de droit en République centrafricaine

b) i) Augmentation du nombre d'ex-combattants désarmés, démobilisés et réintégrés

Mesure des résultats

2010 : zéro

2011 (estimation) : 6 000

2012 (objectif) : 8 000

ii) Augmentation du nombre d'institutions du secteur de la sécurité faisant l'objet d'une réforme

Mesure des résultats

2010 : 2

2011 (estimation) : 4

2012 (objectif) : 6

iii) Augmentation du nombre de membres des forces de défense centrafricaines formés aux questions techniques de défense et de sécurité dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité

Mesure des résultats

2010 : 1 000

2011 (estimation) : 1 500

2012 (objectif) : 1 600

iv) Augmentation du nombre d'officiers et agents de police formés dans le cadre du processus de réforme du secteur de la sécurité

Mesure des résultats

2010 : 600

2011 (estimation) : 900

2012 (objectif) : 1 000

v) Augmentation du nombre de prisons construites

Mesure des résultats

2010 : zéro

2011 (estimation) : 1

2012 (objectif) : 2

vi) Augmentation du nombre total de responsables d'établissements pénitentiaires nationaux formés et déployés

Mesure des résultats

2010 : 25

2011 (estimation) : 50

2012 (objectif) : 75

vii) Code de justice et de procédure militaire adopté, promulgué et publié

Mesure des résultats

2010 : zéro

2011 (estimation) : zéro

2012 (objectif) : 1 (Code de justice et de procédure militaire)

Produits

- Présidence du Comité directeur centrafricain chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, et fourniture de conseils concernant la liste et les camps d'ex-combattants, les campagnes de sensibilisation et les activités de réintégration
- Étude et répertoriage des possibilités de réintégration offertes aux ex-combattants participant au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration
- Réunions hebdomadaires du groupe de travail technique pour les questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et du Groupe de gestion du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration
- Appui aux missions du Comité directeur chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration
- Prestation de conseils et d'un soutien techniques au Secrétariat technique permanent et au Comité sectoriel chargé de la réforme du secteur de la sécurité pour l'élaboration d'une stratégie globale de réforme du secteur de la sécurité, dans le cadre de la participation aux réunions mensuelles du Comité
- Appui aux autorités nationales devant leur permettre de coordonner les efforts des partenaires bilatéraux ou multilatéraux en matière de réforme du secteur de la sécurité, notamment sous la forme d'une matrice de coordination simplifiée
- Appui aux autorités et partenaires nationaux pour la mobilisation de ressources destinées à la réforme du secteur de la sécurité
- Détachement de 2 consultants (1 national et 1 international) chargés de prêter des conseils à la force de police centrafricaine pour lui permettre d'élaborer un cadre législatif destiné à la police municipale et aux services du renseignement, dans le cadre du processus de réforme du secteur de la sécurité
- Assistance technique à la police centrafricaine dans le cadre d'une campagne scolaire d'information sur la réforme du secteur de la sécurité
- Évaluation des besoins sur la réforme institutionnelle du secteur de la sécurité mettant l'accent sur la Police nationale
- Prestation de conseils techniques au Ministère de la justice pour la coordination de l'aide internationale et de l'appui des bailleurs de fonds au secteur judiciaire lors de réunions trimestrielles
- Réunions hebdomadaires avec des responsables du Ministère de la justice, des magistrats, des chefs traditionnels, des associations d'avocats et des organisations de la société civile afin de leur donner des avis à propos du renforcement de l'administration de la justice
- Prestation de conseils techniques au barreau et aux organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme sur la création d'un bureau d'aide juridique destiné à faciliter l'accès de la population à la justice
- Publication d'un rapport sur l'accès à la justice en République centrafricaine
- Conseils techniques et appui logistique au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour la construction de deux prisons grâce à un financement du Fonds pour la consolidation de la paix
- Prestation de conseils techniques aux autorités nationales sur l'exécution du plan d'amélioration des conditions de détention dans le cadre de réunions mensuelles, notamment un programme de mentorat destiné au personnel carcéral portant sur les politiques et procédures élémentaires d'administration pénitentiaire, et un stage de formation de formateurs destiné aux responsables des établissements pénitentiaires

- Organisation d'un séminaire réunissant des bailleurs de fonds afin d'examiner les plans de modernisation des prisons et la mobilisation de ressources
- Consultations et réunions permettant de donner des conseils aux autorités pénitentiaires nationales sur les procédures financières et budgétaires et les procédures de gestion des fournitures, la santé et la nutrition, la sécurité alimentaire et la gestion des médicaments
- Visites d'inspection mensuelles, menées conjointement avec les autorités pénitentiaires nationales, permettant d'évaluer les conditions générales dans les 20 centres de détention régionaux de la République centrafricaine
- Campagne d'information destinée à promouvoir le respect des normes internationales applicables aux prisons et aux centres de détention, y compris 60 minutes hebdomadaires d'antenne à la radio à Bangui et dans les provinces (en sango et en français)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Rétablissement de l'autorité de l'État dans les provinces de la République centrafricaine

c) i) Augmentation du nombre de représentants des autorités locales formés à la gestion des administrations publiques et à la gouvernance

Mesure des résultats

2010 (effectif) : 16
2011 (estimation) : 32
2012 (objectif) : 50

ii) Augmentation du nombre d'initiatives de paix des collectivités locales

Mesure des résultats

2010 (effectif) : 5
2011 (estimation) : 7
2012 (objectif) : 10

Produits

- Détachement de consultants chargés de former les autorités locales à la gouvernance, aux fonctions de contrôle, à la gestion publique et à la coopération entre le pouvoir civil et l'armée
- Organisation de 4 ateliers réunissant les préfets, les sous-préfets et la population locale
- Appui concernant la mise en place d'initiatives de paix locales, à des groupes ou associations communautaires et à la société civile, dans le cadre de réunions, de visites sur le terrain, et d'un travail de conseil et de sensibilisation effectué aux échelons local et communautaire, le but étant de promouvoir et de créer une culture des droits de l'homme pour tous

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Renforcement des capacités nationales en matière de droits de l'homme en vue de protéger et promouvoir le respect desdits droits en République centrafricaine

d) i) Nombre accru de préfectures où des organisations locales ou nationales surveillent la situation en matière de droits de l'homme et en rendent compte

Mesure des résultats

2010 (effectif) : 11
2011 (estimation) : 13
2012 (objectif) : 15

ii) Réduction du nombre de violations des droits de l'homme signalées

Mesure des résultats

2010 (effectif) : 30 %

2011 (estimation) : 30 %

2012 (objectif) : 30 %

iii) Nombre accru de cas de violation des droits de l'homme faisant l'objet d'une enquête ou d'un examen de la part des autorités judiciaires

Mesure des résultats

2010 (effectif) : 36

2011 (estimation) : 48

2012 (objectif) : 52

iv) Constitution d'une commission nationale indépendante chargée des droits de l'homme

Mesure des résultats

2010 (effectif) : 1 (projet de loi)

2011 (estimation) : 1 (création de la commission)

2012 (objectif) : 1 (la commission devient opérationnelle)

Produits

- 6 ateliers sur le respect des droits de l'homme et l'état de droit à l'intention des organisations non gouvernementales locales, des membres de la société civile, des partis politiques, ainsi que des forces de défense et de sécurité à Bangui et dans 4 préfectures
- Apport d'une coopération technique au Gouvernement dans le cadre de consultations sur la création d'une commission nationale indépendante des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris, notamment en assurant dans les faits l'indépendance et la viabilité de ladite commission
- 2 ateliers destinés aux fonctionnaires travaillant dans les domaines des droits de l'homme et de l'état de droit, organisés en coopération avec des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales internationales et nationales, ainsi que des entités gouvernementales, sur la conception et la mise en œuvre d'un plan d'action national pour les droits de l'homme devant être exécuté et suivi par le Gouvernement
- 6 ateliers sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme concernant la protection, le suivi et l'établissement de rapports à l'intention des membres des forces de maintien de l'ordre et de sécurité, des organismes nationaux de défense des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales locales
- 2 ateliers thématiques destinés aux autorités judiciaires nationales sur la promotion et la protection des droits de l'homme en collaboration avec l'UNICEF et le HCR
- Observation de procès et tenue de réunions mensuelles avec des représentants du système judiciaire et des forces de sécurité pour s'attaquer au problème de l'impunité et prendre, le cas échéant, des mesures de suivi auprès des autorités nationales
- Activités de contrôle et d'enquête sur les violations des droits de l'homme, à la suite de visites effectuées régulièrement dans tout le pays
- Rapports mensuels sur le système pénitentiaire à l'intention, selon le cas, des autorités nationales ou locales, assortis de recommandations et conseils concrets en vue d'une amélioration ou d'une réforme, et, au besoin, de mesures de suivi

- 4 réunions avec les sections des droits de l'homme de la MINUS, de la MINUAD et de la MONUSCO consacrées à des problèmes régionaux et transfrontaliers
- Apport de compétences générales et spécialisées sur les droits de l'homme ainsi que d'un soutien financier, dans la mesure des disponibilités, pour l'organisation, conjointement avec les organismes des Nations Unies, de campagnes de promotion des droits de l'homme, telles que les journées des droits de l'homme, y compris la Journée internationale de la femme, les 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste ou la Journée des droits de l'homme, qui commémore l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme
- 2 consultations sur la justice transitionnelle réunissant des dirigeants politiques nationaux et locaux, des représentants de la société civile, des membres de groupes communautaires et d'organisations de défense des droits de l'homme, en vue d'encourager la réconciliation, de remédier aux violations des droits de l'homme, de trouver des solutions en matière de protection et de chercher à mettre en commun les efforts déployés pour promouvoir l'état de droit, l'accès effectif à la justice et l'égalité des droits de l'homme
- Campagne d'information sur la promotion et la protection des droits de l'homme et sur la culture de la paix, comprenant des points de presse mensuels, 30 minutes d'antenne par mois à la radio (en sango et en français), ainsi que la création, la reproduction et la distribution de 1 000 tracts et de 200 affiches (en sango et en français), et la formation de journalistes

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

e) Protection renforcée des enfants dans des zones de conflit et sensibilisation à leurs droits

e) i) Nombre accru d'enfants soldats désarmés démobilisés et réintégrés et autres enfants associés à des groupes armés en République centrafricaine

Mesure des résultats

2010 (effectif) : 1 300

2011 (estimation) : 1 800

2012 (objectif) : 3 300

ii) Nombre accru de plans d'action signés des parties figurant sur la liste de celles qui recrutent et utilisent des enfants

Mesure des résultats

2010 (effectif) : zéro

2011 (estimation) : 2

2012 (objectif) : 6

iii) Nombre accru de violations graves confirmées par l'équipe spéciale de surveillance et d'information

Mesure des résultats

2010 (effectif) : zéro

2011 (estimation) : 20

2012 (objectif) : 40

iv) Nombre accru d'initiative de sensibilisation aux droits de l'enfant

Mesure des résultats

2010 (effectif) : zéro

2011 (estimation) : 6

2012 (objectif) : 12

Produits

- Établissement et fonctionnement de l'équipe spéciale de surveillance et d'information sur les graves violations commises contre les enfants touchés par le conflit armé
- 6 séminaires sur le suivi et l'élaboration de rapports à l'intention de partenaires des Nations Unies et d'organisations non-gouvernementales internationales œuvrant dans des zones touchées par le conflit
- 8 missions conjointes de suivi/d'établissement des faits/de vérification effectuées par des membres de l'équipe spéciale de surveillance et d'information
- Rédaction de 5 notes horizontales globales sur de graves violations commises sur la personne d'enfants en République centrafricaine à l'intention du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés
- Fourniture d'une assistance technique au titre de l'élaboration d'un plan d'action à l'intention des parties considérées comme utilisant et recrutant des enfants et commettant des viols et autres formes de violence sexuelle à leur égard
- 3 séminaires sur les droits et la protection de l'enfant organisés à l'intention des autorités nationales et locales, notamment des forces de sécurité et de défense et au cours desquels seront examinées les graves violations constatées par le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés, y compris le recrutement et l'emploi d'enfants soldats ainsi que la violence sexuelle
- Apport d'une assistance technique en matière de protection de l'enfance aux autorités nationales par une participation aux réunions du Conseil national de protection de l'enfant
- 3 séminaires sur les droits et la protection de l'enfant à l'intention d'organisations non gouvernementales et d'instituts nationaux d'enseignement

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

f) Participation accrue des femmes au processus de consolidation de la paix et protection renforcée en matière de violence sexuelle et sexiste et sensibilisation à cet égard

f) i) Adoption d'un plan d'action national en vue de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité

Mesure des résultats

2010 (effectif) : zéro

2011 (estimation) : zéro

2012 (objectif) : 1

ii) Nombre accru de femmes dirigeantes formées à la prise de décisions

Mesure des résultats

2010 (effectif) : 30

2011 (estimation) : 50

2012 (objectif) : 60

iii) Accroissement du nombre d'actions de sensibilisation à la violence sexuelle et sexiste

Mesure des résultats

2010 (effectif) : 3

2011 (estimation) : 4

2012 (objectif) : 10

Produits

- 2 séminaires pour renforcer les capacités des femmes parlementaires et des femmes à la prise de décisions conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité
- Base de données sur les femmes parlementaires et les femmes dirigeantes en République centrafricaine
- 2 séminaires à l'intention de représentants des principaux ministères, partis politiques et organisations de la société civile sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et le renforcement de la participation politique des femmes au processus de consolidation de la paix
- 10 manifestations organisées dans les provinces, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, pour faire prendre conscience de l'importance de la participation des femmes à la prise de décisions et pour combattre la violence sexuelle et sexiste ainsi que la violence sexuelle dans les conflits dans le cadre de la diffusion des résolutions 1325, 1820, 1888, 1889 et 1960 du Conseil de sécurité
- 2 ateliers de formation et visites sur le terrain pour doter la Police nationale de plus de moyens de lutte contre la violence sexuelle et sexiste

Facteurs externes

43. Le Bureau intégré devrait atteindre son objectif sous réserve que :

a) L'insécurité transfrontière et l'instabilité dans les pays voisins ne compromettent pas le processus de paix;

b) Les parties au processus de paix et de réconciliation nationale restent attachées à l'Accord de paix global et au dialogue politique sans exclusive qui s'ensuit;

c) Le Gouvernement ait la volonté politique de donner la priorité au programme des droits de l'homme et de le mettre en œuvre;

d) Les bailleurs de fonds continuent d'aider et de financer les programmes de réintégration des ex-combattants, de réforme du secteur de la sécurité, de garantie de la primauté du droit et de défense des droits de l'homme.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>1^{er} janvier 2010-31 décembre 2011</i>			<i>Prévisions de dépenses pour 2012</i>		<i>Variation 2011-2012</i>	
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart, économie (dépassement)</i>	<i>Total</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Variation</i>
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) – (6)
Militaires et personnel de police	401,8	319,0	82,8	224,4	–	224,4	–
Personnel civil	18 844,4	22 164,9	(3 320,5)	12 062,4	–	10 052,2	2 010,2
Dépenses opérationnelles	16 742,5	13 311,7	3 430,8	8 594,9	6,9	9 517,0	(922,1)
Total	35 988,7	35 795,6	193,1	20 881,7	6,9	19 793,6	1 088,1

44. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat pour 2012, le montant net des ressources nécessaires, estimé à 20 881 700 dollars (montant brut : 22 826 600 dollars) permettra de couvrir l'indemnité de subsistance (missions), les frais de voyage, l'indemnité d'habillement et la provision pour demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité (224 400 dollars) pour deux conseillers militaires et deux conseillers pour les questions de police, les traitements et les dépenses communes de personnel (12 062 400 dollars) pour la création de 171 postes, l'indemnité de subsistance (missions) et les frais de voyage (97 800 dollars) afférents aux postes de deux agents fournis par le Gouvernement (conseillers pénitentiaires), les consultants (89 000 dollars), les frais de voyage du personnel (598 400 dollars), les installations et les infrastructures (1 922 400 dollars), les transports (3 969 900 dollars), la mise en place et la maintenance d'un réseau de communications (1 210 400 dollars) et d'un réseau informatique (267 900 dollars), la contribution au dispensaire des Nations Unies et à l'évacuation médicale (75 600 dollars) ainsi que divers services, matériel et fournitures (363 500 dollars).

45. L'augmentation des ressources nécessaires en 2012 est essentiellement imputable aux frais de location et d'exploitation d'un avion Let-L410 plus élevés qu'en 2011 et aux plus faibles taux de vacance de postes de 10 % appliqués au personnel recruté sur le plan international et de 10 % au personnel recruté sur le plan national contre 25 % et 20 %, respectivement, en 2011.

46. L'économie escomptée au titre de l'exercice 2010-2011 s'explique par un taux de vacance de postes moins élevé que prévu pour le personnel recruté sur le plan international et pour le personnel recruté sur le plan national compensé par une réduction des dépenses de transport aérien et de communication. Les dépenses de transport aérien ont été moins élevées que prévu en raison du retard survenu dans l'obtention de l'appareil, ce qui s'est produit en septembre 2011 plutôt qu'en avril comme c'était initialement censé être le cas. Les dépenses de communication ont été plus faibles que prévu en raison de la lenteur initiale de l'augmentation des dépenses de communication par réseaux commerciaux.

Ressources extrabudgétaires

47. Le Fonds pour la consolidation de la paix continue de financer des projets du même nom en République centrafricaine avec le concours et l'assistance techniques du BINUCA qui, pour l'heure, ne dispose pas de financement extrabudgétaire.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ de sécurité généraux</i>	<i>Services</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Nations Unies</i>	Total
Effectifs approuvés pour 2011	–	1	1	1	5	14	8	2	32	45	–	77	8	78	5	168
Effectifs proposés pour 2012	–	1	1	1	5	14	8	2	32	45	–	77	8	78	5	168
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

48. Il n'est proposé aucun changement dans les effectifs pour 2012.

C. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

(18 982 100 dollars)

Historique, mandat et objectif

49. Le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) a été créé par la résolution 1876 (2009) du Conseil de sécurité en date du 26 juin 2009 et est devenu opérationnel le 1^{er} janvier 2010 pour une période initiale de 12 mois. Le Conseil de sécurité a prorogé son mandat d'un an jusqu'au 31 décembre 2011 par sa résolution 1989 (2010). Il y a également prié notamment le Secrétaire général d'œuvrer avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) à établir une évaluation commune des besoins dictés par la mise en œuvre de la feuille de route CEDEAO-CPLP à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau, et de prêter son concours politique à la mise en œuvre de ladite feuille de route. Conformément à la résolution, le mandat de la mission pour 2011 s'établit comme suit :

- a) Seconder la Commission de consolidation de la paix dans son action face aux besoins vitaux de la Guinée-Bissau en matière de consolidation de la paix;
- b) Renforcer les capacités des institutions nationales pour qu'elles puissent assurer le maintien de l'ordre constitutionnel et la sécurité publique et faire pleinement respecter la légalité;
- c) Aider les autorités nationales à mettre en place un appareil de police, d'application des lois et de justice pénale qui soit véritablement efficace;
- d) Favoriser un dialogue politique ouvert à tous et la réconciliation nationale;
- e) Fournir un soutien et une assistance stratégiques et techniques au Gouvernement en vue de la définition et de l'application coordonnée de la réforme du secteur de la sécurité;
- f) Aider les autorités nationales à lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée ainsi que la traite d'êtres humains, en particulier celle d'enfants;
- g) Soutenir ce que fait le Gouvernement pour enrayer la prolifération des armes légères et de petit calibre;
- h) Promouvoir, défendre et contrôler les droits de l'homme et aider à institutionnaliser l'état de droit;
- i) Intégrer systématiquement le principe de l'égalité des sexes dans l'entreprise de consolidation de la paix, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité;
- j) Renforcer la coopération avec l'Union africaine (UA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), l'Union européenne (UE) et les autres partenaires qui s'efforcent de contribuer à la stabilisation de la Guinée-Bissau; et
- k) Concourir à la mobilisation de l'aide internationale.

50. Dans le cadre de leurs efforts conjoints visant à renforcer l'intégration, l'équipe de pays des Nations Unies et le BINUGBIS ont élaboré un plan de travail stratégique commun assorti de critères d'évaluation pour déterminer et suivre les progrès accomplis au titre de la concrétisation de la vision collective des Nations Unies pour la Guinée-Bissau. Le plan de travail s'inspire du Cadre des Nations Unies pour la paix et le développement en Guinée-Bissau, du deuxième document national de stratégie pour la réduction de la pauvreté et du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et vise à relever les principaux défis qui se posent à la consolidation de la paix par une approche intégrée.

Perspectives

51. La fragilité des institutions étatiques bissau-guinéennes exige un appui soutenu de la part de la communauté internationale, notamment du BINUGBIS, pour aider les autorités nationales à améliorer la stabilité et à maintenir la paix. La stratégie de retrait du BINUGBIS sera fonction des progrès réalisés dans la voie du renforcement des capacités nationales nécessaires à la préservation de la paix, notamment par le biais : a) d'une réforme globale du secteur de la sécurité prévoyant, entre autres, la constitution d'un fonds de pension opérationnel pour les membres des forces armées et de la police et des initiatives de réintégration effective; b) d'un processus de dialogue et de réconciliation à l'échelle nationale; c) d'une bonne gouvernance devant assurer le succès des élections locales et législatives en 2012 et du scrutin présidentiel en 2014; d) de la promotion du respect des droits de l'homme; et e) de l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes. L'équipe de pays des Nations Unies est censée assumer, par la suite, tout le reste des responsabilités en matière de consolidation de la paix, en sus du soutien normal que les Nations Unies apportent au développement du pays. À cet égard, le BINUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies continueront à suivre le calendrier détaillé du plan de travail stratégique conjoint assorti des critères d'évaluation retenus pour déterminer les progrès à réaliser afin d'atteindre ces objectifs.

Coopération avec d'autres organismes

52. En 2012, le BINUGBIS continuera de coopérer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Commission pour la consolidation de la paix, le Bureau d'appui pour la consolidation de la paix, les principaux partenaires bilatéraux (Angola, Brésil, Portugal) et multilatéraux de la Guinée-Bissau (UA, UE, CEDEAO et CPLP) pour s'assurer de leur engagement constant et de leur appui soutenu en faveur de l'action de consolidation de la paix et de stabilisation que mène le pays. En outre, le Bureau resserrera sa coopération avec des institutions financières internationales telles que la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, qui ont piloté le processus qui a permis à la Guinée-Bissau d'en arriver au point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de bénéficier d'un allègement de sa dette à hauteur de 1,2 milliard de dollars.

53. La collaboration avec l'ONU et d'autres entités prendra notamment les formes suivantes :

a) Collaboration avec des départements du Siège de l'ONU et des équipes spéciales interinstitutions compétentes sur le mandat du BINUGBIS;

b) Coopération avec le Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest dans des domaines politiques, administratifs et logistiques, y compris le partage des coûts de l’appui aux opérations aériennes, ainsi que dans des domaines intersectoriels tels que le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée;

c) Échange d’informations, y compris de meilleures pratiques et d’enseignements tirés de l’expérience, en matière de réforme globale du secteur de la sécurité dans le cadre d’opérations de maintien de la paix (MINUL, MINUS, MONUSCO, BINUB et MINUT);

d) Collaboration avec la MINUL axée sur l’échange d’informations et, le cas échéant, de personnel en matière de déontologie et de discipline;

e) Collaboration avec l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et d’autres entités des Nations Unies et partenaires bilatéraux sur le traitement des questions liées au trafic de stupéfiants et à la criminalité organisée en Guinée-Bissau;

f) Collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux en vue de promouvoir et d’assurer la sécurité humaine et alimentaire en Guinée-Bissau;

g) Coopération soutenue avec l’équipe de pays des Nations Unies en matière d’utilisation de services communs tels que les installations médicales et la sécurité, ainsi que de réforme globale du secteur de la sécurité;

h) Intégration d’une démarche antisexiste en coopération avec ONU-Femmes, des missions des Nations Unies et des équipes de pays des Nations Unies en Afrique de l’Ouest.

Résultats obtenus en 2011

54. En 2011, le Bureau a fait des progrès considérables dans l’exécution de son mandat. Dans le cadre de ses efforts visant à avancer dans la voie de la réforme des systèmes de défense, de police et d’application des lois en Guinée-Bissau, il a joué un rôle primordial en facilitant l’instauration entre la CEDEAO et la CPLP, au titre de la réforme du secteur de la sécurité, d’un partenariat, qui a conduit à l’adoption de la feuille de route CEDEAO-CPLP par les chefs d’État et de gouvernement de la CEDEAO en mars 2011. L’action de plaidoyer du Bureau a également permis le déploiement de la Mission angolaise de coopération technico-militaire à la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre du partenariat CEDEAO-CPLP. En application de la résolution 1949 (2010) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a envoyé une mission d’évaluation technique à Bissau en avril 2011 pour déterminer avec la CEDEAO et la CPLP les moyens à mettre en œuvre pour assurer l’application rapide de la feuille de route. Le Bureau a par ailleurs aidé les autorités nationales à coordonner leurs activités de réforme du secteur de la sécurité en participant aux travaux des mécanismes nationaux prévus à cet effet, notamment ceux du Comité directeur, de son secrétariat permanent et des groupes de travail techniques dans les domaines de la sécurité, de la défense et de la justice. Il a de surcroît aidé les autorités nationales à coordonner l’action internationale de réforme du secteur de la sécurité et concrétisé, avec le concours du Ministère de l’intérieur, l’idée de commissariats de police modèles à Bissau. Pour renforcer la sécurité publique, un projet de sécurité et d’éclairage publics a été lancé en juin parallèlement à une campagne de sécurité routière à Bissau. La première phase d’agrément et de certification des membres du personnel des institutions chargées de

la police et de la sécurité intérieure a été menée à bien par les autorités nationales avec l'assistance et le soutien techniques du BINUGBIS. Le Bureau a également continué d'aider à lutter contre l'impunité et à renforcer le système de justice pénale, notamment à favoriser le dialogue et la coopération entre juges, procureurs et enquêteurs de la police en vue de progresser dans la voie de l'élaboration d'un programme de protection des témoins et de contribuer à la mise en place de mécanismes de prévention et de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de stupéfiants, comme notamment le plan opérationnel 2011-2014 et la déclaration politique qui s'y rapporte.

55. Par ailleurs, les problèmes politiques et techniques ainsi que les difficultés budgétaires auxquelles se sont heurtées les autorités nationales dans l'application de la législation nationale sur la réforme du système de la sécurité en 2011 ont ralenti la réorganisation des services de police et de sécurité intérieure existants. De surcroît, les changements survenus au sein du Ministère de l'intérieur et la procédure de sélection de l'entreprise de bâtiment ont eu pour effet de retarder l'achèvement des travaux de construction du premier commissariat de police modèle à Bissau, lequel a finalement été inauguré en septembre 2011.

56. D'importants progrès ont également été faits dans le cadre du dialogue politique sans exclusive et du processus de réconciliation nationale. Le Bureau, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies et la Commission pour la consolidation de la paix, a continué à apporter son précieux concours au processus de réconciliation, dans le cadre de la conférence nationale, et favorisé la tenue de huit conférences préparatoires en Guinée-Bissau axées sur les services de défense et de sécurité, de conférences préparatoires avec la diaspora à Dakar et à Lisbonne, ainsi que de neuf conférences régionales en Guinée-Bissau, avant la conférence nationale prévue en décembre 2011. En outre, le BINUGBIS et le PNUD ont aidé à former 15 facilitateurs pour les conférences régionales et celles de la diaspora, en partenariat avec Swisspeace, tandis qu'une cinquantaine de parlementaires, de dirigeants de partis et de représentants de la société civile ont été initiés aux techniques de négociation et de règlement des conflits dans le cadre du processus préparatoire de la conférence nationale. Entre-temps, le Représentant spécial du Secrétaire général a continué de se concerter avec l'encadrement militaire et à favoriser le dialogue politique entre institutions nationales au plus haut niveau. Le Bureau a également fourni un soutien politique et financier à la Guinée-Bissau dans le cadre d'une série de mesures visant à améliorer la qualité de la procédure de révision constitutionnelle en cours.

57. L'action commune de l'ONU en faveur des politiques et de la législation gouvernementales a conduit à l'approbation de nouvelles lois sur la mutilation génitale féminine et la traite d'êtres humains et à l'élaboration de nouvelles lois sur la violence familiale et la protection des témoins et des victimes. De nouveaux progrès ont été faits pour adapter la législation nationale aux normes internationales, notamment en révisant les lois sur le traitement des détenus et le fonctionnement des prisons et en procédant à une révision partielle du Code de procédure pénale. L'action de l'ONU a par ailleurs conduit à la ratification de deux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, c'est-à-dire le Pacte international sur les droits civils et politiques et la Convention sur l'élimination de la discrimination raciale. Le Bureau a également aidé le mécanisme des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme à recevoir une invitation permanente pour visiter le pays et formuler des recommandations et a contribué à renforcer les capacités de la Commission

nationale des droits de l'homme. Le BINUGBIS a également continué de surveiller les conditions de détention et celles des prisons, d'adresser des recommandations aux autorités respectives et de renforcer les mécanismes de coordination entre les institutions gouvernementales et au sein du Parlement en matière de protection des droits de l'homme.

58. Au titre de l'application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, le BINUGBIS a continué d'aider le Gouvernement à élaborer, à adopter et à mettre en œuvre le plan d'action national en faveur de l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité. Il a également aidé les autorités nationales dans le cadre du processus de rédaction et de consultation qui a conduit à l'élaboration de la politique nationale sur l'égalité et l'équité entre les sexes qui est en cours de parachèvement.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2012

59. L'hypothèse est que la présence du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) sera prolongée jusqu'en décembre 2012 et que le mandat du Bureau, tel que défini par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1876 (2009) et 1949 (2010), demeurera inchangé. Toutefois, le BINUGBIS devra adapter son action au contexte politique changeant, en particulier le partenariat entre la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), les missions de l'Angola, du Brésil et du Portugal concernant la réforme du secteur de la sécurité, et la reprise de la pleine coopération de l'Union européenne avec la Guinée-Bissau à la suite des consultations menées en vertu de l'article 96 de l'Accord de Cotonou. À cet égard, le BINUGBIS devra renforcer son assistance politique, stratégique et technique au Gouvernement pour l'aider à mener la réforme des secteurs de la justice, de la défense et de la sécurité et à coordonner à plusieurs niveaux l'action internationale intégrée dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. Parallèlement, le BINUGBIS soutiendra plus étroitement le Gouvernement dans ses efforts de mobilisation des ressources afin d'obtenir un appui supplémentaire de la part des partenaires internationaux, l'accent étant mis sur le fonctionnement de la caisse des pensions et des régimes connexes, y compris les arrangements concernant la réintégration des soldats démobilisés des forces armées et des agents de la police et le renouvellement du personnel dans ces institutions. À cet égard, le BINUGBIS travaillera en étroite coopération avec des partenaires compétents afin de faciliter l'organisation d'une manifestation de haut niveau visant la collecte de fonds pour s'attaquer aux problèmes prioritaires de la réforme du secteur de la sécurité. Le Bureau continuera de faciliter le processus national de dialogue et de réconciliation, la consolidation de la stabilité politique et de la bonne gouvernance, notamment en apportant son appui à la création et au fonctionnement d'un mécanisme de suivi pour garantir le dialogue permanent sur les questions d'intérêt national après la conférence nationale de 2011, et au processus de révision constitutionnelle. Dans le cadre de l'assistance apportée par l'ONU au processus démocratique et à la bonne gouvernance, le BINUGBIS prêtera son appui à l'organisation des élections locales et législatives, prévues en 2012, y compris au renforcement du rôle des femmes et de la société civile dans les élections. À la demande des autorités nationales, le Bureau aidera à coordonner les missions internationales d'observation des élections et fournira matériels et conseils. Il créera quatre bureaux régionaux, ainsi que des commissariats de police modèles. En

coordination avec d'autres partenaires compétents, le Bureau continuera d'appuyer les mesures et les initiatives visant à combattre le trafic de stupéfiants et le crime organisé, notamment par le renforcement des capacités des institutions de police et des forces de l'ordre et la coordination au moyen de mécanismes appropriés et de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale, à l'appui de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. Le BINUGBIS poursuivra ses activités en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, de manière intégrée, dans le cadre de l'application du plan de travail stratégique commun.

60. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés ci-après.

Objectif : Un environnement politique, sécuritaire, social et économique et des conditions de sécurité stables en Guinée-Bissau

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Systèmes renforcés de défense, de police et de maintien de l'ordre en Guinée-Bissau

a) i) Intégration des services de police et de sécurité intérieure existants afin de réduire le nombre d'institutions selon le cadre juridique approuvé

Mesure des résultats

2010 : 9 services de police et de sécurité intérieure

2011 (estimation) : 9 services de police et de sécurité intérieure

2012 (objectif) : 4 services de police et de sécurité intérieure

ii) Augmentation du nombre de commissariats de police modèles à Bissau

Mesure des résultats

2010 : zéro

2011 (estimation) : 1

2012 (objectif) : 12

iii) Augmentation du nombre d'armes légères et de petit calibre détruites sur un total de 10 000

Mesure des résultats

2010 : 2 000

2011 (estimation) : 2 500

2012 (objectif) : 5 000

iv) Augmentation du nombre total de soldats des forces armées démobilisés sur un total de 2 500

Mesure des résultats

2010 : zéro

2011 (estimation) : 500

2012 (objectif) : 1 500

v) Augmentation du nombre total de vérifications des antécédents des membres de la police et des institutions de sécurité intérieure sur un total recherché de 4 100 membres

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : 100

2012 (objectif) : 1 800

vi) Augmentation du nombre de camps de forces armées démantelés

Mesure des résultats

2010 : zéro

2011 (estimation) : 2

2012 (objectif) : 4

Produits

- Assistance quotidienne aux autorités nationales, en particulier les Ministères de la défense, de l'intérieur et de la justice, en vue de la coordination des contributions internationales à la mise en œuvre des programmes nationaux de réforme du secteur de la sécurité, dans le cadre de la feuille de route de la CEDEAO et de la CPLP, au moyen de détachements et de la participation aux structures de coordination existantes;
- Conseils et assistance aux autorités nationales sur une base quotidienne concernant la mise en œuvre de la stratégie nationale intégrée pour la réforme du secteur de la sécurité et du plan d'action national au moyen du renforcement des capacités, de programmes de formation des cadres et de surveillance policière de proximité, de cours de justice pénale, de séminaires et d'ateliers de formation, ciblant les structures de coordination de la réforme du secteur de la sécurité, les institutions parlementaires, judiciaires, policières et de sécurité, les forces armées, la société civile, la Commission parlementaire de la défense et de la sécurité, la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, y compris pour le relèvement de l'académie militaire de Cumere, le contrôle de la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre le trafic des stupéfiants et le crime organisé et la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre
- Assistance aux autorités nationales pour le contrôle et le suivi des mécanismes de paiement des pensions et des fonds destinés aux mécanismes de réintégration, dans le cadre de réunions mensuelles, d'entretiens avec les institutions d'État et les bénéficiaires, de rapports mensuels et de la fourniture de conseils
- Formation en cours d'emploi, parrainage, mentorat et appui logistique et administratif au moyen du détachement d'un minimum de 12 spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité – à Bissau et dans tout le pays – auprès des Ministères de l'intérieur, de la justice et de la défense, du Secrétariat permanent du Comité directeur national de la réforme du secteur de la sécurité, des bureaux des chefs des administrations de police, des mécanismes de coordination de la police, y compris de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale, du Bureau central national de l'Organisation internationale de police criminelle, du centre de formation informatisé, des six centres régionaux de police et de l'Académie nationale de police
- Appui aux comités de femmes au sein des institutions de défense et de sécurité pour faire en sorte que leurs préoccupations soient prises en compte à tous les niveaux, du niveau politique au niveau opérationnel, au moyen de cours de formation trimestriels et de conseils quotidiens visant la création de mécanismes de promotion de l'égalité des sexes

- Formation et conseils quotidiens concernant l'enregistrement, la vérification des antécédents et la certification des agents de la police de Guinée-Bissau et du personnel militaire des Ministères de l'intérieur et de la défense, dans le cadre de la décision ministérielle s'y rapportant, publiée le 21 janvier 2011 par le Président du Comité directeur de la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que supervision du processus par l'intermédiaire de mécanismes de suivi et d'évaluation et de rapports mensuels
- Conseils aux autorités nationales concernant l'établissement de modalités pour améliorer la capacité des administrations de police et autres services garants de la légalité de lutter contre les crimes graves et le trafic de stupéfiants, notamment le fonctionnement d'un mécanisme de coordination de la police et de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale, et pour exécuter un plan opérationnel national révisé de lutte contre les stupéfiants et les crimes graves, pour la période 2011 à 2014, au moyen de la participation à des groupes de travail communs, de réunions hebdomadaires et du détachement quotidien de 3 agents de la Police des Nations Unies auprès des Ministères de la justice et de l'intérieur
- Conseils et assistance à la commission nationale pour combattre la prolifération des armes légères et de petit calibre, pour lancer un programme de contrôle des armes et pour réviser la législation concernant les armes dans les institutions de défense et de sécurité intérieure, ainsi qu'au sein de la population, dans le cadre de réunions mensuelles et du détachement auprès du Ministère de la défense d'un fonctionnaire de l'ONU spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité
- Assistance à la commission nationale pour l'organisation de la campagne sur la réforme du secteur de la sécurité aux fins de la sensibilisation aux questions de défense, de sécurité et de justice dans le cadre de programmes d'information régionaux, de six débats publics visant les membres des institutions concernées, de 20 réunions de groupes thématiques et du détachement auprès des institutions touchées par la réforme de 6 agents de l'ONU spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité
- Conseils techniques aux autorités nationales, notamment en ce qui concerne la création d'une autorité chargée de la protection civile pour régler les questions de risques résiduels dans la lutte antimines, la fourniture d'un appui et la coordination de l'action relative à l'entreposage des stocks et la destruction des stocks de munitions excédentaires et déclassées, dans le cadre de 6 réunions et de visites conjointes sur le terrain quatre fois par an
- Assistance aux autorités nationales par le biais de conseils et d'orientations, dans le cadre de réunions mensuelles, en vue de mettre au point des mécanismes visant à renforcer l'état de droit et l'accès à la justice et à garantir le droit à un procès équitable dans le système judiciaire, à la fois pour les suspects et les victimes, y compris par l'intégration et la mise en œuvre de réformes institutionnelles et juridiques dans le système judiciaire, l'amélioration des services rendus aux citoyens et l'accroissement de la participation des citoyens au processus judiciaire

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

b) Renforcement de l'état de droit et des capacités nationales pour protéger les droits de l'homme en Guinée-Bissau et les y faire respecter

b) i) Augmentation du nombre de cas de violations des droits de l'homme, y compris de cas de violence sexuelle et sexiste, faisant l'objet d'enquêtes ou d'examen de la part des autorités judiciaires

Mesure des résultats

2010 : 36

2011 (estimation) : 40

2012 (objectif) : 60

ii) Augmentation du nombre de textes législatifs nouveaux et d'amendements adoptés pour améliorer l'efficacité et l'utilité du système de justice pénale et promouvoir le respect de l'état de droit

Mesure des résultats

2010 : 1

2011 (estimation) : 2

2012 (objectif) : 3

iii) Augmentation de la proportion d'infractions, y compris de crimes sexuels et sexistes, signalées aux services de police et de contrôle de l'ordre public faisant l'objet d'une enquête ou d'une procédure

Mesure des résultats

2010 : 20 %

2011 (estimation) : 35 %

2012 (objectif) : 50 %

iv) Augmentation du nombre de législations clefs révisées et adoptées pour abolir les différences entre les réglementations internationales et le droit interne

Mesure des résultats

2010 : zéro

2011 (estimation) : 2

2012 (objectif) : 3

v) Augmentation du nombre de traités relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le Parlement bissau-guinéen

Mesure des résultats

2010 : 4

2011 (estimation) : 4

2012 (objectif) : 5

Produits

- Organisation d'un atelier de formation et fourniture de conseils quotidiens destinés à assurer le bon fonctionnement du Comité interministériel des droits de l'homme
- Organisation, en collaboration avec les Ministères de la justice et de l'intérieur, la Commission nationale des droits de l'homme et l'équipe de pays des Nations Unies, de 4 ateliers de formation et de 4 cours de formation aux fonctions de direction concernant les droits de l'homme, y compris les droits des femmes, le contrôle, la promotion, l'établissement de rapports, l'état de droit, les Principes de Paris, les organes créés en vertu de traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et les normes internationales relatives aux droits de l'homme, en vue de prendre en compte, notamment, une approche axée sur les droits de l'homme et la problématique hommes-femmes dans la réforme du secteur de la sécurité
- Prestation de conseils et d'un soutien techniques, dans le cadre de réunions hebdomadaires, au Ministère de la condition féminine, de la famille et de la cohésion sociale, et au Ministère de la justice, pour l'exécution et le suivi de la politique nationale sur l'égalité des sexes et l'équité, récemment approuvée
- Prestation hebdomadaire de conseils techniques sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale des droits de l'homme, dans le cadre notamment d'un plan d'action préconisant la prise en compte dans les plans du Gouvernement de questions concernant la problématique hommes-femmes et les droits de l'homme

- Organisation de 2 stages de formation sur la collecte d'informations conforme aux normes internationales, destinés à aider le Ministère des affaires étrangères et le Comité interministériel des droits de l'homme à créer une base de données nationale sur les traités internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme et leurs protocoles facultatifs
- Mise sur pied de 3 campagnes d'information destinées à sensibiliser l'opinion aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, aux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et à la législation nationale pertinente, ainsi qu'à la problématique hommes-femmes, aux droits de l'homme et à la réforme du secteur de la sécurité, y compris la diffusion de 48 émissions radiophoniques, la production et la distribution de 4 000 opuscules et brochures sur les droits de l'homme dans différentes langues nationales, de dépliants et de T-shirts, la formation de journalistes destinée à promouvoir la diffusion dans les médias d'articles sur des questions liées aux droits de l'homme, et l'organisation de 2 manifestations à l'occasion des journées internationale et nationale de la femme, destinées à appuyer le dispositif national de promotion de la femme existant au sein du Gouvernement et de la société civile, et de la Journée des droits de l'homme, en sensibilisant la population à Bissau et dans les régions
- Organisation de 5 ateliers de sensibilisation et de formation sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes et la participation politique des femmes, à l'intention des partis politiques, du collectif politique des femmes et des organisations de la société civile
- Réunions mensuelles avec le Gouvernement sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen périodique universel, y compris le renforcement des mécanismes de protection des droits de l'homme, la promotion des normes internationales en la matière, l'instauration d'un réseau de surveillance des droits de l'homme et la publication de rapports sur les progrès accomplis au chapitre des droits de l'homme et de l'égalité des sexes
- Conseils techniques sur l'application d'une loi sur la protection des témoins et des victimes, prodigués dans le cadre de réunions mensuelles avec le Bureau du Procureur général et des fonctionnaires de la police judiciaire
- Apport de conseils techniques sur le fonctionnement du Secrétariat exécutif du Comité directeur national et établissement de rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action national sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, notamment dans le cadre de 4 séances de formation sur la participation des femmes aux processus de réforme du secteur de la sécurité et de réconciliation nationale
- Apport hebdomadaire de conseils et d'orientations au Ministère de la justice et au Bureau du Procureur général sur la création d'une instance nationale de justice pénale, l'organisation d'un atelier sur les mécanismes de justice traditionnelle en Guinée-Bissau et la réforme du système pénitentiaire bissau-guinéen, dans le but de mettre au point une culture correctionnelle, notamment des projets de réinsertion sociale à mettre en œuvre au terme des peines de prison

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Promotion d'un véritable dialogue politique ouvert à tous et de la réconciliation nationale en Guinée-Bissau

c) i) Le nouveau mécanisme de suivi permanent de la conférence nationale assurant la continuité de la concertation et de la réconciliation est opérationnel.

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : 1

2012 (objectif) : 1

ii) Nouveaux projets approuvés par le Comité directeur national du Fonds de consolidation de la paix et exécutés conformément au Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, en vue de promouvoir la démocratie et de renforcer la participation des femmes et des jeunes

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : 1

2012 (objectif) : 3

iii) Augmentation du nombre de parlementaires, de chefs de parti et de fonctionnaires de la défense et de la sécurité ayant suivi une formation à la négociation et au règlement des conflits

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : 90 représentants

2012 (objectif) : 90 représentants

iv) Création de plates-formes destinées à renforcer les compétences des parlementaires, des chefs de parti et des organisations de la société civile en matière de consolidation de la paix, de médiation, de prévention des conflits et de gouvernance

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : 1

2012 (objectif) : 4

Produits

- Prestation de conseils techniques à la Commission de l'Assemblée nationale chargée d'organiser la Conférence nationale sur le fonctionnement du mécanisme de suivi, dans le cadre de consultations et de réunions bimensuelles
 - Organisation, à l'intention de parlementaires, de chefs de parti et de hauts fonctionnaires de la défense et de la sécurité, de 6 ateliers de formation à la direction, à la négociation et au règlement des conflits
 - Prestation de conseils quotidiens visant à renforcer le groupe national d'action féministe, présidé par des femmes parlementaires de différents partis politiques pour promouvoir la participation des femmes
 - Organisation de 2 forums sur les leçons à tirer en matière de paix et de règlement des conflits, à l'intention des associations de la société civile
 - Prestation de conseils et d'un soutien techniques au Mouvement national de la société civile pour la relance de la plate-forme nationale de la société civile pour la consolidation de la paix et la prévention des conflits, notamment organisation de 2 ateliers de formation sur la maximisation du rôle de chacun de ces deux éléments dans une approche axée sur les résultats
 - Mise au point de campagnes d'information sur le suivi du dialogue politique sans exclusive et la réconciliation nationale, y compris 2 émissions radiophoniques sur les femmes, le dialogue et la consolidation de la paix, 2 débats et 4 ateliers de formation aux stratégies de communication destinés aux organisations de la société civile
-

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Renforcement des institutions nationales du maintien de l'ordre constitutionnel et de la gouvernance, et mobilisation et coordination effectives de l'appui international fourni au Gouvernement bissau-guinéen

d) i) Participation accrue des parlementaires, des militaires, de la société civile, des médias, du secteur privé, des femmes et des jeunes aux mécanismes de gouvernance locale pour renforcer les institutions démocratiques

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : 8 représentants

2012 (objectif) : 16 représentants

ii) Augmentation du nombre de consultations régionales sur la révision de la Constitution tenues ailleurs qu'à Bissau

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : sans objet

2012 (objectif) : 9 consultations régionales

iii) Augmentation du nombre de réunions du Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau et de réunions de coordination avec les partenaires internationaux

Mesure des résultats

2010 : 2 réunions du Groupe de contact et 1 réunion de coordination des donateurs

2011 (estimation) : 2 réunions du Groupe de contact et 2 réunions de coordination des donateurs

2012 (objectif) : 2 réunions du Groupe de contact et 3 réunions de coordination des donateurs

iv) Organisation réussie d'élections locales et législatives sans exclusive permettant de renforcer la stabilité

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : sans objet

2012 (objectif) : 1 élection législative et 1 élection locale

Produits

- 4 ateliers de formation à l'intention des parlementaires, des militaires, de la société civile, des médias, des femmes et des jeunes sur des questions liées à la Constitution, et 8 réunions-débats avec des dirigeants locaux, des représentants de la société civile et d'organisations de la base, organisés pour examiner le processus de révision de la Constitution, sur la base d'autres processus appuyés par l'ONU, y compris le dialogue national et la réforme du secteur de la sécurité

- Prestation de conseils et d'un soutien techniques à la Commission parlementaire chargée de la révision de la Constitution, en particulier à la Commission de rédaction chargée d'établir la nouvelle Constitution, y compris dans le cadre de 3 débats sur le projet de révision de la Constitution organisés au Parlement
 - Organisation de 4 forums d'une journée à l'intention des parlementaires, des militaires, de la société civile, des médias, des femmes et des jeunes sur les aspects juridiques et politiques de la Constitution
 - Apport aux parlementaires d'un appui technique en ce qui concerne les exigences du contrôle et de la supervision des grandes réformes, y compris des questions liées à la réforme du secteur de la sécurité, en particulier dans le cadre de 4 ateliers de formation sur les réformes nationales
 - Prestation au Gouvernement de conseils et d'un soutien destinés à faciliter la coopération et les échanges régionaux dans le cadre de l'aide au renforcement des capacités des institutions de l'État, en particulier en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, par la participation aux mécanismes de coordination existants, notamment l'Équipe spéciale commune réunissant des membres de l'Union africaine, de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), de la CEDEAO, de l'Union européenne et de l'ONU, et chargée d'aider à l'exécution de la feuille de route CPLP-CEDEAO sur la réforme du secteur de la sécurité
 - Prestation de conseils et d'un soutien au Comité directeur national lié à la Commission de consolidation de la paix en vue de faciliter l'application du cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, y compris des projets mis en œuvre à l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix, en consultation avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix/la Commission de consolidation de la paix, dans le cadre de réunions à présidence partagée
 - Prestation aux institutions du Gouvernement de conseils et d'un soutien sur les préparatifs de la conférence internationale des donateurs prévue pour 2012, notamment l'élaboration de documents pertinents et la mise sur pied d'activités de sensibilisation et de plaidoyer à l'intention des donateurs
 - Rédaction par le Secrétaire général de 3 rapports destinés au Conseil de sécurité et visant à informer les partenaires internationaux
 - Organisation de réunions mensuelles avec les partenaires internationaux à Bissau et à Dakar, afin de suivre la réalisation des principales réformes et l'appui fourni par les donateurs
 - 8 réunions-débats régionales avec diverses parties intéressées, notamment des parlementaires, pour examiner les questions de gouvernance locales
-

Facteurs externes

61. Le Bureau devrait atteindre ses objectifs si les conditions ci-après sont réunies : a) les parties prenantes nationales ou locales restent attachées à la consolidation de la paix; b) les partenaires et donateurs internationaux appuient et financent les activités de consolidation de la paix nécessaires, y compris au moyen de fonds extrabudgétaires; et c) les forces armées sont subordonnées aux autorités civiles et toutes les parties sont résolues à respecter l'état de droit.

Prévision de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépense	1 ^{er} janvier 2010-31 décembre 2011			Prévisions de dépenses pour 2012		Variation 2011-2012	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart [économie (dépassement)]	Total renouvelables	Dépenses non renouvelables	Total 2011	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	1 105,6	1 115,5	(9,9)	719,2	–	623,3	95,9
Personnel civil	17 170,0	19 710,0	(2 540,0)	12 905,0	–	10 717,8	2 187,2
Dépenses opérationnelles	14 801,3	12 206,0	2 595,3	5 357,9	259,7	7 099,0	(1 741,1)
Total	33 076,9	33 031,5	45,4	18 982,1	259,7	18 440,1	542,0

62. Le montant net des ressources prévues pour le BINUGBIS pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, qui s'élève à 18 982 100 dollars (montant brut : 19 306 100 dollars), permettra de couvrir les dépenses afférentes à 2 conseillers militaires (121 100 dollars), 16 fonctionnaires de police (598 100 dollars), les traitements, dépenses communes de personnel et indemnités du personnel recruté sur le plan international et sur le plan national et des volontaires, (12 905 000 dollars), les services de consultants (100 000 dollars), les voyages (765 000 dollars) et d'autres dépenses opérationnelles liées notamment aux installations et infrastructures (1 270 900 dollars), aux transports (922 300 dollars), aux communications (788 900 dollars), à l'informatique (376 600 dollars), à la santé (514 200 dollars) et à des fournitures, services et matériel divers (600 000 dollars).

63. L'augmentation proposée pour 2012 s'explique essentiellement par une hausse des traitements du personnel et des dépenses communes correspondants, du fait d'un taux de vacance de postes moins élevé : 15 % pour le personnel recruté sur le plan international et 5 % pour le personnel recruté sur le plan national en 2012, contre 20 % et 25 %, respectivement, en 2011; et une hausse des dépenses au titre des voyages, en partie compensée par la réduction des ressources nécessaires pour les installations et les infrastructures, les communications et l'informatique, grâce à un transfert de matériel de la MINURCAT, qui a permis de réduire les achats en la matière.

64. Le solde inutilisé prévu tient compte de l'augmentation nette des dépenses de personnel du fait de la baisse du taux de vacance de postes moyen par rapport à celui prévu en 2011, compensé en grande partie par les économies réalisées au niveau des installations et des infrastructures, des communications, de l'informatique et des fournitures médicales.

Ressources extrabudgétaires

65. En 2011, le BINUGBIS a lancé l'idée de commissariats de police modèles pour renforcer les capacités de la Guinée-Bissau dans le domaine du maintien de l'ordre et de la sécurité intérieure, rétablir l'autorité de l'État et permettre à la population d'accéder plus facilement à la sécurité et à la justice, notamment grâce à des services de police de proximité. Le Bureau a reçu une contribution

extrabudgétaire de 219 100 dollars pour financer la mise en place, la construction et le fonctionnement des premiers commissariats modèles à Bairro Militar, une des banlieues les plus importantes et les plus problématiques de Bissau. La Mission espère obtenir des ressources extrabudgétaires supplémentaires en 2012, notamment du Fonds pour la consolidation de la paix, en vue de la construction de nouveaux commissariats modèles, jugés comme essentiels pour rétablir l'autorité de l'État et la stabilité dans tout le pays. Le Bureau a également mobilisé 110 000 dollars environ au titre du Fonds pour appuyer la tenue de réunions préparatoires axées sur les services de défense et de sécurité, dans le cadre des préparatifs de la conférence nationale, tandis que Swisspeace a organisé conjointement des ateliers de formation, qui ont coûté 25 000 dollars, à l'intention des facilitateurs du processus. On prévoit que le montant total des ressources extrabudgétaires s'élèvera à environ 355 000 dollars en 2011.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel inter-national)	<i>Admin- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Nations Unies</i>		
Effectifs approuvés pour 2011	-	1	1	2	6	14	10	-	34	30	-	64	14	40	7	125	
Effectifs proposés pour 2012	-	1	1	2	6	14	10	-	34	30	-	64	14	40	7	125	
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

66. L'effectif prévu pour 2012 demeure inchangé.

D. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie

(17 404 500 dollars)

Historique, mandat, objectif

67. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) a été créé en avril 1995 pour faire avancer la cause de la paix et de la réconciliation en Somalie. À l'origine, son mandat était de promouvoir la réconciliation grâce à un dialogue entre les parties somaliennes et de coordonner l'appui fourni au processus de paix par les pays voisins de la Somalie et divers partenaires internationaux. Plus récemment, le Bureau s'est employé à obtenir, par la médiation, des accords au sein des Institutions fédérales de transition et avec des factions qui s'y opposaient auparavant et à renforcer ces institutions au moyen d'une gouvernance efficace, dans les domaines de la sécurité, de la justice, des médias et de la problématique hommes-femmes.

68. De 2002 à 2004, le Bureau a appuyé la Conférence de réconciliation nationale pour la Somalie d'Eldoret-Mbagathi qui s'est tenue sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et a entraîné la formation de l'actuel Gouvernement fédéral de transition, qui a réintégré la Somalie au milieu de l'année 2005.

69. En 2007, le Bureau a commencé à faciliter les discussions entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie, qui a débouché sur l'Accord de Djibouti de 2008. Le processus de Djibouti a permis de mettre en place un nouveau système politique représentant un groupe élargi d'acteurs politiques en Somalie, avec l'appui de la majeure partie de la communauté internationale, en faisant fond sur le processus de transition créé par la réconciliation nationale, qui avait été scellée à Eldoret-Mbagathi. À l'issue de la signature, le 9 juin 2011, de l'Accord de Kampala et, le 6 septembre 2011, de la feuille de route visant à mettre un terme à la période transitoire, ladite période, qui devait prendre fin en août 2011, a été prolongée jusqu'au 20 août 2012.

70. Le mandat actuel du Bureau, tel qu'il a été énoncé dans diverses résolutions du Conseil de sécurité, y compris dans les résolutions 1814 (2008), 1863 (2009), 1872 (2009), 1910 (2010) et 1976 (2011), et les rapports pertinents du Secrétaire général consiste à :

a) Faciliter la réconciliation nationale, la bonne gouvernance et l'état de droit, y compris en offrant ses bons offices, et à appuyer les efforts visant à établir la stabilité et une paix globale et durable en Somalie;

b) Aider, en coopération avec les donateurs et partenaires régionaux et internationaux et les autres parties intéressées, à la reconstitution, la formation et la rétention des forces somaliennes de sécurité – armée et police – sans exclusive;

c) Aider le Gouvernement fédéral de transition à élaborer une stratégie de sécurité nationale, y compris des plans en matière de lutte contre le trafic d'armes, de désarmement, démobilisation et réintégration, de justice et de capacités pénitentiaires;

d) Veiller à ce que des initiatives soient prises pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes;

e) Mobiliser des ressources et l'appui de la communauté internationale pour apporter une aide humanitaire à la Somalie et assurer son redressement et son développement économique à long terme;

f) Créer une capacité efficace au sein de l'UNPOS en vue de contrôler et renforcer la protection des droits de l'homme en Somalie; prêter concours au Gouvernement fédéral de transition pour renforcer sa capacité de traiter les questions relatives aux droits de l'homme et pour aider le Groupe de travail sur la justice et la réconciliation à lutter contre l'impunité;

g) Coordonner de façon cohérente et intégrée toutes les activités des organismes des Nations Unies en Somalie;

h) Aider le Gouvernement fédéral de transition et les autorités régionales à coordonner plus effectivement la lutte contre la piraterie, grâce au Groupe de contact somalien pour la lutte contre la piraterie (connu sous le nom de processus de Kampala), afin de s'attaquer aux causes profondes de la piraterie sur terre.

71. En février et en mai 2011 à Mogadiscio, les forces du Gouvernement fédéral de transition, avec l'aide de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) ont lancé une série d'offensives conjointes contre les Chabaab. Les forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM ont à présent sécurisé environ 90 % de Mogadiscio, mais les Chabaab continuent de mener une guerre asymétrique contre le Gouvernement fédéral de transition, l'AMISOM, l'ONU et les organisations non gouvernementales.

72. Tandis que les combats avec les Chabaab se poursuivent sur de multiples fronts, le nombre de jeunes qui désertent les rangs de ce groupe (désigné comme un groupe terroriste) pour demander aide et protection au Gouvernement fédéral de transition n'a cessé d'augmenter en 2010/11. Le Gouvernement fédéral de transition a besoin d'une assistance spéciale pour s'occuper de ces anciens combattants. L'ONU dispose d'amples compétences en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, mais la réintégration d'anciens combattants qui appartenaient à des organisations terroristes constitue pour elle un domaine relativement nouveau.

Coopération avec d'autres entités

73. L'UNPOS participe aux réunions de l'équipe de pays des Nations Unies et de l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité qui encadrent le développement et les opérations humanitaires des Nations Unies et veillent au bien-être du personnel en Somalie. À l'appui de l'approche intégrée, l'UNPOS dirige le Groupe des politiques stratégiques de l'Organisation, qui établit des orientations générales pour tout ce qui a trait aux activités politiques, humanitaires, de sécurité et de développement de l'ONU en Somalie. Le Bureau organise également les réunions du Groupe de planification commune, qui appuie la coordination des opérations de l'ONU et du Groupe des politiques stratégiques.

74. Pour optimiser l'appui de l'ONU au processus constitutionnel, l'équipe de pays des Nations Unies et l'UNPOS ont établi un Groupe conjoint des affaires constitutionnelles dans les locaux du Bureau, qu'il partage avec le personnel du PNUD. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et l'UNPOS débattent d'options visant à resserrer la coopération, ce qui pourrait entraîner la colocalisation du personnel de l'Office à l'UNPOS, en vue de lutter contre la piraterie. À l'issue de l'intégration de toutes les fonctions administratives et d'appui de l'UNPOS dans le Bureau d'appui de l'Organisation des Nations Unies pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) en 2010, les deux Bureaux ont continué de resserrer leur coopération, grâce à la colocalisation du personnel dans les Groupes de l'information et de la sécurité à Nairobi.

75. Une stratégie régionale conjointe a été signée entre l'UNPOS, l'IGAD et l'AMISOM afin qu'ils collaborent davantage pour appuyer le Gouvernement fédéral de transition. Le partenariat entre les trois institutions a contribué à galvaniser la région et à pousser les chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD à renforcer leur appui au Gouvernement fédéral de transition, en vue de régler les problèmes.

76. Le Comité mixte de sécurité, dirigé par l'UNPOS, continue de coordonner toutes les activités du secteur de la sécurité entre le Gouvernement fédéral de transition, l'ONU, l'AMISOM, l'IGAD, la Brigade Est de la Force africaine en attente et les pays donateurs. Quatre groupes de travail techniques appuient le Comité, notamment un Groupe de travail technique sur l'armée, qui coordonne tout

l'appui aux Forces nationales somaliennes, y compris les besoins en formation. Le Groupe de travail technique sur la police a été constitué en vue de coordonner les activités de la Force de police somalienne. Le Groupe de travail technique consacré à la planification stratégique et à la programmation coordonne les questions intersectorielles du Comité mixte de sécurité et élabore des stratégies en vue d'une planification et programmation conjointes, avec la participation de l'Union européenne, du PNUD et du Japon. Un sous-groupe de travail sur les anciens combattants réunit l'ONU, l'AMISOM et leurs partenaires, en étroite coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix.

77. L'UNPOS fournit des orientations politiques par l'intermédiaire du Groupe de Nairobi sur la piraterie, qu'il dirige, et s'emploie à coordonner l'action des organismes des Nations Unies et de la communauté internationale. L'engagement au sein de la communauté internationale est notamment facilité par le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, ainsi que par la participation aux cinq Groupes de travail.

78. Le Groupe des droits de l'homme de l'UNPOS collabore étroitement avec l'AMISOM et d'autres organismes des Nations Unies tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PNUD et l'UNICEF à des questions telles que la protection des civils, les enfants associés à des forces ou des groupes armés ou l'état de droit. Cette collaboration comprend des activités conjointes relatives aux programmes et à la sensibilisation, ainsi que le partage des informations.

79. L'UNPOS participe aux réunions régulières du Groupe de l'information des Nations Unies, constitué de fonctionnaires de l'information de l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi qu'à des réunions hebdomadaires de coordination avec l'AMISOM et l'UNSOA. L'UNPOS continuera de présider les réunions du Groupe d'appui aux médias en Somalie, à des fins de coordination.

80. L'UNPOS continuera de présider le Groupe de contact international sur la Somalie, groupe politique qui regroupe plus de 40 pays et organisations régionales dont l'IGAD, l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique et l'Union européenne, pour discuter des moyens d'aller de l'avant en Somalie.

Résultats obtenus en 2011

81. **Crise politique prolongée et options quant à une nouvelle organisation politique.** Le Gouvernement fédéral de transition a connu de longues périodes de crise en 2010 et en 2011, marquées par de profondes divisions au sein du Gouvernement. La démission du Premier Ministre Sharmarke en mai 2010 a précipité la première crise majeure, qui a duré jusqu'en 2011. En novembre 2010, l'UNPOS a travaillé en étroite collaboration avec le nouveau Premier Ministre, Mohammed Abdullahi Mohamed, en vue de l'élaboration d'une feuille de route détaillée et d'un plan d'action de 100 jours, qui servirait de modèle pour faire avancer les choses. La mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route a été cependant gravement compromise en 2011 par les désaccords persistants au sein des Institutions fédérales de transition.

82. En février 2011, un désaccord est survenu entre le Président cheikh Sharif Ahmed et le Président de l'Assemblée Sharif Hassan cheik Aden au sujet de la fin de la période de transition. Le Parlement fédéral de transition a décidé le 3 février 2011 de prolonger son mandat de trois ans et d'annoncer des élections pour les

sièges de président de la République, ainsi que de président et de vice-président de l'Assemblée, avant la fin de la période de transition, en août 2011. Le Président s'est opposé à cette prolongation décrétée unilatéralement et a demandé que les membres de l'exécutif et du législatif soient maintenus dans leurs fonctions pendant un an. Dans un souci de désamorcer les tensions croissantes entre le législatif et l'exécutif, l'UNPOS a organisé de nombreuses consultations. La signature, le 9 juin 2011, de l'Accord de Kampala, facilitée par le Représentant spécial et le Président Yoweri Museveni de l'Ouganda, a mis fin à l'impasse entre l'exécutif et le législatif.

83. Avant et après la signature de l'Accord de Kampala, l'UNPOS a organisé une série de réunions consultatives de haut niveau sur la Somalie afin de relancer le dialogue entre les dirigeants des Institutions fédérales de transition et les autres parties prenantes. Des délégations du Gouvernement fédéral de transition, du Parlement fédéral de transition, d'Ahlu Sunnah Wal Jama'a, du « Galmudug » et du « Puntland » ont participé à une série de réunions consultatives, qui ont permis d'aboutir à une entente politique commune s'agissant de l'administration d'un nouveau système politique en Somalie.

84. En septembre, les Institutions fédérales de transition ont adopté la feuille de route pour la Somalie, qui énonce les tâches restant à accomplir durant la période de transition, avant août 2012, notamment la stabilisation de la sécurité; l'achèvement de l'élaboration de la constitution; la bonne gouvernance; la réforme parlementaire; une meilleure communication et la réconciliation.

85. **Progrès dans l'élaboration du projet de constitution.** L'ONU continue d'appuyer les efforts de la Somalie en la matière, mais le processus a été considérablement retardé, en grande partie du fait de divergences au sein des Institutions fédérales de transition. En 2011, l'UNPOS a tenu des consultations avec ces institutions, ainsi qu'avec l'IGAD, l'Union africaine et les partenaires internationaux, pour qu'ils s'accordent sur les mesures à prendre en vue d'établir la version définitive du projet de constitution. Ces discussions tournaient largement autour du recensement des priorités et de facteurs de désunion, sur lesquels il fallait consulter le peuple somalien. L'IGAD, l'Union africaine et les parties prenantes somaliennes sont convenues d'une feuille de route politique en vue d'arriver au bout de l'élaboration du projet de constitution.

86. **Aide aux Institutions fédérales de transition pour améliorer la communication et favoriser la réconciliation au sein de la société somalienne.** L'UNPOS, en collaboration avec les organisations non gouvernementales Finn Church Aid et le Conseil africain des chefs religieux, a coordonné trois initiatives consultatives avec les chefs religieux et traditionnels en Somalie, en vue de faire avancer le processus de paix au niveau local. Une feuille de route a été élaborée, indiquant la volonté des chefs locaux de s'engager aux côtés du Gouvernement fédéral de transition, de l'AMISOM et des Chabaab. Le rôle des femmes chefs religieuses et des jeunes en vue de faire avancer le processus a également été examiné.

87. **Collaboration avec les autorités régionales et les nouvelles administrations.** Au cours de 2011, l'UNPOS a travaillé d'arrache-pied avec les entités régionales et notamment le « Somaliland », le « Puntland », le « Galmudug » et le Himan-Heeb. Il collabore étroitement avec le Gouvernement fédéral de transition afin de renforcer les liens avec les entités régionales grâce à l'application de cadres communs, tels que le processus de Kampala pour la lutte contre la piraterie.

88. **Améliorations des conditions de sécurité.** En vue d'instaurer un climat de sécurité qui soit propice à des progrès sur le plan politique, la Force de sécurité nationale somalienne a augmenté ses effectifs à 10 106 hommes en 2011. Malgré les problèmes rencontrés sur le plan de la sécurité, notamment pour ce qui est d'établir une solide chaîne de commandement et un contrôle vigoureux, le renforcement de la Force de sécurité nationale somalienne s'est poursuivi grâce à l'organisation de formations et au versement des arriérés de solde par l'Europe et les États-Unis. L'UNPOS a coordonné une évaluation des besoins pour harmoniser le programme de formation dispensé à la Force de sécurité nationale somalienne, ce qui a permis un meilleur alignement des forces du Gouvernement fédéral de transition.

89. **Problème des anciens combattants (« déserteurs »).** À la demande du Gouvernement fédéral de transition, au sujet de la question des anciens combattants, l'UNPOS a organisé un atelier sur les enseignements tirés, pour examiner la façon de régler le problème des anciens combattants associés à des organisations terroristes internationales et, à partir d'expériences tirées des missions des Nations Unies en Afghanistan et en Iraq, définir un cadre de stratégie globale.

90. **Renforcement de la Police somalienne.** La police de l'UNPOS a travaillé en étroite coopération avec les donateurs et les principaux partenaires pour aider les autorités somaliennes à renforcer les capacités de la police somalienne, ainsi qu'avec le PNUD pour le versement des arriérés d'allocations aux agents. À Djibouti, l'UNPOS a appuyé la formation de 499 recrues, établi un programme de formation et fourni à la Police somalienne du matériel de liaison radio.

91. **Coordination pour la lutte contre la piraterie.** En 2011, l'UNPOS a élaboré une approche plus globale pour coordonner et diriger les activités du Gouvernement fédéral de transition, des entités régionales et de la communauté internationale en matière de lutte contre la piraterie. Le Groupe de Nairobi sur la piraterie a réussi dans une grande mesure à aligner ses activités et à relancer le Processus de Kampala comme principal mécanisme pour coordonner l'action de lutte contre la piraterie.

92. **Surveillance des droits de l'homme, établissement de rapports et renforcement des capacités.** En 2011, le Groupe des droits de l'homme de l'UNPOS a tenu la première réunion de l'ONU avec des défenseurs des droits de l'homme à Mogadiscio, ce qui ne s'était pas produit depuis plusieurs années. Avec l'aide de l'UNPOS, l'Expert indépendant chargé par le Secrétaire général d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie s'est également rendu pour la première fois à Mogadiscio. L'UNPOS a appuyé un atelier du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme organisé à l'intention des responsables du Gouvernement fédéral de transition à Djibouti pour les former au processus d'examen périodique universel. Une délégation du Gouvernement fédéral de transition a présenté par la suite son premier rapport d'examen périodique universel au Conseil des droits de l'homme en mai 2011. C'était la première fois depuis 1984 que le Gouvernement somalien soumettait un rapport à un mécanisme international de défense des droits de l'homme. Les liens avec les autorités du « Somaliland » ont été renforcés, notamment grâce à l'appui à la nouvelle stratégie des autorités en matière de justice et à la Commission des droits de l'homme du « Somaliland ».

93. **Appui humanitaire, au relèvement et au développement, l'accent étant mis sur les nouvelles zones reprises par les forces de l'AMISOM et du Gouvernement fédéral de transition.** En 2011, l'UNPOS a appuyé l'action de sensibilisation de l'ONU en ce qui concerne l'insuffisance de l'aide humanitaire et

de fonds pour le relèvement. L'UNPOS a organisé des réunions trimestrielles entre les organisations non gouvernementales et le Représentant spécial pour renforcer le dialogue et la participation des organisations non gouvernementales. Afin de renforcer les zones nouvellement reprises aux Chabaab, l'UNPOS a appuyé l'élaboration par les Nations Unies de la Stratégie de relèvement et de stabilisation de Mogadiscio grâce à la fourniture d'une aide immédiate sur le plan de la sécurité humaine dans trois districts. La stratégie prévoit à la fois d'étendre les zones géographiques et de fournir davantage de services de base, de possibilités d'emploi et d'aide sociale.

94. **Rôle des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité.** L'UNPOS a organisé un audit de l'égalité de traitement des deux sexes au cours de consultations sur le projet de constitution, y compris la diffusion de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et la sensibilisation à la violence sexiste dans les zones de conflit. L'UNPOS collabore également avec le Ministère de la condition de la femme et des services familiaux en vue de l'élaboration d'un cadre stratégique national sur la problématique hommes-femmes.

95. **Médias et renforcement de la paix, de la sécurité et de la réconciliation nationale.** En 2011, l'UNPOS a fourni du matériel à Radio-Mogadiscio, aidé le Gouvernement à rétablir l'organe de presse officiel somalien et assuré la formation du personnel du Ministère de l'information du Gouvernement fédéral de transition et du « Puntland ». Le Groupe d'information a préparé conjointement avec l'UNSOA des projets d'émissions de radio et de télévision, en vue d'appuyer la paix et la réconciliation, les droits de l'homme et la sécurité.

96. **Bonne coordination grâce au cadre stratégique intégré.** Pour favoriser l'intégration, l'UNPOS a coordonné en février 2011 la première retraite de cadres des organismes des Nations Unies. Le cadre stratégique intégré pour la Somalie, élaboré en mars 2011, décrit des initiatives clefs entre l'UNPOS et l'équipe de pays des Nations Unies dans cinq secteurs : politique; gouvernance; sécurité; fourniture de services de base; et développement économique et moyens de subsistance.

97. **Réorganisation et redéploiement du personnel de l'UNPOS en Somalie.** En 2010 et en 2011, le personnel de l'UNPOS, y compris le Représentant spécial du Secrétaire général, se sont rendus régulièrement par roulement à Mogadiscio, Garowe et Hargeisa. Au 15 août 2011, l'UNPOS avait déployé 31 membres (soit 30 % de l'ensemble du personnel), dont 12 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 19 sur le plan national, Somalie, répartis comme suit : 7 à Mogadiscio, 13 à Garowe et 11 à Hargeisa. Le personnel restant à Nairobi continuera de coordonner son action avec la communauté internationale. D'ici à 2012, 42 % du personnel de l'UNPOS devrait être déployé en Somalie, et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général sera déployé de façon permanente à Mogadiscio. Pour assurer la coordination entre Nairobi et la communauté internationale, il faudra continuer de mobiliser d'importantes ressources. Le Chef de cabinet aura des responsabilités élargies en matière de représentation et d'administration à Nairobi, ce qui justifiera un reclassement de poste.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2012

98. La crise politique chronique au sein des Institutions fédérales de transition continue d'être une préoccupation majeure. La signature de l'Accord de Kampala et l'adoption d'une feuille de route, avec des critères définis et des conditions précises

pour mettre un terme à la transition constitue un important progrès en Somalie. L'UNPOS, dans le cadre d'une approche intégrée des activités des organismes des Nations Unies, aidera à l'établissement de la version définitive de la constitution, à la facilitation de la réforme du parlement, à la création d'une assemblée constituante pour mettre un terme à la transition en 2012 et à l'amélioration de la transparence mutuelle et de la responsabilité partagée. Dans le même temps, l'UNPOS continuera de travailler avec le Gouvernement fédéral de transition, les autorités régionales et les nouvelles administrations dans le « Somaliland », le « Puntland », le « Galmudug » et le Himan-Heeb.

99. Le Groupe des affaires civiles de l'UNPOS continuera d'appuyer le processus politique grâce à une sensibilisation accrue et à des initiatives de réconciliation avec les chefs religieux et traditionnels, les organisations de la société civile, les acteurs non étatiques, la Diaspora, les femmes, les personnes âgées et les jeunes, aux niveaux régionaux. La communauté des affaires continuera également de participer en 2012 au relèvement, et de contribuer ainsi à la paix et à l'économie en Somalie.

100. Les résultats obtenus par le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM permettront d'ouvrir l'accès en Somalie, ce qui favorisera un meilleur déploiement du personnel de l'UNPOS à l'intérieur du pays et le renforcement des capacités du Gouvernement fédéral de transition dans la mise en œuvre de la feuille de route. La composante information de l'UNPOS multipliera les activités de sensibilisation et tiendra les médias somaliens et le public au courant du processus de paix, du projet de constitution et de toute autre évolution politique.

101. D'importants progrès ont été également réalisés dans l'élaboration du projet de constitution – au cours des consultations tenues en 2010 et à l'issue des débats entre Somaliens qui ont eu lieu dans diverses instances – dont il faudra continuer d'élaborer les éléments clefs tels que les modalités d'adoption et de mise en œuvre, qui définiront les dispositions à prendre à l'issue de la période de transition. Sur la base de la feuille de route, l'UNPOS et le PNUD mèneront le processus d'élaboration de la constitution avec la Commission constitutionnelle fédérale indépendante et les Institutions fédérales de transition.

102. Comme prévu dans la Charte fédérale de transition de la République somalienne, les administrations régionales feront partie intégrante du futur État somalien. Elles jouent un rôle important dans la quête d'une paix durable, de la démocratisation, de la décentralisation et de l'extension du contrôle du Gouvernement sur toute la Somalie. Grâce à son personnel dans les régions, l'UNOPS renforcera la participation des administrations régionales au processus de paix.

103. En étroite collaboration avec les acteurs régionaux, la communauté internationale et l'équipe de pays des Nations Unies, l'UNPOS recensera les priorités clefs, afin d'aider les Institutions fédérales de transition. L'UNPOS et l'équipe de pays des Nations Unies continueront également de former à court terme le personnel des Institutions fédérales de transition, grâce à des ateliers destinés à renforcer les capacités de membres d'institutions clefs.

104. Le Conseil de sécurité a adopté plusieurs résolutions dans lesquelles il a souligné l'importance de trouver une solution globale et durable à la piraterie et aux vols à main armée au large des côtes somaliennes. Le rôle de l'UNPOS est de guider l'action de la communauté internationale en vue de réduire les actes de piraterie, de

renforcer les capacités de lutte contre ce fléau, de s'attaquer à ses causes profondes et de coordonner les efforts en vue de la reconstitution des moyens de subsistance. Les principales priorités sont d'harmoniser l'action de l'ONU avec celle des autres organisations régionales et internationales et d'améliorer les mécanismes de partage de l'information, grâce au Processus de Kampala, avec le Gouvernement fédéral de transition et les autorités du « Somaliland », du « Puntland » et du « Galmudug ».

105. L'UNPOS continuera d'aider le Gouvernement fédéral de transition à renforcer les institutions en charge de la sécurité et de la justice grâce à la fourniture de cinq services de base ayant pour but : a) de renforcer la coordination internationale en vue de la sécurité et de la justice au sein du Comité mixte de sécurité; b) de renforcer l'appui analytique et consultatif au Gouvernement fédéral de transition et aux administrations régionales; c) de renforcer les capacités des institutions; d) de mobiliser des ressources au titre du fonds d'affectation spéciale pour les institutions chargées de la sécurité; e) de recenser et de superviser l'appui international au développement du secteur de la sécurité. Le Bureau de développement du secteur de la sécurité plaidera en outre auprès des donateurs internationaux pour qu'ils continuent de verser leur solde aux membres de la Force de sécurité nationale somalienne et de la Police nationale somalienne, afin de réduire les risques de défection vers des groupes d'opposition armés. Il est impératif de mettre en place des centres de formation militaire en Somalie, pour qu'elle puisse se dérouler sur place. L'UNPOS facilitera l'établissement de la version définitive du Plan révisé en matière de sécurité et de stabilisation nationales.

106. La Police nationale, qui jusqu'ici était une institution passive réagissant de manière ponctuelle, aura besoin d'un appui pour se transformer en une institution qui recourt à une analyse des tendances, des courbes et des incidents. L'accent sera mis sur le renforcement de son efficacité opérationnelle, y compris des forces de police du « Puntland » et du « Somaliland ». L'UNPOS continuera de fournir des orientations au Ministre somalien de l'intérieur et de la sécurité nationale.

107. Le Gouvernement fédéral de transition a demandé à l'UNPOS de l'aider à régler le problème du nombre croissant d'anciens combattants de groupes d'opposition armés, qui se situe actuellement entre 175 et 200. Travaillant en étroite coordination avec l'IGAD, l'AMISOM, l'UNSOA, l'UNICEF, le PNUD, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Bureau du Coordonnateur résident et les donateurs bilatéraux, l'UNPOS aide le Gouvernement fédéral de transition à élaborer des cadres politiques en vue d'apporter des réponses à moyen et long terme, dans le cadre d'une stratégie intégrée plus vaste visant à appuyer les objectifs de sécurité collective et de réduction de la violence. Le bureau du développement du secteur de la sécurité facilitera la création d'une commission gouvernementale sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, afin de surveiller la démilitarisation et la réintégration des anciens combattants.

108. L'UNPOS continuera de fournir aux autorités somaliennes une aide au renforcement des capacités en matière de défense des droits de l'homme et consacrera une plus grande attention au développement du secteur de la sécurité et de l'appareil judiciaire, ainsi qu'à la protection des civils. Les autorités somaliennes auront besoin d'un appui important pour appliquer les recommandations détaillées émanant du processus d'examen périodique universel, telles que l'élaboration de divers aspects de la nouvelle législation relative aux droits de l'homme, y compris la ratification des traités internationaux et la création de commissions de droits de

l'homme. Le Groupe des droits de l'homme surveillera de plus près les violations en la matière et établira des rapports à ce sujet.

109. Le Groupe de l'égalité des sexes renforcera systématiquement l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les travaux de fond de l'UNPOS. L'aide au renforcement des capacités du Gouvernement fédéral de transition et des Institutions fédérales de transition et des mécanismes dans les régions se poursuivra, grâce à l'aide fournie à l'application sur le plan national des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) 1889 (2009) et 1960 (2010). La mise en œuvre du plan d'action du Département des affaires politiques et d'ONU-Femmes sur les femmes et la médiation pour la paix aidera à officialiser la participation des Somaliennes au processus de réconciliation nationale en Somalie.

110. L'objectif, réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits ci-après.

Objectif : Promouvoir la paix, la sécurité et la réconciliation nationale en Somalie

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Renforcement des institutions représentatives et à large participation en Somalie

a) i) Augmentation du nombre d'activités de sensibilisation et d'initiatives de réconciliation à l'appui des groupes représentés au Gouvernement et au Parlement

Mesure des résultats

2010 : 7 groupes

2011 (estimation) : 8 groupes

2012 (objectif) : 9 groupes

ii) Une nouvelle Constitution est soumise pour adoption au Gouvernement fédéral de transition

Mesure des résultats

2010 : néant

2011 (estimation) : néant

2012 (objectif) : 1

iii) La loi électorale est soumise pour adoption aux institutions du Gouvernement fédéral de transition

Mesure des résultats

2010 : néant

2011 (estimation) : néant

2012 (objectif) : 1

iv) Augmentation du nombre des entités régionales somaliennes qui collaborent avec les institutions fédérales de transition

Mesure des résultats

2010 : 1

2011 (estimation) : 2

2012 (objectif) : 4

Produits

- 4 réunions destinées à promouvoir la coopération politique entre le Gouvernement fédéral de transition et les groupes d'opposition non intégrés au processus de paix, en vue de renforcer la paix, la sécurité et la réconciliation
- 6 réunions destinées à promouvoir la coopération politique entre le Gouvernement fédéral de transition et les entités régionales en vue de renforcer la paix, la sécurité et la réconciliation
- Modification de la Charte fédérale de manière à favoriser la poursuite du processus constitutionnel
- Mise en place des dispositions relatives à l'adoption provisoire du projet de Constitution
- 6 réunions en Somalie et dans la région, en vue de promouvoir le processus d'élaboration de la Constitution;
- 4 réunions consultatives destinées à promouvoir le processus de paix avec les responsables religieux, les chefs traditionnels, les organisations de femmes, les organisations de la société civile, le monde des affaires, la diaspora et les associations de jeunes, en vue de promouvoir le processus de paix
- Relance des comités de paix au sein des entités régionales et facilitation de la mise en place de nouveaux comités
- 6 ateliers à l'intention de la Commission parlementaire chargée des élections
- 6 réunions du groupe AMISOM-IGAD-UNPOS avec la Commission parlementaire somalienne sur la réforme
- 3 réunions du Groupe de contact international, en vue d'améliorer les politiques concernant la Somalie
- Organisation de la deuxième Conférence d'Istanbul sur la Somalie en partenariat avec les institutions financières internationales
- Élaboration d'une politique stratégique par l'UNPOS, l'AMISOM et l'IGAD
- Conseils techniques aux Institutions fédérales de transition et à la société civile sur les processus électoraux, l'éducation civique, l'égalité des sexes et les questions relatives aux droits de l'homme
- Campagne d'information sur la paix, la réconciliation et le processus électoral et constitutionnel, y compris 15 heures d'émissions télévisées et 30 heures d'émissions radiophoniques, des programmes de communication avec la diaspora et 10 000 brochures en anglais et en somali
- Lancement de la Stratégie commune du Département des affaires politiques et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les femmes et la médiation dans les processus de paix formels

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Renforcement des capacités des institutions fédérales de transition en Somalie

b) i) Augmentation du nombre des commissions techniques créées par le Gouvernement fédéral de transition

Mesure des résultats

2010 : 4

2011 (estimation) : 2

2012 (objectif) : 6

ii) Augmentation du nombre de hauts fonctionnaires des Institutions fédérales de transition ayant reçu une formation, y compris secrétaires généraux, chefs de cabinet et chefs de département

Mesure des résultats

2010 : 89 hauts fonctionnaires formés

2011 (estimation) : 50 hauts fonctionnaires formés

2012 (objectif) : 119 hauts fonctionnaires formés

Produits

- 6 ateliers sur la gestion des services publics à l'intention des Ministères de la justice, de l'information, de la promotion de la femme, de la sécurité intérieure, de l'intérieur, des finances et du Trésor
- 4 ateliers de formation sur les mécanismes de contrôle et de responsabilité à l'intention des commissions techniques, notamment les commissions sur la paix et la réconciliation, la défense et la sécurité, la Constitution et les élections
- 6 ateliers de formation sur la gestion et la gouvernance des administrations locales, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, à l'intention des autorités du « Puntland », du « Somaliland » et des régions centre et sud de la Somalie
- Conseils techniques au Ministère de la promotion de la femme sur la participation politique de la femme, en vue de renforcer le rôle des femmes dans la vie politique
- 6 réunions ou ateliers avec des représentants du monde des affaires et des organisations de femmes et de jeunes sur les stratégies destinées à promouvoir le processus de paix
- 1 atelier sur les pratiques journalistiques et la communication institutionnelle à l'intention du personnel du Ministère de l'information et des stations de radio publiques et privées
- 6 ateliers d'orientation à l'intention des membres du Gouvernement fédéral de transition et des hauts fonctionnaires
- 24 réunions techniques et administratives du groupe AMISOM-IGAD-UNPOS pour le partenariat
- 6 réunions avec les ambassadeurs des États membres de l'IGAD et les comités de coordination technique

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Renforcement de l'action de la communauté internationale face à la piraterie

c) i) Élaboration d'une stratégie destinée à faire face au problème de la piraterie en Somalie et dans la sous-région

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : 1 stratégie

2012 (objectif) : 1 stratégie

ii) Augmentation du nombre d'initiatives et de projets de lutte contre la piraterie mis en œuvre conjointement par le Gouvernement fédéral de transition, le « Puntland », le « Somaliland » et le « Galmudug » dans le cadre du « processus de Kampala »

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : néant

2012 (objectif) : 4 plans d'action conjoints de lutte contre la piraterie

Produits

- 6 réunions destinées à fournir des conseils techniques aux autorités du « Puntland », du « Somaliland » et du « Galmudug » et au Gouvernement fédéral de transition sur l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux cohérents sur la base du « processus de Kampala »
- 6 réunions du Groupe de Nairobi (mécanisme de coordination des Nations Unies pour la lutte contre la piraterie) et du Groupe de travail technique sur la piraterie
- Déclaration de la zone économique exclusive à l'échéance de 2012
- 6 réunions destinées à fournir des conseils techniques aux autorités du « Puntland », du « Somaliland » et du « Galmudug » et au Gouvernement fédéral de transition sur l'élaboration d'un mécanisme de coordination dans le cadre du « processus de Kampala »
- Création de 4 centres de coordination de la lutte contre la piraterie au « Somaliland », au « Puntland », au « Galmudug » et à Mogadishu;
- Aide au Gouvernement égyptien, qui assume la présidence du Groupe de travail 4, en vue de l'élaboration de campagnes d'information stratégiques destinées à prévenir les campagnes de recrutement des groupes pirates, par le biais d'une participation aux réunions du Groupe 4 (4 par an)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Progrès dans l'amélioration de la situation des droits de l'homme et dans la lutte contre l'impunité en Somalie

d) i) Augmentation du nombre de mesures gouvernementales et de lois nouvelles ou révisées respectueuses des droits de l'homme

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : 3 mesures/textes de loi

2012 (objectif) : 4 mesures/textes de loi

ii) Augmentation du nombre de mécanismes indépendants de protection des droits de l'homme

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : 1

2012 (objectif) : 2

iii) Élaboration d'un plan d'action en vue de la réinsertion des enfants libérés des forces et groupes armés

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : sans objet

2012 (objectif) : 1 plan d'action

Produits

- Coopération technique fournie par le biais d'au moins 3 ateliers ainsi que de conseils et d'analyses juridiques proposés au Gouvernement à l'appui de la mise en application de 10 recommandations clefs issues des examens périodiques universels

- 6 réunions destinées à fournir des conseils techniques aux autorités du « Somaliland » et du « Puntland » et au Gouvernement fédéral de transition, par le biais de directives et de notes d'information, en vue de rendre conformes aux normes internationales et régionales 3 mesures et textes de loi relatifs aux droits de l'homme
- 4 ateliers et des conseils juridiques et de politique générale fournis par le biais de directives et de notes d'information, en vue d'intégrer les normes et les principes relatifs aux droits de l'homme dans 3 programmes portant sur la réforme du secteur de la sécurité et de l'appareil judiciaire au « Somaliland », au « Puntland » et à l'échelon du Gouvernement fédéral de transition
- Conseils techniques fournis par le biais de 3 directives et de 5 notes d'information à la Commission constitutionnelle fédérale indépendante sur les normes et les principes des droits de l'homme à intégrer dans la nouvelle Constitution; trois réunions sur la justice et la réconciliation avec le Gouvernement fédéral de transition, les autorités administratives régionales et la société civile, en vue de renforcer l'engagement de la Somalie à mettre en place des mécanismes appropriés de justice transitionnelle
- 6 stages de formation et d'encadrement à l'intention des organisations de la société civile et d'autres organisations, en vue d'améliorer le suivi des questions relatives aux droits de l'homme et la communication des informations dans ce domaine
- 4 évaluations approfondies de la situation des droits de l'homme, qui s'appuieront sur un suivi et des comptes rendus renforcés effectués de manière indépendante par l'ONU et sur une multiplication des missions à l'intérieur de la Somalie
- Coopération accrue avec les mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme, sous la forme d'un appui à au moins 3 missions effectuées dans le pays par les mandataires des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et d'une contribution à l'élaboration, par ces derniers, d'au moins 3 rapports

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

e) Renforcement du secteur de la sécurité et de l'état de droit en Somalie

e) i) Renforcement des Institutions fédérales de transition chargées de la sécurité et de la justice grâce à l'élaboration de plans d'action par secteur et par institution

Mesure des résultats

2010 : s.o.

2011 (estimation) : 3 plans d'action

2012 (objectif) : 5 plans d'action

ii) Augmentation du nombre de membres des forces de sécurité, de l'appareil judiciaire et de l'administration pénitentiaire somaliens ayant reçu une formation spécialisée

Mesure des résultats

2010 : 75

2011 (estimation) : 300

2012 (objectif) : 400

iii) Les ex-combattants des groupes d'insurgés, qui ont fait défection, sont démilitarisés et réintégrés

Mesure des résultats

2010 : s.o.

2011 (estimation) : sans objet

2012 (objectif) : 1 000

iv) Intégration de combattants des milices dans les forces du Gouvernement fédéral de transition

Mesure des résultats

2010 : s.o.

2011 (estimation) : 1 000

2012 (objectif) : 1 500

Produits

- Adoption du Plan national de sécurité et de stabilisation
 - Mise en place de comités de sécurité de district chargés de coordonner la sécurité civile et le maintien de l'ordre
 - 6 réunions de coordination du Groupe de travail technique sur la police, pour élaborer et commencer à appliquer le plan d'action des forces de police du Gouvernement fédéral de transition dans le cadre du Plan national de sécurité et de stabilisation
 - Élaboration, par le Bureau du développement du secteur de la sécurité, d'une stratégie d'intégration des combattants d'Ahlu Sunnah Aal Jama'a dans les forces du Gouvernement fédéral de transition
 - 2 ateliers sur l'évaluation du secteur de la sécurité et 2 autres sur la réforme de la police, à l'intention du « Somaliland » et du « Puntland »
 - 24 visites de suivi auprès du centre d'entraînement de la Mission de formation de l'Union européenne à Bihanga (Kampala) et d'autres centres de formation dans la région, à raison de 2 visites mensuelles effectuées par les conseillers militaires et le Directeur du Bureau du développement du secteur de la sécurité
 - Facilitation de la mise en place de la Commission de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) ainsi que du renforcement de ses capacités
 - Organisation, à l'intention des membres de la Commission de désarmement, démobilisation et réintégration et d'autres fonctionnaires, d'un atelier de planification du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration portant sur les éléments fondamentaux de la planification de ce processus, en vue de définir une méthode et un mécanisme cohérents de collecte, d'analyse et de gestion de l'information
 - Appui au PNUD, au BIT et à l'UNICEF aux fins de la mise en œuvre de programmes axés sur les jeunes à risques et la lutte contre la violence communautaire
 - 1 campagne d'information sur le secteur de la sécurité, y compris 10 heures d'émissions radiophoniques
 - 1 atelier sur l'établissement de rapports d'inventaire concernant la question de l'égalité des sexes au sein du secteur de la sécurité en Somalie
-

Facteurs externes

111. L'UNPOS devrait atteindre ses objectifs si les conditions suivantes sont remplies : a) les conditions de sécurité s'améliorent à Mogadiscio et dans le centre-sud; b) le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM conservent les acquis militaires actuels; c) les relations entre le législatif et l'exécutif s'améliorent après l'accord portant sur la prorogation d'un an de la période de transition et sur la nomination d'un nouveau premier ministre et d'un gouvernement; d) le Gouvernement fédéral de transition s'engage à mener à bien les principales tâches restant à accomplir durant la période de transition; e) les États et les organisations de la région appuient le processus de paix; f) la communauté internationale apporte un appui cohérent au processus de paix en Somalie; et g) les donateurs fournissent des ressources financières suffisantes pour la mise en application de l'Accord de Djibouti.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2010-31 décembre 2011			Prévisions de dépenses pour 2012		Variation 2011-2012	
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart, économie (dépassement) (3) = (1) - (2)	Total (4)	Dépenses non renouvelables (5)	Total 2011 (6)	Variation (7) = (4) - (6)
Personnel civil	15 845,2	16 320,9	(475,7)	8 766,1	–	8 380,2	385,9
Dépenses opérationnelles	16 938,3	16 462,6	475,7	8 638,4	245,0	7 964,8	673,6
Total	32 783,5	32 783,5	–	17 404,5	245,0	16 345,0	1 059,5

112. Le montant net des ressources nécessaires, estimé à 17 404 500 dollars (montant brut : 17 803 800 dollars) permettra de couvrir les traitements et dépenses communes de personnel pour un tableau d'effectifs comportant 99 postes (60 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et 39 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national) (8 766 100 dollars), les services d'experts et de consultants (125 000 dollars), les voyages (1 789 800 dollars) et d'autres dépenses opérationnelles au titre des rubriques suivantes : installations et infrastructures (1 356 500 dollars), transports (2 231 400 dollars), transmissions (1 731 300 dollars), informatique (439 300 dollars), services médicaux (266 200 dollars) et fournitures, services et matériels divers (698 900 dollars).

113. La hausse des prévisions de dépenses pour 2012 tient essentiellement aux facteurs suivants : une intensification des campagnes d'information; des augmentations enregistrées dans les transmissions, les transports terrestres, l'informatique et les fournitures et services divers requis pour le déploiement en Somalie; et la diminution des taux de vacance de postes des personnels recrutés sur le plan international et sur le plan national.

Ressources extrabudgétaires

114. L'appui à la Somalie mobilise deux fonds d'affectation spéciale : le Fonds d'affectation spéciale pour les institutions de sécurité transitoires somaliennes et le Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie. Le Fonds d'affectation spéciale pour les institutions de sécurité transitoires somaliennes permet de financer, au bénéfice de la Force de police somalienne, des indemnités, des stages de formation, la remise en état de commissariats de police et l'acquisition de véhicules blindés et légers et d'équipements de protection individuelle. Les dépenses prévues pour 2012 se situent entre 12 et 15 millions de dollars. Le deuxième fonds d'affectation spéciale doit permettre de fournir un appui au Ministère somalien de l'information et de financer des activités de sensibilisation en soutien au Gouvernement fédéral de transition et des campagnes d'information au titre de la lutte contre la piraterie. Les dépenses prévues pour 2012 sont estimées à environ 5 millions de dollars.

115. En 2011, le Fonds d'affectation spéciale pour les institutions de sécurité transitoires somaliennes a notamment permis de financer, au bénéfice de la Force de police somalienne, des indemnités, des stages de formation, la remise en état de commissariats de police et l'acquisition de véhicules blindés et légers et

d'équipements de protection individuelle. Les dépenses devraient atteindre environ 8,2 millions de dollars en 2011. Les ressources du Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie ont notamment servi à appuyer le Ministère somalien de l'information et à financer des activités de sensibilisation en soutien au Gouvernement fédéral de transition et des campagnes d'information au titre de la lutte contre la piraterie. Les dépenses prévues pour 2011 devraient s'élever à environ 286 000 dollars.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectifs approuvés pour 2011	1	-	1	2	10	17	12	1	44	23	-	67	12	26	-	105
Effectifs proposés pour 2012	1	-	1	3	9	16	10	1	41	19	-	60	12	27	-	99
Variation	-	-	-	1	(1)	(1)	(2)	-	(3)	(4)	-	(7)	-	1	-	(6)

116. Les modifications suivantes du tableau d'effectifs sont proposées pour 2012 :

a) Deux postes d'agent du Service mobile au Groupe des questions de sécurité (1 fonctionnaire chargé de la protection et 1 spécialiste de la protection des personnes) sont supprimés à compter du 1^{er} juillet 2011. Par ailleurs, deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan international sont transformés en postes d'agent recruté sur le plan national (conversion d'un poste d'assistant administratif (Service mobile) et d'un poste d'assistant aux télécommunications (Service mobile) en postes d'agent local);

b) Quatre postes ont été transférés à l'UNSOA dans le cadre de l'initiative visant à renforcer la coopération et de la consolidation des services [1 fonctionnaire chargé de la logistique (P-4), 1 fonctionnaire d'administration (P-3), 1 fonctionnaire des finances (P-3) et 1 assistant aux achats (AL)];

c) Il est proposé de réaffecter trois postes comme suit : réaffectation d'un poste de chef du service de sécurité (P-4) en poste de conseiller à la protection (P-4); réaffectation d'un poste de juriste (P-5) en poste de coordonateur principal de la lutte contre la piraterie; et réaffectation d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-5) en poste de chef de l'information;

d) Il est proposé de reclasser le poste de chef de cabinet de P-5 à D-1. En 2012, le Représentant spécial adjoint devrait être en poste à Mogadiscio, où il dirigera la présence de l'UNPOS en Somalie. Dans le souci de renforcer ses capacités et sa représentation à Nairobi, après la réinstallation du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général de l'ONU, l'UNPOS demande le reclassement du poste de chef de cabinet à D-1.

E. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL)

(17 711 600 dollars)

Historique, mandat et objectif

117. Créé par la résolution 1829 (2008) du Conseil de sécurité pour une période de 12 mois, le BINUCSIL a commencé ses activités le 1^{er} octobre 2008. Son mandat a été prorogé jusqu'au 15 septembre 2012 par la résolution 2005 (2011) du Conseil. Il a pour mandat de fournir un appui au Gouvernement sierra-léonais sur les actions suivantes :

a) Apporter un concours au Gouvernement sierra-léonais et à ses institutions électorales et démocratiques, comme celui-ci l'a demandé, aux fins de la préparation des élections de 2012, et fournir une assistance technique à toutes les parties intéressées afin qu'elles concourent véritablement, dans le respect de la législation nationale en la matière, à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et démocratiques;

b) Fournir une assistance dans le cadre des mesures prises en vue de prévenir et d'atténuer les conflits et promouvoir le dialogue entre les partis politiques, le Gouvernement et toutes les parties intéressées;

c) Aider le Gouvernement et les institutions nationales à s'attaquer au problème du chômage des jeunes, notamment en appuyant la formation, l'éducation et l'acquisition de compétences;

d) Aider le Gouvernement et les organismes nationaux à appliquer le Plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité, notamment en facilitant la mise en œuvre de la démarche en quatre points en faveur des femmes adoptée par le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies;

e) Aider le Gouvernement à promouvoir la bonne gouvernance, l'état de droit et les droits de l'homme, notamment à réformer les institutions; combattre le trafic de drogues et la criminalité organisée; lutter contre la corruption; appuyer la Commission des droits de l'homme; aider à renforcer les capacités nationales dans les domaines de l'application des lois, de la criminalistique, de la gestion des frontières, de la lutte contre le blanchiment d'argent et du renforcement des institutions de justice pénale.

118. En 2012, le BINUCSIL continuera d'exécuter les tâches susmentionnées en collaboration avec l'équipe de pays, dans le cadre de la vision commune pour 2009-2012, en mettant un accent particulier sur les élections de 2012.

Perspectives

119. En 2012, le BINUCSIL sera guidé par deux grandes priorités stratégiques : a) aider le pays à organiser des élections libres, régulières et pacifiques; et b) commencer à préparer le terrain, sous la direction d'un coordonnateur résident des Nations Unies, en vue d'une transition réussie des opérations des Nations Unies vers un mode de développement classique et vers un retrait éventuel du BINUCSIL en 2013. En 2012, la Sierra Leone tiendra des élections présidentielles, parlementaires et municipales. Ces élections, qui seront les troisièmes après le conflit, conditionneront l'avenir de la Sierra Leone et la stabilité de la paix et de la

démocratie dans le pays. Toutefois, à mesure que l'on s'achemine vers les élections de 2012, le discours politique continue de se polariser autour de considérations régionales et ethniques et de se caractériser par la méfiance entre les partis politiques et par les conflits au sein des partis, entraînant des actes d'intolérance et de violence qui dominent encore le paysage politique. Le BINUCSIL s'attachera donc principalement à promouvoir le dialogue politique et la cohésion nationale afin d'instaurer un climat de paix propice à des élections libres, régulières et pacifiques. La réussite de ces élections et leur acceptation par la majorité ouvriront la voie à un retrait, à terme, du BINUCSIL.

Coopération avec d'autres entités

120. Le BINUCSIL a une conception large de la consolidation de la paix et estime que les retombées socioéconomiques de la paix, que de nombreux organismes des Nations Unies s'efforcent de promouvoir, constituent un aspect fondamental de la consolidation de la paix et du développement en Sierra Leone. Le document énonçant la vision commune du système des Nations Unies pour la période 2009-2012 vise à coordonner l'action que mènent les différents organismes des Nations Unies pour faire face aux nombreux problèmes que connaît la Sierra Leone et à compléter le Programme du Gouvernement pour le changement.

121. La politique consistant à affecter des fonctionnaires du BINUCSIL dans des organismes des Nations Unies dont le domaine d'activité chevauche le sien fonctionne bien et contribue à empêcher que des activités ne fassent double emploi. Ainsi, un fonctionnaire a participé au projet du Programme des Nations Unies pour le développement concernant l'emploi des jeunes et au projet du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur la coopération écologique aux fins de la consolidation de la paix, et il a été décidé d'affecter un coordonnateur au Groupe commun de la planification stratégique afin que le Bureau du Coordonnateur résident dispose du personnel nécessaire pour préparer la transition.

122. Inversement, les organismes et programmes des Nations Unies contribuent au travail du BINUCSIL, notamment en y finançant des emplois. Les effectifs du Groupe commun de la planification stratégique, qui assure le suivi de la mise en œuvre du document énonçant la vision commune du système des Nations Unies, comprennent des emplois financés par le Bureau de la coordination des activités de développement, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. De même, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme finance 12 emplois d'administrateur recruté sur le plan national. En outre, des initiatives visant à promouvoir les pratiques exemplaires et à augmenter l'efficacité ont mené à la mise en place d'activités et de services communs par le BINUCSIL et l'Équipe de coordination des Nations Unies, à savoir un dispensaire, un atelier de réparation de véhicules, un service de sécurité et des bureaux locaux. L'unité de police du BINUCSIL coopère par ailleurs avec le bureau régional de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, situé à Dakar, pour lutter contre le trafic de drogue. Enfin, grâce à la création d'un fonds multidonateurs, l'allocation des ressources disponibles aux divers programmes prévus dans le document énonçant la vision commune du système des Nations Unies pourra être organisée selon les priorités fixées.

123. Le Groupe commun de la planification stratégique collabore étroitement avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour assister la Commission de consolidation de la paix.

Résultats obtenus en 2011

124. En 2011, le BINUCSIL a accompli des progrès importants dans l'exécution de son mandat. Il a joué un rôle essentiel dans la prévention et le règlement de différends et de tensions politiques qui, autrement, auraient aggravé le risque de reprise du conflit et compromis les progrès accomplis par la Sierra Leone ces huit dernières années. Il a facilité le dialogue entre les grands partis politiques et la mise en œuvre du communiqué commun que les deux principaux partis ont publié en avril 2009 afin de mettre fin à la violence politique dans laquelle le pays avait sombré cette année-là. Il a également facilité le dialogue entre la police sierra-léonaise et le Sierra Leone People's Party, principal parti d'opposition, afin de promouvoir la confiance et la collaboration mutuelles. Parallèlement, il a collaboré avec la Commission d'enregistrement des partis politiques, la Commission électorale nationale, la Police nationale et les différents partis politiques pour garantir le déroulement pacifique de plusieurs élections partielles au Parlement et dans les conseils locaux. Il a également coopéré étroitement avec le Gouvernement, les organes d'administration des élections, les partenaires internationaux et le Programme des Nations Unies pour le développement pour préparer les élections présidentielles, législatives et locales qui se tiendront en 2012. Enfin, il exécute actuellement un programme visant à promouvoir l'unité et la cohésion nationales, en collaboration avec les agents non étatiques et avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix.

125. Dans le cadre de l'appui qu'il fournit en matière de sécurité, le BINUCSIL a organisé un programme de formation destiné à plus de 7 000 membres de la police et des forces armées en vue d'améliorer les relations et d'atténuer les tensions entre les deux entités, qui ont parfois donné lieu à de violents affrontements. De plus, il a fourni un appui et des conseils techniques en ce qui concerne la lutte contre la criminalité transnationale et le maintien de la sécurité intérieure aux services de sécurité, en particulier à la Police nationale, le Groupe de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le Bureau de la sécurité nationale. Il a également continué d'aider la Sierra Leone Broadcasting Corporation (Société sierra-léonaise de radiodiffusion) à renforcer ses capacités sur le plan technique et en matière de gestion pour lui permettre de jouer son rôle d'organe d'information indépendant. Pour ce qui est de sa collaboration avec l'Équipe de coordination des Nations Unies, le BINUCSIL a continué d'appuyer l'exécution du Programme du Gouvernement pour le changement grâce aux activités de ses programmes prévus dans le document énonçant la vision commune du système des Nations Unies. Dans le cadre de ses fonctions de coordination, le Représentant exécutif du Secrétaire général a travaillé en relation étroite avec les partenaires extérieurs de la Sierra Leone, tels que les missions diplomatiques et les organismes donateurs actifs dans le pays.

Hypothèses de planification pour 2012

126. On suppose, aux fins de la planification, qu'aucun changement important ne sera apporté au mandat du BINUCSIL. Ce dernier et l'équipe de pays se consacreront essentiellement en 2012 aux tâches prioritaires suivantes : préparer le bon déroulement des élections de 2012; soutenir le Gouvernement dans l'exécution

de son programme pour le changement, particulièrement en ce qui a trait à l'emploi des jeunes et à la lutte contre la drogue et la corruption; mettre en œuvre les programmes prévus dans le document énonçant une vision commune, en mobilisant des ressources supplémentaires et en favorisant une intégration plus poussée des activités des organismes des Nations Unies, et mettre au point sa stratégie de transition.

127. Les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès pour le BINUCSIL sont exposés ci-dessous.

Objectif : Promouvoir la paix, la sécurité et le développement socioéconomique à long terme en Sierra Leone

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration de la coordination des politiques nationales et internationales en matière de consolidation de la paix et de développement durable

a) i) Action suivie du Gouvernement visant à prendre en main le processus de maintien et de consolidation de la paix, se traduisant par l'approbation des documents stratégiques et la publication de rapports de situation

Mesure des résultats

2010 : 1 document de stratégie nationale élaboré et approuvé (le Programme pour le changement)

2011 (estimation) : 1 rapport de situation publié (le premier de la série, portant sur la période allant de janvier 2009 à juin 2010)

2012 (objectif) : 1 rapport de situation établi sous la direction du Gouvernement (le deuxième de la série, portant sur la période allant de juillet 2010 à juillet 2011)

ii) Amélioration de l'intégration des interventions des organismes des Nations Unies, grâce à l'approbation des documents stratégiques et à la publication de rapports de situation par le Gouvernement

Mesure des résultats

2010 : 1 document stratégique élaboré et approuvé (le document énonçant la vision commune du système des Nations Unies)

2011 (estimation) : 2 rapports de situation

2012 (objectif) : exécution des activités prévues dans le document énonçant la vision commune, qui arrive à expiration en 2012

iii) Augmentation du nombre total de projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix qui sont menés à bon terme

Mesure des résultats

2010 : 6

2011 (estimation) : 8

2012 (objectif) : 12

Produits

- Mise en œuvre du Programme pour le changement grâce aux réunions de coordination trimestrielles tenues par le Comité de coordination de l'aide au développement de la Sierra Leone, le Gouvernement et la Banque mondiale, et coprésidées par le Représentant exécutif du Secrétaire général
- Fourniture de services de secrétariat au Groupe des partenaires du développement, appui aux coprésidents aux fins de l'organisation des réunions, établissement des ordres du jour, communication de documents d'information aux partenaires et suivi des mesures préconisées
- Aide à la coordination des politiques par l'organisation de réunions mensuelles avec les principaux partenaires internationaux et les délégations diplomatiques, présidées par le Représentant exécutif du Secrétaire général
- Coprésidence des consultations trimestrielles du Comité d'adhésion au communiqué commun avec les principaux partis politiques sur la mise en œuvre du communiqué commun publié par la Commission d'enregistrement des partis politiques, le All People's Congress et le Sierra Leone People's Party
- Coordination de la mise en œuvre du document énonçant la vision commune du système des Nations Unies dans le cadre des réunions hebdomadaires de l'équipe de pays des Nations Unies présidées par le Représentant exécutif du Secrétaire général
- Fourniture de services de secrétariat aux réunions de l'équipe de pays des Nations Unies et appui à leur coordination et leur organisation, établissement des ordres du jour, communication de documents d'information aux partenaires et suivi des mesures préconisées
- Fourniture de services de secrétariat au groupe des directeurs de programme chargé de veiller à ce que le document énonçant la vision commune soit mis en œuvre selon une approche cohérente, uniforme et intégrée
- Mise en œuvre de la politique nationale en matière d'aide et des recommandations formulées lors de la réunion des donateurs tenue à Londres en novembre 2009, grâce à l'organisation de réunions de coordination trimestrielles entre le Gouvernement et les donateurs, coprésidées par le Représentant exécutif du Secrétaire général
- Coprésidence des réunions trimestrielles du Comité directeur national du Fonds pour la consolidation de la paix
- Fourniture de services de secrétariat et d'un appui fonctionnel aux réunions sur la Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix
- Fourniture de conseils stratégiques au moyen de notes consultatives et de rapports à l'intention du Gouvernement concernant les grandes questions en matière de politique, de sécurité et de gouvernance et les principaux problèmes socioéconomiques.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Consolidation de la paix et prévention des risques de conflit en Sierra Leone

b) i) Participation soutenue des grands partis politiques aux instances de concertation interpartis, notamment dans le cadre de la revitalisation de l'Association des jeunes de tous les partis politiques et de l'Association des femmes de tous les partis politiques

Mesure des résultats

2010 : 3 partis participent à la concertation.

2011 (estimation) : 4 partis participent à la concertation.

2012 (objectif) : 4 partis participent à la concertation.

ii) La Commission d'enregistrement des partis politiques est en état de fonctionner efficacement.

Mesure des résultats

2010 : achèvement de la restructuration de la Commission d'enregistrement des partis politiques et recrutement du personnel permanent de la Commission

2011 (estimation) : renforcement accru des capacités du personnel dans les domaines de la médiation des conflits, de l'administration et des finances; fourniture à la Commission d'un appui infrastructurel; et fonctionnement pleinement opérationnel des comités chargés de surveiller le respect du Code de conduite dans les districts

2012 (objectif) : La Commission d'enregistrement des partis politiques continue d'organiser des réunions trimestrielles relatives au communiqué commun du 2 avril 2009, coprésidées par le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, ainsi que d'autres concertations interpartis avec d'autres parties prenantes. En outre, les comités chargés de surveiller le respect du Code de conduite dans les districts sont pleinement opérationnels et s'acquittent efficacement de leurs fonctions.

iii) Mise en œuvre d'initiatives visant à garantir un déroulement pacifique des élections à la présidence, au parlement et dans les conseils locaux de 2012, y compris la mise en place de mécanismes de médiation des conflits grâce au renforcement des capacités des partis politiques, des médias, des groupes confessionnels et traditionnels ainsi que des artistes et des jeunes dans le cadre du projet du BINUCSIL à l'intention des intervenants non étatiques

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : 10 projets

2012 (objectif) : 12 projets

iv) Promotion de l'autonomisation et de la participation politique des femmes, et de leur rôle dans les domaines de la paix et de la sécurité

Mesure des résultats

Politiques de promotion de l'égalité des sexes :

2010 : 1 parti adopte une politique de promotion de l'égalité des sexes.

2011 (estimation) : 3 partis adoptent une politique de promotion de l'égalité des sexes.

2012 (objectif) : chacun des 4 grands partis politiques dispose d'une politique de promotion de l'égalité des sexes.

Approbation par le Parlement d'une législation prévoyant un contingent de 30 % de femmes en son sein :

2010 : s.o.

2011 (estimation) : Le Gouvernement présente au Parlement un projet de loi prévoyant un contingent de 30 % de femmes.

2012 (objectif) : Le Gouvernement adopte une loi prévoyant un contingent de 30 % de femmes pour les élections parlementaires et locales de 2012.

Recul des pratiques traditionnelles portant préjudice aux femmes et aux filles

2010 : formation de 100 femmes observant des pratiques traditionnelles sur les effets néfastes des mutilations génitales féminines

2011 (estimation) : formation de 200 femmes observant des pratiques traditionnelles sur les effets néfastes des mutilations génitales féminines

2012 (objectif) : formation de 400 femmes observant des pratiques traditionnelles sur les effets néfastes des mutilations génitales féminines

Produits

- Accompagnement technique et renforcement des capacités de la Commission d'enregistrement des partis politiques, notamment de ses comités chargés de surveiller le respect du Code de conduite dans les districts et du Comité de la Commission électorale nationale chargé d'assurer la liaison avec les partis politiques
- Initiatives conçues en coopération avec les partenaires nationaux afin de faire progresser la réalisation des objectifs du Communiqué commun et de recenser les litiges et risques potentiels associés aux élections de 2012;
- Quatre réunions du Comité directeur des donateurs sur la mobilisation d'un appui soutenu des bailleurs internationaux en faveur de la Commission d'enregistrement des partis politiques et de la Commission électorale nationale

- Réunions mensuelles avec les partis politiques afin de promouvoir la tolérance et la non-violence, notamment des réunions périodiques avec leurs jeunes membres, et initiatives de renforcement des capacités des partis politiques et de l'Association des jeunes de tous les partis politiques
- Appui à l'Association des femmes de tous les partis politiques, notamment en vue de l'élaboration de politiques de promotion de la femme à l'intention du Sierra Leone People's Party; du parti All People's Congress, de l'Alliance démocratique nationale et du People's Movement for Democratic Change
- Appui à l'Association des journalistes de la Sierra Leone en vue de l'élaboration d'un code de conduite des médias pour les élections de 2012; aide à l'Association nationale des rédacteurs en chef pour promouvoir la diffusion responsable d'informations sur les élections de 2012, de même qu'au réseau des radios indépendantes pour mettre au point une stratégie médiatique qui contribue au déroulement d'élections pacifiques
- Appui en vue de l'élaboration d'un code de conduite par les chefs suprêmes pour empêcher les ingérences dans le processus électoral et les sensibiliser à leurs rôle et responsabilités dans une démocratie multipartite
- Surveillance et signalement des menaces à la consolidation de la paix par le biais de la participation à 24 réunions de comités provinciaux et à 52 réunions de comités de district sur la sécurité
- Suivi des questions régionales et sous-régionales, et appui à la lutte menée par le Gouvernement sierra-léonais contre les menaces transfrontalières dans le cadre de rencontres transnationales Sierra Leone-Libéria
- Rapports de situation hebdomadaires au Siège sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine politique et en matière de sécurité; rapports semestriels au Conseil de sécurité; établissement d'analyses sur l'évolution politique en Sierra Leone
- Rapports coordonnés périodiques sur l'application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité
- Programmes et ateliers de formation régionaux à l'intention des associations de femmes observant des pratiques traditionnelles

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

c) Bonne gouvernance, consolidation des institutions démocratiques et création d'un service de radiodiffusion publique en Sierra Leone

c) i) Amélioration de la transparence et de l'ouverture des médias, et systèmes de communication nationaux

Mesure des résultats

2010 : Le Gouvernement adopte une décision visant la création d'une société sierra-léonaise indépendante de radiodiffusion, la Sierra Leone Broadcasting Corporation (SLBC).

2011 (estimation) : adoption de la loi sur la SLBC par le Parlement, et nomination des membres du Conseil d'administration

2012 (objectif) : mise en place de toutes les structures de la SLBC, y compris les réseaux régionaux et les mécanismes de financement

ii) Amélioration de l'intégrité éditoriale des journaux locaux

Mesure des résultats

Augmentation du nombre de journalistes formés

2010 : 40

2011 (estimation) : 100

2012 (objectif) : 100

iii) Création de médias indépendants et autofinancés accessibles à tous les secteurs de la société

Mesure des résultats

2010 : SLBC financée à 90 % par des fonds externes

2011 (estimation) : SLBC financée à 80 % par des fonds externes

2012 (objectif) : SLBC financée à 60 % par des fonds externes

Produits

- Conseils et coordination des réunions avec le Conseil d'administration de la SLBC
- Conseils, activités de sensibilisation et assistance technique et connexe à la Commission de lutte contre la corruption grâce à la tenue périodique de consultations et de réunions de coordination
- Amélioration de la capacité du Parlement à s'acquitter efficacement de ses fonctions, à la faveur de consultations périodiques avec le Président, le Secrétaire et les principaux membres du Parlement
- Supervision de l'équipe de consultants locaux et internationaux chargée d'établir des rapports et des directives en vue de la création de la Commission sierra-léonaise de radiodiffusion
- Conseils à la direction et au Conseil d'administration de la SLBC sur les questions liées à tous les aspects de la radiodiffusion publique
- Facilitation du versement à la SLBC de fonds affectés à la consolidation de la paix et à l'initiative Unis dans l'action
- Coordination du réseau de partenaires de développement des médias internationaux
- Formations à l'intention du personnel et de la direction
- Réunions hebdomadaires de liaison avec la haute direction de la SLBC

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Progrès en matière de respect des droits de l'homme et consolidation de l'état de droit en Sierra Leone

d) i) Accroissement du nombre total d'objectifs mis en œuvre qui figurent dans le plan opérationnel de la Commission des droits de l'homme de la Sierra Leone

Mesure des résultats

2010 : 6

2011 (estimation) : 7 (dont la création de la Direction du suivi et de la recherche)

2012 (objectif) : 8 (dont le renforcement des capacités quasi judiciaires de la Commission des droits de l'homme de la Sierra Leone)

ii) Nombre de rapports de pays présentés à des organes conventionnels internationaux en application de divers instruments relatifs aux droits de l'homme

Mesure des résultats

2010 : 2 rapports dans le cadre de l'examen périodique universel

2011 (estimation) : 2 rapports en application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de la Convention contre la torture

2012 : 2 rapports (à déterminer en collaboration avec le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale)

iii) Nombre accru de mesures prises pour améliorer l'accès des femmes à la justice

Mesure des résultats

2010 : approbation de plans d'action nationaux relatifs aux violences sexistes en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, et de lois ayant trait à la problématique hommes-femmes

2011 (estimation) : promulgation d'un projet de loi sur les délits à caractère sexuel et les affaires matrimoniales et création à Freetown d'un tribunal destiné à instruire rapidement les cas de violences sexistes

2012 (objectif) : établissement, hors de Freetown, de deux tribunaux d'instance et de deux tribunaux itinérants destinés à instruire rapidement les affaires de violence sexiste

iv) Nombre accru de mesures prises pour permettre l'intégration des personnes handicapées

Mesure des résultats

Ratification de conventions internationales, adoption de lois et d'un plan national

2010 : ratification de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées

2011 (estimation) : promulgation de la loi sur les personnes handicapées et élaboration d'un rapport public (outil de sensibilisation)

2012 (objectif) : adoption par le Gouvernement d'un plan national d'action en faveur des personnes handicapées

v) Renforcement de la capacité des comités des droits de l'homme dans les districts de surveiller les droits de l'homme et les élections et d'établir des rapports à ce sujet

Mesure des résultats

Nombre de stratégies et d'initiatives de renforcement des capacités mises au point en collaboration avec la Commission des droits de l'homme de la Sierra Leone

2010 : aucune

2011 (estimation) : 1 conférence nationale des comités des droits de l'homme dans les districts sur la surveillance des élections

2012 (objectif) : 1 plan d'action relatif à la surveillance des élections par les comités des droits de l'homme dans les districts

Produits

- Assistance à la Commission des droits de l'homme de la Sierra Leone en vue du renforcement de ses capacités quasi-judiciaires
- Appui en vue d'achever l'établissement de la Direction du suivi et de la recherche
- Conseils au Gouvernement sierra-léonais, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, concernant la mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits lors de l'exécution des deux programmes retenus au titre de la vision commune de l'ONU pour la Sierra Leone, y compris en matière de formation
- En partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, formation de 36 fonctionnaires de la Commission des droits de l'homme de la Sierra Leone à la surveillance et à l'établissement de rapports
- En partenariat avec le Haut-Commissariat, organisation de 13 ateliers sur la protection et la promotion des droits de l'homme pendant les élections, à l'intention des comités des droits de l'homme dans les districts, des conseils locaux de district et des ministères nationaux
- En collaboration avec le Haut-Commissariat, surveillance du respect des droits de l'homme dans 12 districts et dans la région occidentale, et établissement de 2 rapports publics à ce sujet
- Conseils aux institutions du secteur de la justice, y compris la magistrature, le Ministère de la justice, l'administration pénitentiaire, la police et la Commission de la réforme du droit, sur les questions relatives aux droits de l'homme
- Conseils au Gouvernement sur l'adoption de projets de loi en conformité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme
- Organisation d'une instance nationale de consultation avec le Gouvernement sur l'état de la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen périodique universel et participation à ses travaux
- Conseils au Gouvernement pour la mise en œuvre d'un plan d'action national visant à donner suite à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité
- Conseils au Gouvernement concernant la ratification et l'intégration dans le droit national des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

e) Renforcement de la capacité du secteur de la sécurité de la Sierra Leone d'assurer la sécurité interne et de lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue

e) i) Augmentation du nombre d'agents détachés auprès de l'Équipe spéciale conjointe de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée

Mesure des résultats

2010 : 50

2011 (estimation) : 58

2012 (objectif) : 77

ii) Accroissement du nombre total d'officiers de police sierra-léonais sensibilisés à leurs responsabilités et aux normes applicables dans leur profession

Mesure des résultats

2010 : 50

2011 (estimation) : 134

2012 (objectif) : 150

Produits

- Certification et formation en cours d'emploi de 77 membres de l'Équipe de lutte contre la criminalité transnationale
 - Mise en œuvre du programme de l'initiative pour les régions côtières de l'Afrique de l'Ouest et supervision quotidienne des opérations menées par l'Équipe de lutte contre la criminalité transnationale organisée
 - Participation, deux fois par mois, aux réunions du Conseil de gestion de l'Équipe de lutte contre la criminalité transnationale organisée
 - Conseils au Département des plaintes, de la discipline et des enquêtes internes de la police sierra-léonaise en ce qui concerne l'inspection des 29 quartiers généraux de division
 - Organisation de la formation de 1 000 officiers de police sierra-léonais sur les politiques en vigueur s'agissant du harcèlement sexuel, des sévices sexuels et de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, ainsi que sur cette problématique elle-même et les questions relatives aux droits de l'homme
 - Conseils au Groupe de coordination du Conseil national de sécurité de la Sierra Leone à la faveur de réunions bimensuelles
 - Réunions hebdomadaires visant à conseiller les comités chargés de la sécurité dans les provinces et les districts
 - Conseils aux services de sécurité sierra-léonais dans le cadre de réunions mensuelles sur le renforcement des opérations maritimes visant à lutter contre le trafic de drogue, la contrebande d'armes à feu et la traite des êtres humains
 - Conseils techniques au Département des plaintes, de la discipline et des enquêtes internes
 - Conseils aux pouvoirs publics, dans le cadre de réunions trimestrielles, sur l'élaboration d'un plan à l'échelle nationale visant à garantir la sécurité pendant les élections.
-

Facteurs externes

128. Le BINUCSIL devrait atteindre ses objectifs si les conditions suivantes sont réunies : a) le pays se mobilise en faveur du processus de consolidation de la paix et le prend en charge; b) les partenaires internationaux maintiennent leur engagement et continuent de soutenir la consolidation de la paix; et c) la situation dans la sous-région, particulièrement dans les pays limitrophes, reste stable et ne compromet pas la sécurité en Sierra Leone.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2010-31 décembre 2011			Prévisions de dépenses pour 2012		Variation 2011-2012	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart, économie (dépassement)	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2011	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	–	5,8	(5,8)	–	–	–	–
Personnel civil	13 347,2	13 683,2	(336,0)	7 510,3	–	7 087,7	422,6
Dépenses opérationnelles	20 109,3	23 443,9	(3 334,6)	10 201,3	42,2	9 542,0	659,3
Total	33 456,5	37 132,9	(3 676,4)	17 711,6	42,2	16 629,7	1 081,9

129. Le montant net des ressources prévues, qui s'élève à 17 711 600 dollars (montant brut : 18 806 700 dollars), permettra de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 82 postes (40 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 34 agents recrutés sur le plan national et 8 Volontaires des Nations Unies) (7 510 300 dollars), l'indemnité de subsistance (missions) et les frais de voyage afférents aux postes de sept agents fournis par des gouvernements pour 12 mois et huit pour 4 mois (410 500 dollars), les dépenses de consultants pour les services à court terme d'un spécialiste constitutionnel (91 000 dollars), les frais de voyage du personnel (392 900 dollars), les installations et l'infrastructure (2 648 800 dollars), les frais de transport (4 849 000 dollars), les coûts de maintenance d'un réseau de transmissions (798 600 dollars) et d'un réseau informatique (608 800 dollars), le matériel, les fournitures et les services médicaux (197 700 dollars) ainsi que d'autres services, fournitures et équipements (204 000 dollars).

130. L'écart entre le montant proposé pour 2012 et le montant total des dépenses prévues pour 2011 s'explique par l'application d'un taux de vacance de postes de 10 % pour le personnel recruté sur le plan international contre 15 % en 2011; l'augmentation des dépenses au titre de huit agents fournis par des gouvernements à l'appui des élections; et le coût du carburant et les frais de voyage à l'appui des élections.

131. Le montant des ressources supplémentaires prévues pour 2010-2011 est imputable principalement au fait que le taux effectif de vacance de postes (10 %) a été inférieur au taux prévu au budget (15 %); à l'exécution de travaux de construction dans les locaux du BINUCSIL tant à Freetown que dans les régions; et au recours à des entreprises privées pour assurer les services de sécurité.

Ressources extrabudgétaires

132. En 2011, le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix a alloué 7 millions de dollars à divers programmes prioritaires exécutés par l'équipe de pays des Nations Unies et le BINUCSIL, dont 5,9 millions seront gérés dans le cadre du fonds commun pour les élections. La Section politique et de consolidation de la paix du BINUCSIL utilisera ces ressources pour mettre en œuvre des activités visant à garantir des élections non violentes et ouvertes à tous en 2012, en encourageant le

dialogue politique et la cohésion nationale ainsi que la prévention des conflits grâce à l'intervention d'acteurs non étatiques tels que les partis politiques, les médias, les milieux universitaires, les dirigeants traditionnels et d'autres parties prenantes. Ces activités font partie du programme électoral global de 2012, au titre des composantes 1 et 2 : améliorer la confiance de la population et assurer la participation de tous au processus électoral; réduire les tensions et améliorer l'unité nationale et la cohésion ainsi que la gestion des conflits liés aux élections pour favoriser un processus pacifique. Le reste des ressources allouées par le Fonds pour la consolidation de la paix servira à financer des activités menées à l'appui de Radio national de la Sierra Leone et de la Commission sierra-léonaise pour les droits de l'homme. En outre, un deuxième montant de 12,6 millions de dollars sera alloué à l'équipe de pays des Nations Unies au titre du Fonds du programme « Unis dans l'action » et servira à financer la mise en œuvre de quatre programmes relevant de la stratégie de vision commune dans les domaines suivants : gouvernance locale et décentralisation; développement des jeunes et emploi; alimentation scolaire et éducation de base; et lutte contre le VIH/sida et le paludisme.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectifs approuvés pour 2011	-	1	-	1	6	12	7	1	28	13	-	41	13	20	8	82
Effectifs proposés pour 2012	-	1	-	1	6	11	8	1	28	12	-	40	13	21	8	82
Variation	-	-	-	-	-	(1)	1	-	-	(1)	-	(1)	-	1	-	-

133. L'effectif total proposé pour le BINUCSIL se composera de 82 postes (40 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 34 agents recrutés sur le plan national et 8 Volontaires des Nations Unies) et sera dirigé par un représentant exécutif du Secrétaire général ayant rang de sous-secrétaire général, qui sera épaulé par un groupe de planification stratégie intégrée et quatre sections techniques dont les travaux seront axés sur les principaux domaines couverts par le mandat du Bureau : consolidation de la paix, institutions démocratiques, droits de l'homme et état de droit; police et sécurité; et appui à la mission.

134. Pour 2011, il est proposé de modifier le tableau des effectifs existants de la façon suivante :

a) Création d'un nouveau poste de spécialiste de la planification (P-3) au sein du Groupe de la planification stratégique qui relève du Bureau du Représentant exécutif du Secrétaire général;

b) Suppression d'un poste de spécialiste des droits de l'homme à la Section des droits de l'homme;

c) Reclassement d'un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent local suite à l'évaluation des besoins de la Section.

F. Appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria

(8 854 600 dollars)

Historique, mandat et objectif

135. L'ONU a créé la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN) pour faciliter l'application de l'arrêt rendu le 10 octobre 2002 par la Cour internationale de Justice au sujet du différend frontalier opposant le Cameroun et le Nigéria. La Commission est notamment chargée de prêter son appui aux opérations de démarcation des frontières terrestre et maritime, de faciliter le retrait et le transfert d'autorité dans le secteur du lac Tchad, le long de la frontière et sur la presqu'île de Bakassi, d'améliorer le sort des populations concernées et de formuler des recommandations sur les mesures de confiance.

136. La Commission de suivi de l'Accord de Greentree du 12 juin 2006 a été créée pour surveiller le retrait et le transfert des pouvoirs sur la péninsule de Bakassi. Depuis le 21 mai 2009, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria assure également la présidence de la Commission de suivi.

137. Des accords ont été conclus sur les quatre parties de l'arrêt de la Cour internationale de Justice, notamment sur le retrait et le transfert d'autorité dans le secteur du lac Tchad (décembre 2003), le long de la frontière terrestre (juillet 2004) et sur la presqu'île de Bakassi (juin 2006). La décision de la Cour concernant la frontière maritime a été exécutée en mars 2008, quand les parties ont officiellement approuvé la carte maritime et reconnu, en avril 2011, que le Groupe de travail sur la frontière maritime s'était acquitté de son mandat.

138. En juillet 2011, les parties s'étaient entendues sur le tracé de 1 604 kilomètres de frontière terrestre. Avec l'appui de la Section de la cartographie du Département de l'appui aux missions et du Centre des systèmes d'information géographique de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, les parties ont évalué 99 kilomètres de frontière terrestre dans des zones montagneuses inaccessibles (monts Alantika) et se sont entendues sur leur tracé en août 2011 en se fondant sur la ligne de partage des eaux du modèle numérique de terrain. Ceci porte donc à 1 703 kilomètres la longueur totale de la frontière terrestre convenue.

139. La Commission apporte également son concours à l'élaboration de mesures de confiance destinées à garantir la sécurité et le bien-être des populations concernées. Les domaines essentiels dans lesquels les Gouvernements camerounais et nigérian et leurs partenaires doivent intervenir sont l'environnement, l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire, l'eau et les infrastructures de base. La Commission continuera de surveiller le respect des droits de la population de la presqu'île de Bakassi.

Coopération avec d'autres entités

140. Le secrétariat de la Commission est installé dans les locaux du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) à Dakar. Suite à la restructuration du groupe administratif du Bureau et de la Commission en 2011, les

services d'appui sont désormais assurés exclusivement par l'UNOWA sur la base du principe de la participation aux coûts, qui s'applique aussi bien à l'appui administratif et logistique (gestion des voyages et des bureaux, y compris en ce qui concerne l'informatique, les ressources humaines, les services financiers, le budget et les achats) qu'aux questions de fond, telles que l'information, les droits de l'homme et les affaires économiques. Les bureaux du PNUD au Cameroun et au Nigéria prêtent un appui logistique et administratif à la Commission et aux observateurs des Nations Unies déployés dans leurs pays d'opération respectifs.

141. La Commission a intensifié sa coopération avec les équipes de pays des Nations Unies du Cameroun et du Nigéria et les a aidées à élaborer des mesures de confiance afin de répondre aux besoins des populations vivant le long de la frontière terrestre et pour promouvoir la paix, la sécurité et un développement transfrontière durable le long de cette frontière.

142. Pour promouvoir la stabilité régionale et renforcer la coopération entre les Gouvernements camerounais et nigérian, le Département des affaires politiques fournit à la Commission des orientations politiques et stratégiques et facilite l'exécution de ses travaux. Le Département de l'appui aux missions, pour sa part, lui fournit un appui administratif, financier et logistique et assure la gestion du fonds d'affectation spéciale.

Résultats obtenus en 2011

143. La Commission est censée se réunir trois fois en 2011. Elle a tenu sa vingt-septième réunion à Yaoundé les 10 et 11 mars 2011 et la vingt-huitième à Abuja les 22 et 23 juillet. Lors de la vingt-neuvième réunion, qui aura lieu à Yaoundé du 4 au 9 décembre, elle décidera de la marche à suivre après la reprise des travaux de démarcation, qui ont été suspendus à l'expiration du contrat conclu avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), le 30 juin 2010. L'installation de bornes frontière doit reprendre au début de janvier 2012.

144. Le taux d'exécution du contrat de démarcation a continué à baisser quand le contrat de l'UNOPS est venu à expiration le 30 juin 2010. En 2011, les parties ont exprimé le vœu d'assumer une plus grande maîtrise du processus et se sont fixé comme objectif d'achever la plus grande partie des travaux de démarcation d'ici à novembre 2012. Elles se sont entendues sur la mise en place d'une nouvelle structure au sein de laquelle elles joueraient un rôle directeur dans la gestion des travaux de démarcation futurs. Cette nouvelle structure comprend un Comité de gestion du projet ainsi qu'une équipe de supervision technique et de contrôle dont la présidence est assurée par l'ONU.

145. En outre, le Cameroun et le Nigéria ont convenu d'organiser des missions communes de sensibilisation avec l'ONU pour faciliter l'acceptation de la démarcation par les communautés locales et assurer la sécurité des travaux d'abornement. En ce qui concerne l'établissement final des cartes, le Cameroun et le Nigéria ont confirmé qu'ils acceptaient que la Section de la cartographie de l'ONU soit chargée de cette tâche et ont indiqué que les travaux pourraient commencer sans attendre un accord sur les sections de la frontière terrestre qui sont toujours à l'ordre du jour de l'équipe technique mixte. Enfin, le Cameroun et le Nigéria ont également reconnu que le Groupe de travail sur la frontière maritime s'était acquitté de son mandat, achevant ainsi l'application de l'arrêt de la Cour internationale de Justice concernant la frontière maritime.

146. Le Comité de suivi de la mise en œuvre de l'Accord de Greentree du 12 juin 2006, créé pour surveiller le retrait et le transfert des pouvoirs sur la presqu'île de Bakassi, s'est réuni à Genève le 24 février 2011, puis les 5 et 6 mai 2011. Au cours des deux réunions, ses membres ont approuvé les rapports des visites effectuées sur la presqu'île par le groupe d'observation mixte du 5 au 9 février et du 28 au 30 avril 2011, dans le contexte des efforts déployés par les deux pays pour organiser des patrouilles de sécurité mixtes et améliorer la sécurité transfrontière dans la région. Il convient de noter qu'aucun incident n'a été signalé par ces missions et que le Cameroun a mis en place le 16 mars 2011 une commission locale chargée de régler les différends concernant les pêcheries. Le Comité de suivi doit tenir une troisième réunion en novembre 2011, à la suite d'une troisième mission d'observation dans la zone de Bakassi.

147. Conformément aux recommandations de leur première réunion mixte tenue à Abuja en décembre 2010 pour renforcer la confiance le long de la frontière, les équipes de pays des Nations Unies au Cameroun et au Nigéria, ainsi que leurs partenaires gouvernementaux, ont passé en revue leurs cadres respectifs d'aide au développement. Cette initiative sera poursuivie et des missions interorganisations d'évaluation des besoins seront effectuées de part et d'autre de la frontière. Le Gouvernement camerounais, en collaboration avec des observateurs civils des Nations Unies, le PNUD, ONU-Femmes, l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le HCR, a procédé à l'évaluation des besoins de son côté de la frontière en mai et juin 2011. Le Nigéria, par contre, n'a pas pu faire de même de son côté en raison du processus électoral en cours dans le pays. Une mission interorganisations d'évaluation des besoins devrait être menée dans l'État de Cross River pour examiner, entre autres, la situation des populations rapatriées de Bakassi après le transfert d'autorité prévu dans l'Accord de Greentree.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2012

148. En 2012, la Commission continuera de promouvoir la coopération entre les parties de manière à faciliter le règlement des différends liés à la démarcation de la frontière qui a été mis en attente du fait des différences d'interprétation de l'arrêt de la Cour internationale de Justice, des problèmes de sécurité locaux ou de la difficulté du terrain; mènera à bien les travaux de démarcation; et contribuera à l'élaboration de mesures de renforcement de la confiance destinées aux communautés touchées par la démarcation. Outre l'équipe existante, des experts techniques seront nécessaires ponctuellement une fois que la structure de gestion du projet aura été mise en place en 2011 pour remplacer l'UNOPS.

149. Pour continuer à gérer efficacement les tâches techniques et administratives liées aux travaux de démarcation, il conviendra de faire appel en 2012 à des experts techniques venant s'ajouter aux effectifs chargés de la gestion des projets. L'évaluation sur le terrain et la pose des bornes frontière, qui doivent être menées de front pendant la brève période de la saison sèche, constituent pour la mission un problème technique et administratif unique.

150. Les ressources nécessaires demeureront les mêmes; il faudra assurer le transport aérien du personnel basé à Dakar de Dakar au Cameroun et au Nigéria et disposer d'hélicoptères pour les missions sur le terrain et d'un appui naval pour effectuer le levé de la rivière Akwayafe.

151. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès de l'action de la Commission mixte sont présentés ci-après.

Objectif : Donner suite, de façon pacifique et ordonnée, à la décision de la Cour internationale de Justice en date du 10 octobre 2002 concernant la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Progrès accomplis s'agissant de la démarcation de la frontière terrestre et conclusion d'un accord de coopération entre le Cameroun et le Nigéria sur les questions concernant leur frontière maritime

a) i) Augmentation du nombre de réunions de la Commission mixte consacrées à l'examen des questions de démarcation auxquelles participent le Cameroun et le Nigéria

Mesure des résultats

2010 : 1 réunion
2011 (estimation) : 4 réunions
2012 (objectif) : 4 réunions

ii) Hausse du pourcentage de la frontière terrestre pour laquelle un accord sur l'emplacement des bornes a été conclu avec le Cameroun et le Nigéria

Mesure des résultats

2010 : 78 % (1 555 km)
2011 (estimation) : 90 % (1 750 km)
2012 (objectif) : 95 % (1 850 km)

iii) Accroissement du taux d'exécution des contrats de démarcation concernant la frontière terrestre (progressif)

Mesure des résultats

2010 : 45 %
2011 (estimation) : 60 %
2012 (objectif) : 70 %

iv) Tenue d'une réunion extraordinaire consacrée à la mise en œuvre des accords de coopération conclus entre le Cameroun et le Nigéria sur la question de leur frontière maritime

Mesure des résultats

2009 : sans objet
2010 (estimation) : 1 réunion
2011 (objectif) : 1 réunion

Produits

- 4 réunions de la Commission mixte consacrées à l'examen des questions liées à l'application pacifique des décisions de la Cour internationale de Justice, notamment l'adoption des rapports des missions conjointes d'évaluation sur le terrain; le règlement des différends nés de ces missions; la décision relative aux mesures de renforcement de la confiance destinées à la population touchée dans les zones concernées par la démarcation; et la gestion des travaux de pose des bornes et de démarcation

- 2 missions conjointes d'une durée moyenne de 8 semaines, consacrées à l'étude sur le terrain de la frontière terrestre et destinées à convenir avec les parties de l'emplacement des bornes frontière et rapports faisant état des progrès réalisés en matière de démarcation devant être adoptés par les parties
- 4 réunions consultatives de nature juridique et technique avec les parties en vue de faciliter le règlement des différends apparus à l'issue de l'étude conjointe sur le terrain et rapports portant sur les propositions faites afin de régler les différends devant être adoptés par les parties
- Rapports des équipes de supervision et de contrôle technique sur les travaux réalisés par les entrepreneurs chargés d'exécuter les contrats de démarcation, pour présentation aux parties et approbation des travaux d'installation des bornes frontière
- 2 réunions avec les donateurs concernant les fonds extrabudgétaires nécessaires au financement des travaux de démarcation restants et des initiatives de renforcement de la confiance
- 12 réunions du comité de gestion des projets et 24 réunions de l'équipe de soutien technique et de supervision concernant les activités liées à la pose des bornes à Yaoundé et Abuja
- Campagne d'information sur les réalisations de la CMCN en matière de prévention des conflits et de renforcement de la confiance et matériaux de communication sur le processus de démarcation, y compris un film documentaire
- 4 missions le long de la frontière terrestre d'une durée moyenne de 3 semaines, effectuées par la sous-commission chargée de la démarcation en vue de régler les différends
- Recueil de documents originaux attestant l'accord entre les parties sur la frontière aux fins d'un éventuel accord bilatéral sur la frontière entre les parties et de sa ratification

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Confirmation du retrait et du transfert d'autorité dans tous les secteurs concernés, y compris la péninsule de Bakassi

b) i) Accroissement du nombre de missions effectuées par des observateurs civils, avec la participation du Cameroun et du Nigéria, dans les secteurs de la péninsule de Bakassi, de la frontière ainsi que du lac Tchad, en vue de s'assurer que les droits des populations concernées sont respectés

Mesure des résultats

2010 : 2 missions

2011 (estimation) : 4 missions

2012 (objectif) : 4 missions

ii) Aucun incident frontalier ou cas de présence illégale de soldats signalé après le retrait et le transfert d'autorité

Mesure des résultats

2010 : aucun incident/cas

2011 (estimation) : aucun incident/cas

2012 (objectif) : aucun incident/cas

iii) Maintien du nombre de réunions tenues par la Commission de suivi pour la péninsule de Bakassi avec la participation du Cameroun et du Nigéria

Mesure des résultats

2010 : 2 réunions

2011 (estimation) : 3 réunions

2012 (objectif) : 3 réunions

iv) Maintien du nombre de postes administratifs camerounais sur l'ensemble de la péninsule de Bakassi

Mesure des résultats

2010 : 2 postes

2011 (estimation) : 2 postes

2012 (objectif) : 2 postes

Produits

- 3 missions sur le terrain effectuées par des observateurs civils le long de la frontière terrestre en vue de veiller au respect des droits des populations concernées et à leur bien-être, l'accent étant mis tout particulièrement sur les groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, et 3 rapports
- 2 réunions consultatives sur la formulation et la mise en œuvre d'initiatives nationales concernant le développement et l'environnement dans la péninsule de Bakassi
- 3 rapports sur la mise en œuvre de l'Accord de Greentree après la mission effectuée par les observateurs dans la péninsule de Bakassi
- 3 réunions de la Commission de suivi établies en application de l'Accord de Greentree

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

c) Amélioration de la situation s'agissant du respect des droits des populations concernées et du développement local dans les zones frontalières et revitalisation de la Commission du bassin du lac Tchad

c) i) Aucune violation signalée dans le secteur du lac Tchad

Mesure des résultats

2010 : aucune violation

2011 (estimation) : aucune violation

2012 (objectif) : aucune violation

ii) Maintien du nombre projets de développement local mis en œuvre au Cameroun et au Nigéria bénéficiant d'un soutien

Mesure des résultats

2010 : 4 projets

2011 (estimation) : 4 projets

2012 (objectif) : 4 projets

iii) Maintien du nombre de campagnes de mobilisation de ressources organisées avec la participation du Cameroun et du Nigéria en vue de la mise en œuvre des mesures de renforcement de la confiance

Mesure des résultats

2010 : 4 campagnes

2011 (estimation) : 4 campagnes

2012 (objectif) : 4 campagnes

Produits

- 4 rapports établis à l'issue de missions d'évaluation des besoins conjointes avec les équipes de pays des Nations Unies au Cameroun et au Nigéria et les autorités nationales sur d'éventuelles activités de renforcement de la confiance dans la zone frontalière afin de veiller au bien-être des populations concernées, l'accent étant mis tout particulièrement sur les femmes et les jeunes et sur les violations des droits de l'homme afin de mobiliser les ressources adéquates
- 4 études de faisabilité établies à l'issue de l'évaluation conjointe des besoins pour la mobilisation de fonds avec les équipes de pays des Nations Unies et les donateurs
- 4 campagnes de mobilisation de ressources auprès des Gouvernements camerounais et nigérian, de la Banque mondiale, des organismes des Nations Unies, des donateurs, de la Banque africaine de développement et d'autres partenaires afin d'encourager la coopération transfrontière et la mise au point de programmes économiques communs
- 2 missions sur le terrain visant à sensibiliser la population des zones concernées par les travaux de démarcation
- 2 missions conduites par la Commission du bassin du lac Tchad pour promouvoir les mesures de renforcement de la confiance entre le Cameroun et le Nigéria
- 3 rapports établis à l'intention des parties par des consultants de l'ONU à l'issue de leurs missions sur le terrain et portant sur l'environnement, la santé et la sécurité alimentaire

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Renforcement de la coopération sous-régionale en Afrique de l'Ouest en vue de prévenir les conflits par une bonne gestion des frontières résultant des enseignements tirés de l'expérience de la Commission mixte Cameroun-Nigéria

d) Création d'un forum régional avec les États membres de la CEDEAO et d'autres organisations régionales sur les questions de règlement des frontières

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : 1 réunion

2012 (objectif) : 1 réunion

Produits

- Atelier organisé avec des représentants du Programme frontière de l'Union africaine et de la CEDEAO pour partager les enseignements tirés du processus de démarcation de la Commission mixte Cameroun-Nigéria en tant que mécanisme de prévention des conflits
- Atelier organisé avec des représentants des États membres de l'Union africaine et de la CEDEAO en vue d'élaborer des directives pratiques sur la définition des frontières (règlement juridique, normes géodésiques, prévisions de dépenses et recommandations en vue des travaux de démarcation à l'appui du Programme d'initiatives transfrontalières de la CEDEAO)
- 2 documents de synthèse sur des questions d'ordre juridique et technique relatives à la définition des frontières terrestres et maritimes

Facteurs externes

152. L'objectif devrait être atteint si le Cameroun et le Nigéria continuent de se conformer à la décision de la Cour internationale de Justice et de suivre le plan de travail adopté par la Commission mixte, si la situation politique, sociale et économique des deux pays demeure propice à l'application de la décision en question, et si les ressources extrabudgétaires disponibles permettent de procéder à l'installation de bornes-frontière et d'appuyer des mesures de confiance.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2010-31 décembre 2011			Prévisions de dépenses pour 2012		Variation 2011-2012	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart; économie (dépassement)	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2011	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	263,2	192,1	71,1	99,7	–	87,5	12,2
Personnel civil	3 983,9	3 956,4	27,5	1 932,2	–	1 722,8	209,4
Dépenses opérationnelles	12 587,8	12 185,4	402,4	6 822,7	72,2	6 903,9	(81,2)
Montant brut	16 834,9	16 333,9	501,0	8 854,6	72,2	8 714,2	140,4

153. Le montant net des prévisions de dépenses pour 2012 s'élève à 8 854 600 dollars (montant brut : 9 185 600 dollars), dont 99 700 dollars pour un conseiller militaire, 1 932 200 dollars pour les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 12 postes (10 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et 2 d'agent recruté sur le plan national) et d'autres dépenses opérationnelles, dont 2 048 700 dollars au titre des services de consultants et d'experts, 721 000 dollars au titre des voyages, 307 600 dollars au titre des installations et infrastructures, 150 900 dollars au titre des transports terrestres, 2 940 200 dollars au titre des transports aériens, 100 000 dollars au titre des transports maritimes ou fluviaux, 268 900 dollars au titre des communications, 85 900 dollars au titre de l'informatique et 199 500 dollars au titre des fournitures, services et matériel divers.

154. La hausse des prévisions de dépenses pour 2012 par rapport au budget approuvé pour 2011 s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses prévues au titre de la composante militaire, l'indemnité journalière de subsistance ayant été relevée de 253 dollars à 295 dollars pour les 60 premiers jours et de 190 dollars à 222 dollars après 60 jours, ainsi qu'au titre du personnel civil, du fait que le coefficient d'ajustement a été porté de 44,2 en 2011 à 60,5 et que les coûts salariaux standard du personnel recruté sur le plan national ont augmenté. L'augmentation est partiellement compensée par la baisse des crédits demandés du fait de la réduction de 12 à 10 du nombre d'observateurs civils, de la prise en compte de l'achat ponctuel de deux véhicules en 2011 et de la baisse des frais de location de l'avion en raison d'un changement de contrat.

155. L'économie prévue pour 2010-2011 s'explique essentiellement par les facteurs suivants : le retard pris dans la relève d'un conseiller militaire en 2010 et dans le déploiement d'un gestionnaire de projets en 2011; la baisse des dépenses prévues au titre des consultants et des voyages de ceux-ci, grâce à la réduction du nombre de réunions du groupe de travail sur la frontière maritime, qui a achevé sa mission en avril 2011, et du nombre de réunions du comité de suivi, ainsi que le retard pris dans le déploiement d'observateurs civils; la baisse des dépenses prévues au titres des voyages en raison de la réduction du nombre des réunions du Comité de suivi et du groupe de travail sur la frontière maritime; la baisse des frais de location de l'avion du fait d'un changement de contrat; et l'annulation des visites prévues, le Cameroun et le Nigéria n'ayant pas pu s'entendre sur le thalweg.

Ressources extrabudgétaires

156. Depuis novembre 2008, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) gère, dans le cadre du contrat conclu avec l'ONU, le projet d'installation de bornes-frontière au moyen de ressources extrabudgétaires mises à disposition par le Cameroun, le Nigéria, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union européenne. En juin 2010, l'UNOPS avait installé 378 bornes-frontière. À sa vingt-septième réunion, tenue à Yaoundé les 10 et 11 mars 2011, la Commission mixte Cameroun-Nigéria a décidé de mettre fin au contrat conclu avec l'UNOPS.

157. La mise en place, en 2012, d'une nouvelle structure de gestion conférant au Cameroun et au Nigéria une plus grande maîtrise des travaux de démarcation restants permettra d'installer jusqu'à 1 056 bornes-frontière supplémentaires dans le courant de l'année.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel inter-national)	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectifs approuvés pour 2011	-	-	-	-	3	6	-	-	9	1	-	10	-	2	-	12
Effectifs proposés pour 2012	-	-	-	-	3	6	-	-	9	1	-	10	-	2	-	12
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

158. Le tableau d'effectifs proposé pour l'appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria en 2012 restera inchangé par rapport à 2011.

G. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

(3 112 800 dollars)

Historique, mandat et objectif

159. Dans sa lettre au Président du Conseil de sécurité datée du 7 mai 2007 (S/2007/279), le Secrétaire général a proposé la création du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. La réponse du Président du Conseil figure dans sa lettre datée du 15 mai 2007 (S/2007/280).

160. Le Centre a pour principal objectif de renforcer les capacités de prévention des conflits de l'ONU en Asie centrale. Il contribue à lutter contre les multiples menaces qui pèsent sur la région, notamment le terrorisme international et l'extrémisme, le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée. À cette fin, ses fonctions consistent à :

- a) Assurer la liaison, pour les problèmes relevant de la diplomatie préventive, avec les gouvernements de la région et, s'ils y consentent, avec les autres parties intéressées;
- b) Suivre et analyser la situation sur le terrain;
- c) Tenir le Secrétaire général informé des mesures de prévention des conflits;
- d) Entretenir des relations avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Communauté d'États indépendants, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et d'autres organisations régionales, encourager leur action et leurs initiatives en faveur de la paix et faciliter la coordination et les échanges d'informations entre elles, compte dûment tenu de la spécificité de leurs mandats respectifs;
- e) Définir le cadre et la direction politiques des activités préventives des équipes de pays des Nations Unies dans la région et seconder les coordonnateurs résidents et les organismes des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, dans leur effort d'intégration de l'aide préventive au développement et de l'assistance humanitaire;
- f) Entretenir des rapports étroits avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) afin que l'analyse de la situation dans la région soit complète et intégrée.

161. Le Gouvernement turkmène met gracieusement à la disposition du Centre des locaux à Achgabat, dont il assumera aussi les frais annexes jusqu'à la fin du mandat du Centre. Celui-ci reçoit des orientations politiques et techniques du Département des affaires politiques, notamment pour tout ce qui concerne les rapports qu'il doit entretenir, pour s'acquitter de sa mission, avec les États Membres, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires. Son programme de travail est conforme aux principes directeurs suivis par le Siège et exécuté en consultation avec le Département des affaires politiques et le Département de l'appui aux missions.

162. Au cours des prochaines années, le Centre aura pour objectif de renforcer les dispositifs de coopération d'Asie centrale et de mettre au point des initiatives conjointes destinées à faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité et la stabilité dans la région. Au vu des événements dramatiques survenus au Kirghizistan en 2010, le Centre continuera de coordonner les initiatives des Nations Unies, de promouvoir le dialogue et de collaborer avec les organisations régionales afin de créer des conditions propres à instaurer durablement la paix, la réconciliation et le développement. À l'échelle de la région de l'Asie centrale, le Centre suivra, analysera et signalera les facteurs internes et externes d'instabilité susceptibles de provoquer des conflits. Il continuera de mobiliser un soutien en faveur d'initiatives visant à faire face à des problèmes environnementaux, notamment ceux qui touchent la mer d'Aral, conjointement avec le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, et de favoriser le dialogue sur le partage des ressources en eau entre les États d'Asie centrale. Compte tenu des risques de conflit associés à l'eau et à l'énergie, le Centre s'attachera à lancer un mécanisme d'alerte rapide en cas de situations de conflit potentielles concernant les fleuves transfrontaliers de la région. L'accomplissement de progrès dans la mise en place d'un tel mécanisme en 2012 marquerait une étape décisive. Afin de renforcer l'action collective en matière de lutte antiterroriste, le Centre coopérera avec les États d'Asie centrale, les

organismes des Nations Unies et les autres parties intéressées dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Il s'emploiera également à renforcer les synergies en vue de combattre plus efficacement le trafic de stupéfiants, en améliorant la coordination et l'échange d'informations à l'échelle régionale. Le Centre fixera les orientations politiques en matière de diplomatie préventive et favorisera la cohérence et l'harmonisation des initiatives des Nations Unies. Il entretiendra des contacts étroits avec la MANUA afin que la situation régionale soit analysée de façon intégrée, et appuiera la coopération entre les États d'Asie centrale et l'Afghanistan en vue de contribuer aux efforts de stabilisation internationaux. La mise en place dans la région de mécanismes permanents chargés de veiller à la sécurité, au partage des ressources en eau et à la gestion des situations de crise ferait partie des mesures qui permettront au Centre de cesser à terme ses activités.

Coopération avec d'autres entités

163. Le Centre travaille en étroite coopération avec le système des Nations Unies afin d'assurer une approche intégrée des questions de sécurité dans la région. À la suite des événements survenus au Kirghizistan en 2010, le Centre a mobilisé la communauté internationale et veillé à coordonner son action face à la crise avec celle des organismes des Nations Unies présents sur le terrain, en particulier le PNUD, le HCR et le HCDH, et entretient des relations étroites avec le Cabinet du Secrétaire général. Il s'est associé avec le Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques pour fournir des conseils techniques en vue d'appuyer les processus de consolidation de la paix et d'aider à régler la question du partage du pouvoir, à instaurer le dialogue, à régler certaines questions constitutionnelles et à faciliter les efforts de réconciliation. Étant donné le caractère transfrontière des problèmes que rencontrent les pays d'Asie centrale, le Centre joue un rôle de catalyseur, notamment en mettant au point des initiatives régionales avec les partenaires des Nations Unies. En ce qui concerne la recherche de solutions mutuellement acceptables dans le domaine de la gestion des ressources en eau, par exemple, le Centre a œuvré, avec le PNUD au niveau national et avec la Commission économique pour l'Europe au niveau régional, à la mise en place d'une instance permettant aux pays de s'entretenir sur les questions ayant trait aux ressources en eau. Afin de promouvoir la coopération et la rationalisation des stratégies de lutte antiterroriste, le Centre a fait en sorte qu'une douzaine d'entités faisant partie de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme participent à trois réunions d'experts destinées à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale. Il fixe les orientations politiques en matière de diplomatie préventive et facilite la circulation de l'information et la coordination des initiatives entreprises par les entités des Nations Unies, tout en entretenant des rapports étroits avec la MANUA afin que la situation régionale soit analysée de façon intégrée. Il continuera de concourir à la stabilisation de la situation en Afghanistan en favorisant la coopération entre l'Afghanistan et les États d'Asie centrale dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, dirigé par la Commission économique pour l'Europe. Il bénéficie de l'appui administratif et logistique du PNUD.

Résultats obtenus en 2011

164. En 2011, le Centre a continué de jouer un rôle de premier plan en matière de diplomatie préventive en Asie centrale et dans l'élaboration d'initiatives collectives de lutte contre les menaces contre la sécurité et la stabilité dans la région. En vue de renforcer le processus de paix au Kirghizistan, le Centre a coordonné les initiatives entreprises par les Nations Unies pour mettre au point une stratégie de consolidation de la paix tendant à favoriser la réconciliation et à s'attaquer aux causes profondes du conflit qui a éclaté en 2010. Il pilote également les mesures prises par les entités des Nations Unies pour créer, sur le plan politique, des conditions favorables à la tenue d'élections présidentielles pacifiques et à la mise en place d'institutions légitimes au Kirghizistan. Le Centre a continué de favoriser le dialogue entre les États d'Asie centrale sur les questions liées à l'eau et à l'énergie, et de mobiliser un appui en faveur des initiatives tendant à régler les problèmes environnementaux et autres touchant la mer d'Aral, de concert avec le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, en tenant notamment un atelier sur l'alerte rapide en cas de situations de conflit potentielles concernant les ressources en eau transfrontières en Asie centrale. Le Centre a coopéré avec les États d'Asie centrale, les organismes des Nations Unies et les autres parties intéressées en vue de renforcer les efforts communs de lutte contre le terrorisme dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale. Après avoir facilité une série de réunions d'experts, le Centre organisera, conjointement avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et l'Union européenne à Achgabat, une réunion ministérielle chargée d'adopter le plan d'action concernant l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale. Il a non seulement fixé les orientations politiques en matière de diplomatie préventive mais également facilité l'échange d'informations et la coordination de l'action des Nations Unies. Il a entretenu des contacts étroits avec la MANUA afin de veiller à ce que l'analyse de la situation dans la région soit intégrée, et concouru à la stabilité régionale en organisant, conjointement avec la Commission économique pour l'Europe, une conférence visant à faire progresser la coopération économique entre les États d'Asie centrale et l'Afghanistan. Son premier programme d'action venant à échéance en 2011, le Centre en a élaboré un nouveau en consultation avec les États d'Asie centrale, de façon à définir les orientations stratégiques qui guideront ses activités au cours de son prochain cycle triennal (2012-2014). Le Centre a également tenu, avec les États d'Asie centrale et les organismes des Nations Unies, des consultations visant à renforcer les capacités régionales d'alerte rapide et de gestion des risques.

165. Dans le cadre d'un programme de bourses financé par le Ministère italien des affaires étrangères, un attaché de liaison de la Commission économique pour l'Europe a été affecté à Achgabat, dans les locaux du Centre, pour une période d'un an. Cet attaché de liaison a contribué à l'organisation d'une manifestation du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale qui a rassemblé les États d'Asie centrale et l'Afghanistan. Il devrait également entreprendre, en collaboration avec le Centre, des travaux de recherche et d'analyse sur les causes profondes, d'ordre économique et environnemental, des conflits susceptibles d'éclater dans la région, et recenser les possibilités de coopération entre la Commission économique pour l'Europe, le Centre et les autres organismes des Nations Unies en vue de s'attaquer à ces problèmes régionaux.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2012

166. Aux fins de l'exécution de son mandat et conformément à son nouveau programme d'action triennal (2012-2014), le Centre aidera les cinq pays d'Asie centrale à faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité dans la région, y compris les activités transfrontières illicites, les problèmes de gestion des eaux non réglés, les conséquences de la situation en Afghanistan et les mécanismes internes présentant des risques de conflit. Au Kirghizistan, le Centre continuera de coordonner les efforts déployés par l'ONU pour consolider la stabilité, renforcer l'état de droit et promouvoir la coexistence et la réconciliation pacifique entre ethnies. Il facilitera la coopération et l'action conjointe des États d'Asie centrale contre le terrorisme et le trafic de drogues et, en collaboration avec la MANUA, il mettra en avant le rôle joué par l'Asie centrale dans la stabilisation de l'Afghanistan. Il offrira un cadre pour le dialogue stratégique sur les problèmes de sécurité et de stabilité dans la région avec des instituts de recherche, des organisations régionales et des experts d'Asie centrale. Concernant la gestion des ressources naturelles communes, le Centre travaillera à la conclusion d'un accord sur le partage de l'eau dans la région, en menant des consultations politiques périodiques avec les pays d'Asie centrale, en organisant, avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations régionales, des réunions d'experts avec des représentants d'Asie centrale sur divers aspects de la gestion de l'eau, et en collaborant avec le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral dans la recherche de solutions durables. Son action devrait notamment permettre d'obtenir, en 2012 : a) un plan d'action conjoint entre le Centre et les États d'Asie centrale visant à appliquer des initiatives communes pour répondre aux menaces transfrontières en 2012; et b) le lancement d'un système d'alerte rapide sur les situations de conflit potentiel concernant les cours d'eau transfrontières en Asie centrale. Le Centre continuera de renforcer les capacités nationales des États de la région en matière de règlement pacifique des conflits et de lutte contre les dangers communs en organisant des formations ciblées.

167. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès sont présentés ci-après.

Objectif : Promouvoir la paix et la stabilité durables en Asie centrale

Réalisations escomptées

Amélioration de la coopération régionale entre les cinq gouvernements d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) dans des domaines tels que le terrorisme, le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée, et pour les problèmes régionaux liés à la gestion de l'eau et des ressources naturelles

Indicateurs de succès

Initiatives conjointes lancées par les gouvernements d'Asie centrale pour faire face aux dangers communs qui menacent la sécurité

Mesure des résultats : nombre d'initiatives conjointes
2010 : 3
2011 (estimation) : 3
2012 (objectif) : 2

Produits

- Organisation de 4 missions dans les cinq pays de la région afin de promouvoir la diplomatie préventive et d'encourager les États d'Asie centrale à unir leurs efforts pour répondre aux préoccupations de sécurité communes

- Organisation de 8 missions de bons offices au Kirghizistan afin de consulter des représentants des autorités et de la société civile en vue de renforcer les institutions de l'État et de promouvoir le dialogue interethnique, la stabilisation et la réconciliation nationale
- Tenue d'une conférence régionale avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le renforcement de la coopération en matière de lutte contre les stupéfiants en Asie centrale
- Organisation de 2 négociations régionales avec des représentants des pays d'Asie centrale sur l'exploitation équitable des ressources en eau et la création d'un mécanisme permanent de partage de l'eau
- Tenue d'une conférence sur les possibilités et les perspectives de coopération entre les pays d'Asie centrale et l'Afghanistan
- Tenue d'une conférence régionale de suivi du plan d'action conjoint relatif à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale, avec la participation d'experts d'Asie centrale, d'organismes de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et d'organisations régionales
- Organisation d'un programme de formation au droit international et aux instruments de diplomatie préventive par le Centre et conduit par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) pour de hauts fonctionnaires et des experts d'Asie centrale
- Tenue de 5 conférences sur la diplomatie préventive organisées par le Centre à l'intention d'étudiants des universités d'Asie centrale et d'autres institutions publiques (par exemple, l'Académie de l'OSCE à Bishkek)
- Organisation par le Centre, en collaboration avec les instituts d'études stratégiques des États d'Asie centrale, des experts et des organisations régionales, d'un séminaire sur les problèmes actuels en matière de sécurité régionale et les réponses communes possibles
- Tenue d'une réunion avec les Vice-Ministres des affaires étrangères des cinq États d'Asie centrale organisée par le Centre afin de promouvoir le dialogue politique sur les questions controversées et d'encourager des solutions concertées pour les problèmes communs
- Participation à des réunions de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, de la Communauté d'États indépendants, de l'OSCE, de l'Organisation de coopération économique, de la Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan, de l'Organisation du Traité de sécurité collective, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de l'Union européenne
- Mise en place d'un mécanisme de partage régulier des informations entre le Centre et les équipes de pays des Nations Unies dans la région afin de promouvoir la coopération dans le domaine de la prévention des conflits
- Conférences de presse trimestrielles, déclarations et communiqués de presse réguliers, et mise à jour hebdomadaire du site Internet du Centre. Bulletins d'information et notes d'orientation mensuels à l'intention des organismes des Nations Unies, des partenaires nationaux et du grand public

Facteurs externes

168. Le Centre devrait atteindre ces objectifs pour autant que les gouvernements et les parties nationales concernées s'attachent à avoir recours à la diplomatie préventive et au dialogue et qu'aucune situation déstabilisante ne survienne dans la région.

Effectifs nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2010-31 décembre 2011			Prévisions de dépenses pour 2012		Variation 2011-2012	
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart : économie (3) = (1) - (2)	Total (4)	Dépenses non renouvelables (5)	Total 2011 (6)	Variation (7) = (4) - (6)
Personnel civil	4 080,8	3 952,5	128,3	2 054,9	–	2 062,3	(7,4)
Dépenses opérationnelles	2 212,2	1 985,2	227,0	1 057,9	39,7	1 070,7	(12,8)
Total	6 293,0	5 937,7	355,3	3 112,8	39,7	3 133,0	(20,2)

169. Le montant net des ressources prévues, qui s'élève à 3 112 800 dollars (montant brut : 3 472 700 dollars), permettrait de financer les traitements et les dépenses communes de personnel liées au maintien de 30 postes (2 054 900 dollars), les services de consultants et d'experts (42 700 dollars), les voyages (264 800 dollars), les installations et infrastructures (177 300 dollars), les transports (34 900 dollars), les communications (309 400 dollars), l'informatique (57 200 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (171 600 dollars).

170. Le montant prévu ne tient pas compte du loyer des bureaux ni des charges annexes, estimés à 120 000 dollars, qui sont pris en charge par le pays hôte.

171. La baisse des ressources nécessaires pour 2012 s'explique essentiellement par le fait que la classe et l'échelon des postes d'agent recruté sur le plan local sont inférieurs à ceux prévus dans le budget de 2011. Pour ce qui est de la diminution des ressources demandées au titre des autres objets de dépense, un taux plus bas a été utilisé pour calculer la commission pour services d'appui destinée aux administrateurs recrutés sur le plan national en poste dans les bureaux régionaux pour 2012. Cette diminution est en partie annulée par une augmentation au titre des déplacements régionaux.

172. L'économie prévue pour 2010-2011 s'explique principalement par le fait que la classe des postes d'agent recruté sur le plan national est moins élevée que prévu, et que les ressources demandées au titre des commissions pour services d'appui concernant quatre administrateurs recrutés sur le plan national en poste dans les bureaux régionaux du PNUD sont inférieures aux prévisions.

Ressources extrabudgétaires

173. L'Union européenne et la Norvège ont versé une somme de 750 000 dollars à l'appui d'un projet de la mission organisé avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et l'Union européenne, relatif à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale. Trois réunions d'experts ont eu lieu en 2011 afin de contribuer à l'adoption d'un plan d'action régional sur la mise en œuvre de cette Stratégie.

174. Le Gouvernement des États-Unis quant à lui a versé une somme de 1 million de dollars pour financer une série d'initiatives prises dans le cadre d'un projet intitulé « Central Asia and Afghanistan: regional cooperation on transboundary water-sharing » (Asie centrale et Afghanistan : coopération régionale sur le partage

de l'eau transfrontière), dont l'objet est de parvenir à des arrangements durables concernant l'utilisation de l'eau et de l'énergie. Des séminaires régionaux sur des thèmes précis sont prévus pour renforcer les connaissances et les capacités en vue de négociations plus poussées sur le partage de l'eau. Des consultations régionales auront lieu également afin de définir des éléments en faveur de solutions durables et de mobiliser la dynamique nécessaire à la prise d'engagements politiques concernant les accords régionaux se rapportant à l'eau.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel inter-national)	<i>Adminis-trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectifs approuvés pour 2011	-	1	-	-	1	2	2	-	6	2	-	8	4	18	-	30
Effectifs proposés pour 2012	-	1	-	-	1	2	2	-	6	2	-	8	4	18	-	30
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

175. Aucun changement n'est proposé en ce qui concerne les effectifs nécessaires pour 2012.

H. Bureau des Nations Unies au Burundi

(17 455 800 dollars)

Historique, mandat et objectif

176. Le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) a été créé par suite de la résolution 1959 (2010) du Conseil de sécurité. En 2012, il continuera d'apporter son concours au Gouvernement burundais en vue de :

a) Renforcer l'indépendance, les capacités et les cadres juridiques des principales institutions nationales, notamment judiciaires et parlementaires, conformément aux normes et principes internationaux;

b) Promouvoir et faciliter le dialogue entre les acteurs nationaux et appuyer les mécanismes destinés à assurer une large participation à la vie politique, y compris pour l'exécution des stratégies et programmes de développement du Burundi;

c) Contribuer à la lutte contre l'impunité, notamment par la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle, afin de renforcer l'unité nationale, de promouvoir la justice et de favoriser la réconciliation au sein de la société burundaise, et fournir à ces mécanismes un appui opérationnel;

d) Promouvoir et protéger les droits de l'homme, y compris en renforçant les capacités nationales dans ce domaine, ainsi que la société civile;

e) S'assurer que toutes les stratégies et politiques concernant les finances publiques et le secteur économique, en particulier le prochain document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, mettent l'accent sur la consolidation de la paix et la croissance économique, en répondant aux besoins propres aux populations les plus vulnérables, et plaider pour la mobilisation de ressources en faveur du Burundi;

f) Fournir un appui au Burundi dans le cadre de la présidence, en 2011, du sommet de la Communauté d'Afrique de l'Est, ainsi que des conseils, s'ils sont sollicités, au sujet de questions d'intégration régionale.

Perspectives

177. Le BNUB continuera en 2012 d'œuvrer à la mise en œuvre de la résolution 1959 (2010) du Conseil de sécurité. Il proposera également à ce dernier plusieurs objectifs et délais applicables au déroulement des activités de consolidation de la paix menées par le Burundi, à son retrait du pays et à la mise en place définitive de l'équipe de pays des Nations Unies qui lui succédera.

Coopération avec d'autres entités

178. L'Équipe de gestion intégrée des Nations Unies, principal organe de coordination des Nations Unies au Burundi, rassemble le BNUB et l'équipe de pays des Nations Unies de façon à assurer la cohérence de la direction, du contrôle et de l'interopérabilité stratégiques. C'est elle qui a établi le document stratégique du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, lequel définit la vision commune et les priorités en matière de consolidation de la paix pour le système des Nations Unies en se fondant sur une analyse commune du conflit et sur l'avantage relatif du système des Nations Unies. Il incombe au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, en sa qualité de Coordonnateur résident, d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre des cinq programmes conjoints du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, de donner aux composantes et organismes des Nations Unies des conseils concernant les problèmes de mise en œuvre et de faciliter les échanges avec les entités ne faisant pas partie du système des Nations Unies. L'Équipe de coordination du dispositif de sécurité est présidée par le Représentant spécial du Secrétaire général et se réunit tous les mois pour assurer l'échange régulier d'informations, évaluer les menaces contre la sécurité et prendre les mesures d'atténuation qui s'imposent concernant l'ensemble des fonctionnaires de l'ONU affectés dans le pays. En outre, le Représentant spécial accueille deux fois par mois les représentants de l'Union africaine et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux pour examiner des questions d'intérêt commun et pour coordonner l'appui dans plusieurs domaines clefs.

Résultats obtenus en 2011

179. En 2011, plusieurs grands objectifs ont été remplis avec l'appui énergique et la participation active du BNUB. La mise en œuvre des cinq axes intégrés du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement progresse bien et les programmes conjoints sont étroitement contrôlés et évalués. Le cinquième et dernier rapport du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix a été adopté par la Commission de consolidation de la paix en avril 2011. De nouvelles priorités ont été établies en matière de consolidation de la paix pour la période 2011-2014, lesquelles ont été énoncées dans le deuxième Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP II).

180. Une stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption au Burundi pour 2011-2015 a également été adoptée, qui établit le calendrier des activités menées par les autorités publiques en vue d'améliorer la gouvernance à tous les niveaux. Le Bureau de l'Ombudsman, créé le 11 février 2011, est totalement opérationnel.

181. Il mérite également d'être noté qu'un programme commun de réintégration des populations touchées par le conflit prolongé a été mis en place. Ce programme sera financé en partie au moyen du Fonds pour la consolidation de la paix. Les activités de mobilisation des ressources en faveur du programme seront axées sur d'autres partenaires afin d'assurer sa mise en œuvre en 2012.

182. Pour renforcer les capacités des institutions essentielles au Burundi afin de faciliter la présidence burundaise de la Communauté d'Afrique de l'Est, deux réunions de planification avec des institutions appuyant le pays dans ce rôle ont été organisées, une analyse des lacunes a été effectuée pour déterminer les domaines dans lesquels un appui supplémentaire était nécessaire, et les entités susceptibles d'apporter un soutien ont été identifiées, de façon à éviter autant que faire se peut que des activités identiques soient menées en parallèle et à faire le meilleur usage possible du peu de ressources disponibles pour aider le Burundi à s'acquitter de cette importante fonction.

183. Des progrès considérables ont été accomplis en 2011 dans la création de structures officielles de bonne gouvernance. La Brigade spéciale anti-corruption a mis sur pied huit bureaux régionaux, et un autre bureau sera créé en 2012.

184. La professionnalisation des forces de sécurité est allée bon train en 2011. Une lettre de politique générale sur la sécurité a été adoptée par le Ministère de la sécurité publique. Une évaluation de la défense nationale est en cours et le texte sur la police de proximité a été adopté. Le Groupe sectoriel sur la sécurité s'est réuni à plusieurs reprises pour coordonner l'action de toutes les parties intervenant dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, sous la présidence des Gouvernements burundais et néerlandais. Les instruments juridiques proposés par le Ministère de la sécurité publique et la Police nationale du Burundi ont été examinés et doivent encore être approuvés.

185. Deux plans d'action ont donné d'excellents résultats dans ce domaine. Un Plan d'action pour l'égalité des sexes dans la Police nationale a été approuvé et 90 membres des Forces de défense nationale et de la Police nationale ont reçu une formation dans ce cadre. Un Plan d'action national pour le contrôle et la gestion des armes légères et de petit calibre et pour le désarmement a également été adopté. L'enregistrement et le marquage des armes des Forces de défense nationale et de la Police nationale burundaises ont renforcé la gestion de la circulation des armes entre les Forces. Un secrétariat doit être créé pour épauler le Conseil national de sécurité.

186. D'autres améliorations ont été constatées dans le domaine des droits de l'homme, notamment une réduction globale des atteintes. Toutefois, le nombre d'exécutions extrajudiciaires reste élevé et une commission d'enquête a été chargée de la question. Il est toujours fait état de cas de torture et le nombre de cas de détention en violation de la liberté d'expression et d'assemblée a augmenté.

187. Par ailleurs, l'Assemblée nationale a élu les membres de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme. Des consultations sont menées en vue de créer un forum national sur le dialogue social. Le secrétariat du Conseil national de sécurité a été établi, et le Conseil national de la communication et le Conseil économique et social sont désormais opérationnels.

188. Un plan de gestion de la surpopulation carcérale a été élaboré par le Groupe thématique sur les questions pénitentiaires et la justice pénale, puis mis en œuvre. Quatre tribunaux et sept établissements pénitentiaires ont également été remis en état.

189. Le rapport issu des consultations nationales sur la création de mécanismes de justice transitionnelle a été officiellement présenté au Président de la République le 7 décembre 2010, avant d'être diffusé sur le plan national. En outre, d'autres moyens permettant de faire connaître les conclusions du rapport ont été élaborés, notamment 2 000 brochures (en français et en kirundi), cinq émissions radiophoniques en kirundi et deux articles de presse à paraître dans huit publications. La campagne d'information sur la justice transitionnelle s'est poursuivie en 2011 et comptait d'autres ateliers, émissions radiophoniques, articles de presse et brochures.

190. Le BNUB a entamé des consultations approfondies et techniques avec le Gouvernement concernant les modalités pratiques de la création de mécanismes de justice transitionnelle au Burundi. Le Gouvernement burundais a défini un calendrier de mise en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle : il créera d'abord en 2012 une commission Vérité et réconciliation, puis un tribunal spécial. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le BNUB ont défini avec le Gouvernement les modalités d'assistance.

Appui à la mission

191. La réduction des effectifs, qui a commencé le 1^{er} janvier 2011, s'est déroulée en trois phases. Au 1^{er} juillet 2011, le BNUB ne comptait plus que 134 fonctionnaires, soit son effectif autorisé. Il est à noter que la présence de la mission a été réduite. En effet, quatre bases logistiques ont été fermées et 80 % des logos apposés sur les véhicules de la mission ont été retirés. Le BNUB a conservé trois présences : le siège de la mission et deux bureaux régionaux (Gitega et Makamba), tandis que Ngozi était sous le contrôle du Programme alimentaire mondial. Tous les services de gestion des installations ont été externalisés, notamment l'entretien des 26 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, en fonctionnement ou en réserve, installés dans la zone de la mission, et des 89 véhicules de l'ONU.

192. Dans le domaine des télécommunications, la Mission a supprimé un microterminal VSAT à Ngozi et maintenu un réseau satellitaire comprenant huit systèmes de stations terrestres (microterminal VSAT) pour assurer dans toute la zone de la mission les services de téléphonie, de télécopie, de vidéocommunication et de transmission de données, ainsi que les services nécessaires à la continuité des opérations et à la reprise après sinistre. Des services d'appui et d'entretien ont également été assurés concernant les terminaux de visioconférence, un réseau à ultra-haute fréquence, un réseau à haute fréquence, des centraux téléphoniques et les liaisons hyperfréquences nécessaires.

193. Entré en fonction en avril 2011, le Service médical intégré des Nations Unies rassemble le dispensaire des Nations Unies et l'infirmerie du BNUB. Il conserve la formation sanitaire de niveau I à Bujumbura et un poste médical avancé à Gitega, avec une équipe médicale unique. Le centre situé à Bujumbura propose désormais des services de consultations dentaires assurés par du personnel de l'équipe de pays des Nations Unies. Des services médicaux sont dispensés aux membres de la famille des fonctionnaires de l'ONU à Bujumbura étant donné qu'il s'agit depuis le 1^{er} juillet 2011 d'un lieu d'affectation famille autorisée.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2012

194. Aux fins de la planification, on part du principe que le mandat du BNUB ne sera pas beaucoup modifié. Les priorités du BNUB en 2012 sont énoncées ci-après :

Promouvoir un véritable dialogue politique, la réconciliation nationale et la justice transitionnelle

195. Le BNUB redoublera d'efforts pour établir des mécanismes propices à un véritable dialogue politique et social entre le Gouvernement et toutes les parties intéressées et pour promouvoir les mécanismes de dialogue politique et social et de réconciliation nationale, y compris en appuyant la création d'une commission nationale Vérité et réconciliation. Avec le Gouvernement, il veillera à ce que soit créé une structure de réglementation efficace des médias afin d'assurer la liberté de la presse. Il apportera également son appui à la mise en place d'un code de déontologie national pour les organisations de la société civile.

Renforcer l'indépendance et l'efficacité de l'appareil judiciaire, des mécanismes de défense des droits de l'homme et du système pénitentiaire

196. Dans le domaine des droits de l'homme et de la justice, le BNUB appuiera les activités que le Gouvernement mènera pour promouvoir le respect des droits de l'homme et pour renforcer l'administration, l'indépendance et la responsabilisation des systèmes judiciaire et pénitentiaire. Le BNUB continuera de lutter contre l'impunité et de défendre les droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels.

Renforcer les capacités des institutions publiques pour disposer d'un système de planification participative et assurer la bonne gouvernance aux fins de la consolidation de la paix et de la croissance économique

197. Le BNUB donnera son appui au Ministère chargé de la bonne gouvernance, à la Brigade spéciale anti-corruption et à la Cour anti-corruption pour accélérer les enquêtes et le traitement des dossiers et renforcer les capacités du Gouvernement et du Parlement. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, le BNUB établira les priorités de la mise en œuvre des stratégies et politiques d'amélioration de la gestion des finances publiques et du développement durable, en s'intéressant en particulier à la consolidation de la paix. Il continuera également d'appuyer l'intégration du Burundi dans la Communauté d'Afrique de l'Est et de travailler en étroite coopération avec le Gouvernement pour veiller à ce que le pays tire pleinement profit de sa participation aux mécanismes d'intégration régionale et sous-régionale, tout en limitant les éventuels effets négatifs de l'intégration.

Autres priorités

198. En 2012, les activités d'appui à la mission consisteront principalement à appuyer les activités du BNUB et à entretenir les équipements. La période de transition s'est conclue le 1^{er} juillet 2011. Désormais, il reste 134 membres du personnel civil pour exécuter le mandat du Bureau. Le BNUB s'est approprié la majorité des installations et actifs du BINUB dans toute la zone de la mission. En conséquence, dans les prévisions budgétaires pour 2012, des crédits sont demandés pour couvrir les frais liés aux travaux de transformation mineure ou de rénovation qui sont nécessaires pour réaménager les installations en fonction des besoins du BNUB.

199. Il est prévu que le siège de la mission continuera d'être à Bujumbura. Conjointement avec l'équipe de pays, la mission administrera son siège et trois bureaux régionaux (Gitega, Ngozi et Makamba). Il faut également mentionner le bureau de la province de Bujumbura Rural, qui s'occupe essentiellement des droits de l'homme et qui est géré depuis le siège du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Bujumbura. À Makamba, le BNUB partage des locaux avec d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies (PNUD et HCR), et il est prévu de revoir en 2012 les dispositions qui y ont été prises en matière de sécurité et d'administration. À Gitega, l'ensemble des activités de l'équipe de pays et du BNUB devraient être dirigées à partir d'un même lieu. À Ngozi, le BNUB partage depuis 2011 les locaux du Programme alimentaire mondial pour réduire les coûts de sécurité et les dépenses d'appui.

Besoins opérationnels et d'appui

200. En plus de trouver les fonds nécessaires pour financer les frais de voyage et les activités de formation et de renforcement des capacités, le BNUB devra se doter de spécialistes des bureaux des Nations Unies à New York, Genève et Addis-Abeba pour assurer l'appui aux activités de formation et de renforcement des capacités dans plusieurs domaines prioritaires susmentionnés. Des consultants spécialisés dans des domaines très techniques devront être recrutés pour aider les ministères au besoin et comme suite aux analyses des lacunes des activités d'assistance technique menées par d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux. Sachant que ses besoins en matière d'appui aérien sont limités, la mission continuera de puiser dans les ressources qu'elle partage avec les missions de maintien de la paix voisines et la base d'Entebbe.

Initiatives de renforcement de l'efficacité, meilleures pratiques et réallocation des ressources suivant les priorités

201. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau continuera de passer en revue tous les accords relatifs à la participation aux coûts, en particulier dans les domaines de la sécurité, des services médicaux et de l'information, qui sont mis en place en tant que services communs.

202. Pour chaque service, la formule est différente selon l'utilisation qu'en font les différents organismes, fonds et programmes. Le BNUB s'est toutefois efforcé de tirer le meilleur parti possible des fonds irrécouvrables que les États Membres ont investis pour l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) et le BINUB en vue de fournir des services communs entièrement intégrés à toutes les entités des Nations Unies présentes au Burundi. Le budget pour 2011 correspond à la première

année du programme pendant laquelle le BNUB a consacré des ressources humaines et matérielles au transfert de ces responsabilités à l'équipe de pays. De nouveaux mémorandums d'accord sur le partage des coûts des services communs ont été établis pour chaque domaine de service.

203. Dans le domaine des services médicaux, la facturation directe des assurances couvrant le personnel a été introduite. Si le dispensaire génère suffisamment de recettes au premier semestre de 2012, le BNUB pourra réduire ses prévisions de dépenses à inscrire au budget ordinaire au titre des services médicaux en 2013. Étant donné toutefois qu'il n'est pas certain que cette hypothèse se réalise et que la demande en matière de services médicaux évolue du fait que, depuis le 1^{er} juillet 2011, le Bureau est un lieu d'affectation famille autorisée, le BNUB n'est pas encore en mesure de savoir si les recettes en question seront suffisantes pour réduire le budget des services médicaux. Des statistiques complètes seront cependant disponibles d'ici au début 2012, ce qui permettra de proposer des modifications des crédits à inscrire au budget du BNUB pour les services médicaux en 2013.

204. On s'efforce dans toute la mesure possible de regrouper les bureaux des Nations Unies au Burundi pour réduire les dépenses opérationnelles et de sécurité et renforcer l'intégration et la coopération. L'UNICEF a déménagé au siège intégré le 1^{er} avril 2011, rejoignant le BNUB, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC). Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le PNUD et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) envisagent de faire de même en 2012.

205. Les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont décrits ci-après.

Objectif : Promouvoir le développement durable et la stabilité au Burundi

Composante 1 : Renforcement des moyens dont disposent les institutions nationales pour mettre en place un système de planification participatif et de bonne gouvernance axé sur la consolidation de la paix et la croissance économique

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Les grandes institutions publiques ont les moyens de mettre en place un système participatif de planification et de coordination de la croissance économique qui tient compte des impératifs de consolidation de la paix.

a) i) Nombre de documents de planification stratégique nationale publiés sous la direction du Gouvernement burundais qui tiennent compte des facteurs de consolidation de la paix et de croissance économique

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : 2

2012 (objectif) : 4

ii) Nombre et type d'institutions qui participent aux processus de planification stratégique nationale (organisations non gouvernementales, groupes religieux, organisations de la société civile, associations locales)

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : 10

2012 (objectif) : 15

Produits

- Appui technique et logistique apporté au Gouvernement pour l'élaboration de la deuxième stratégie de réduction de la pauvreté
- Appui technique apporté à la Commission nationale de coordination des aides en vue de l'établissement du rapport annuel sur l'aide reçue au Burundi
- Appui technique, politique et logistique apporté au Gouvernement en vue de l'élaboration d'un nouveau document stratégique sur la consolidation de la paix et de programmes connexes
- Appui technique, politique, financier et logistique apporté au Gouvernement en vue de la mise en œuvre de la stratégie nationale de réintégration des populations touchées par la guerre (rapatriés, déplacés et personnes démobilisées)
- Définition des objectifs de référence du Conseil national de sécurité en matière de bonne gouvernance

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

- b) Le Burundi est mieux intégré dans les organisations régionales et sous-régionales
- b) i) Accroissement du nombre de textes de loi conformes aux directives de la Communauté d'Afrique de l'Est

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : 5 textes de loi

2012 (objectif) : 10 textes de loi

ii) Accroissement du nombre d'initiatives et de programmes régionaux et sous-régionaux dont le Burundi a bénéficié

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : 2 initiatives

2012 (objectif) : 4 initiatives

Produits

- Appui technique en vue de l'élaboration d'un document directif sur les difficultés et les perspectives dans la région et la sous-région en matière d'intégration régionale
- Appui technique et logistique en vue de l'organisation de quatre réunions consultatives sur des questions d'intégration régionale en collaboration avec la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique des pays des Grands Lacs, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Union africaine et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe
- Conseils d'ordre technique et politique aux Ministères de l'intégration régionale et des relations extérieures
- Assistance financière pour l'organisation de deux échanges de visites avec deux pays membres des organisations régionales ou sous-régionales

- Appui technique et politique pour la réalisation d'une étude visant à faciliter l'intégration régionale du Burundi
- Définition des objectifs de référence du Conseil national de sécurité en ce qui concerne l'intégration régionale

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

c) Renforcement de la gouvernance pour rendre les institutions plus démocratiques et responsables

c) i) Accroissement du nombre d'affaires de malversation portées devant la justice par la brigade anticorruption

Mesure des résultats

2010 : 250 affaires

2011 (estimation) : 300 affaires

2012 (objectif) : 300 affaires

ii) Accroissement du nombre de jugements prononcés par la cour anticorruption et rendus publics

Mesure des résultats

2010 : 12 jugements

2011 (estimation) : 20 jugements

2012 (objectif) : 25 jugements

iii) Augmentation du pourcentage de femmes occupant des postes de décision dans le pays (au Gouvernement, à l'Assemblée générale, à l'Assemblée nationale, au Sénat ou dans les conseils communaux)

Mesure des résultats

2010 : 12 %

2011 (estimation) : 15 %

2012 (objectif) : 18 %

iv) Accroissement du nombre de numéros du bulletin officiel publiés annuellement pour consigner les lois, décrets et autres décisions du Gouvernement

Mesure des résultats

2010 : 8 numéros

2011 (estimation) : 10 numéros

2012 (objectif) : 12 numéros

v) Accroissement du nombre d'organisations de la société civile qui, chaque année, observent activement les travaux du Gouvernement

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : 5 organisations de la société civile

2012 (objectif) : 10 organisations de la société civile

Produits

- Formation de 200 journalistes dans le domaine du cadre réglementaire des médias, y compris des membres du Conseil national de la communication, de l'Observatoire de la presse burundaise, de l'Association burundaise des journalistes, de la Maison de la presse et de l'Association burundaise des radiodiffuseurs

- Appui technique, financier et logistique en vue de la création d'un secrétariat permanent du Conseil national de sécurité
- Organisation d'ateliers sur le renforcement des capacités de gestion des institutions suivantes : Conseil national du dialogue social, Ombudsman, Conseil national de sécurité et Conseil national de la communication (2 ateliers par institution)
- Appui technique, logistique et financier pour l'organisation d'ateliers de lutte contre la corruption

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Professionnalisation des forces de sécurité (police, armée et services de renseignements)

d) i) Adoption d'un texte sur la surveillance policière de proximité

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : sans objet

2012 (objectif) : 1 texte

ii) Élaboration d'un plan national de sécurité (document directif) conforme au livre blanc sur la défense

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : sans objet

2012 (objectif) : 1 plan

iii) Nombre de membres de la police, de l'armée et des services de renseignements ayant reçu une formation sur les pratiques professionnelles, les droits de l'homme et la violence sexiste

Mesure des résultats

2010 : 595 membres supplémentaires

2011 (estimation) : 745 membres supplémentaires

2012 (objectif) : 600 membres supplémentaires

iv) Augmentation du nombre d'armes recueillies grâce à la campagne de désarmement volontaire de la population civile

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : 10 000 armes

2012 (objectif) : 10 000 armes supplémentaires

Produits

- Appui technique en vue de l'élaboration du plan national de sécurité (police, armée et service national de renseignements)
- Appui technique pour la révision des textes de loi relatifs aux institutions de sécurité en vue de leur alignement sur les normes internationales en matière de gouvernance dans le domaine de la sécurité
- Formation de membres des forces de défense et de sécurité (police, armée, service national de renseignements) dans le domaine des droits de l'homme

- Appui technique à la Commission nationale permanente de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre
- Appui technique pour le lancement de la deuxième campagne de désarmement
- Appui technique et logistique pour l'immatriculation et le marquage des armes appartenant à l'armée et à la police (immatriculation de 100 % des armes de la Force de défense nationale et de 80 % des armes de la Police nationale du Burundi et marquage de 50 % des armes des Forces de défense nationale et de 80 % des armes de la Police nationale)
- Appui logistique et politique au Bureau de l'Ombudsman

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

e) Meilleur contrôle de l'action du Gouvernement par les grandes institutions (le Parlement, les médias, la société civile et le Conseil économique et social burundais)

e) i) Accroissement du nombre de questions orales adressées au Gouvernement

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : 5 questions

2012 (objectif) : 12 questions

ii) Diminution du nombre de journalistes placés en détention pour des raisons touchant à la déontologie et à des violations de la liberté de la presse

Mesure des résultats

2010 : 2 procès

2011 (estimation) : 1 procès

2012 (objectif) : zéro procès

iii) Diminution du nombre de personnes placées en détention pour des raisons touchant à la liberté d'opinion et à la liberté de manifester

Mesure des résultats

2010 : 14 personnes

2011 (estimation) : zéro personne

2012 (objectif) : zéro personne

iv) Établissement par le Conseil économique et social de rapports de fond présentés au Gouvernement et au Parlement

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : 2 rapports

2012 (objectif) : 2 rapports

Produits

- Appui technique pour la formation des commissions parlementaires spécialisées en ce qui concerne les modalités de contrôle de l'action gouvernementale
- Formation dispensée à 200 journalistes, dont des chefs d'agences de presse, sur l'éthique, la déontologie et la promotion de la liberté de la presse

- Appui technique pour l'élaboration de la politique nationale de communication
- Appui technique pour l'établissement du projet de loi sur la décriminalisation des délits de presse, qui devrait faire baisser le nombre de poursuites
- Formation de 5 membres du Conseil économique et social et appui technique et financier pour leur permettre d'effectuer un voyage d'étude auprès d'institutions analogues
- Définition des objectifs de référence du Conseil national de sécurité en matière de contrôle parlementaire

Composante 2 : Promotion d'un véritable dialogue politique, de la réconciliation nationale et de la justice transitionnelle

f) Amélioration des capacités de gestion financière d'institutions publiques tels la Cour des comptes, le Parlement et l'Inspection générale de l'État)

f) i) Accroissement du nombre de séances de l'Assemblée nationale durant lesquelles les ministres peuvent poser des questions concernant les finances publiques

Mesure des résultats

2010 : 1 séance

2011 (estimation) : 4 séances

2012 (objectif) : 4 séances

ii) Accroissement du nombre de rapports établis et publiés par l'Inspection générale de l'État contenant des recommandations qui ont été appliquées

Mesure des résultats

2010 : 3 rapports

2011 (estimation) : 5 rapports (total)

2012 (objectif) : 7 rapports (total)

iii) Accroissement du nombre de rapports établis et publiés par la Cour des comptes

Mesure des résultats

2010 : 3 rapports

2011 (estimation) : 5 rapports

2012 (objectif) : 8 rapports (total)

Produits

- Appui technique et logistique pour la formation de 60 parlementaires et 25 employés à la gestion des finances publiques (finance et éthique)
- Appui technique et logistique pour la formation avancée de 10 fonctionnaires de la Cour des comptes
- Appui technique et logistique pour la formation de 20 fonctionnaires de l'Inspection générale de l'État (formation avancée)
- Appui technique numérique pour l'enregistrement et l'archivage de la documentation de 3 institutions (Cour des comptes, Parlement et Inspection générale de l'État)
- Appui technique pour la formation à l'utilisation du matériel numérique
- Définition des objectifs de référence du Conseil national de sécurité sur l'étendue et la qualité du dialogue politique

Réalizations escomptées

Indicateurs de succès

g) Amélioration de la gouvernance démocratique et de la responsabilité (aux niveaux national et local)

g) i) Nombre de réunions organisées par des parties prenantes nationales à l'intention d'élus locaux et nationaux

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : 4 réunions

2012 (objectif) : 4 réunions

Produits

- Appui technique, logistique et financier pour 2 voyages d'étude organisés par le Bureau en vue de l'échange de données d'expérience sur les meilleures pratiques (pour 6 parlementaires et 6 élus locaux)
- Appui technique pour la formation de 34 élus et 34 administrateurs locaux sur la gouvernance démocratique et la responsabilité
- Appui technique et logistique pour l'organisation de réunions au niveau local, en collaboration avec le Bureau
- Appui technique et logistique pour la formation de femmes parlementaires et d'élues locales

Facteurs externes

206. Les objectifs devraient être atteints et les réalisations escomptées obtenues à condition : a) que la communauté internationale reste engagée au Burundi et fournisse l'appui politique et financier indispensable pour renforcer les capacités nécessaires à la mise en œuvre de réformes et d'initiatives cruciales au regard de la consolidation de la paix; b) que la situation socioéconomique, politique et sécuritaire permette au BNUB de s'acquitter de son mandat; et c) que les institutions fonctionnent de manière efficace et rationnelle.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2010-31 décembre 2011			Prévisions de dépenses pour 2012		Variation 2011-2012	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : économie (dépassement)	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2011	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	173,5	143,2	30,3	104,0	–	173,5	(69,5)
Personnel civil	13 488,0	13 724,3	(236,3)	10 659,4	–	13 488,0	(2 828,6)
Dépenses opérationnelles	8 484,3	8 383,8	100,5	6 692,4	506,0	8 484,3	(1 791,9)
Total	22 145,8	22 251,3	(105,5)	17 455,8	506,0	22 145,8	(4 690,0)

207. Le montant net des prévisions de dépenses relatives au BNUB pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 s'établit à 17 455 800 dollars (montant brut : 18 942 600 dollars). Il permettra de couvrir les dépenses afférentes à un conseiller militaire et à un conseiller pour les questions de police (104 000 dollars); aux traitements, dépenses communes de personnel et indemnités liés au personnel recruté sur les plans international et national (10 659 400 dollars); aux services de consultants (134 100 dollars); aux voyages (658 100 dollars); et à d'autres dépenses opérationnelles telles que les installations et infrastructures (2 199 200 dollars), les transports (548 500 dollars), les communications (1 873 500 dollars), l'informatique (614 900 dollars), les services médicaux (332 000 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (332 100 dollars).

208. Les dépenses supplémentaires prévues pour l'exercice biennal 2010-2011 (105 100 dollars) sont dues essentiellement au paiement des jours de congé accumulés par 94 fonctionnaires quittant le service; elles sont en partie annulées par les économies réalisées au titre des carburants et lubrifiants en raison de la fermeture de quatre bases de soutien logistique gérées par le BINUB.

Fonds extrabudgétaires

209. Le Bureau a mobilisé des fonds supplémentaires, notamment auprès du Fonds pour la consolidation de la paix, pour appuyer les initiatives de promotion des droits de l'homme du Gouvernement. Une contribution du Fonds à la Commission indépendante des droits de l'homme a été remise au Gouvernement en 2011 après que la Commission a été mise en place. Pour ses activités en matière des droits de l'homme, le Bureau bénéficie également de fonds extrabudgétaires alloués au Haut-Commissariat aux droits de l'homme au titre de la coopération technique, et de nombreux stages de formation et de séminaires portant sur les droits de l'homme ont été financés au moyen de ces fonds.

210. Toujours en 2011, le BNUB a mobilisé 9,2 millions de dollars auprès du Fonds pour la consolidation de la paix pour aider à la réintégration durable des personnes touchées par le conflit au Burundi. Les activités de mobilisation de ressources seront poursuivies en 2012 afin de réunir les quelques 9,6 millions de dollars qui permettraient de mener à bien le programme en 2013. Les fonds réunis serviront à financer les activités que mènera le Bureau dans le domaine crucial de la réintégration des ex-combattants armés dans la société burundaise.

211. Le Bureau a mis en place des fonds communs multidonateurs pour les initiatives portant sur la justice transitionnelle et d'autres domaines en s'inspirant du succès du fonds commun qui avait été créé pour les élections de 2010. Cela facilite le regroupement de ressources limitées et la coordination de l'action menée par l'ONU et le reste de la communauté internationale dans les principaux domaines thématiques. Un autre fonds commun (42 875 060 dollars en 2011) sert à financer le renforcement des capacités nationales du Burundi aux fins d'une utilisation efficace de l'aide, de la mise en œuvre du deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et de l'exécution du programme de suivi et d'évaluation. Des fonds supplémentaires seront mobilisés tout au long de 2012 pour ce dernier programme.

212. Ces fonds extrabudgétaires servent à financer les activités opérationnelles que mène le Bureau dans les trois domaines prioritaires décrits plus haut.

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		
Effectifs approuvés pour 2011	-	1	1	1	3	15	10	-	31	28	-	59	16	53	6	134
Effectifs proposés pour 2012	-	1	1	1	3	15	10	-	31	28	-	59	16	53	6	134
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

213. Les effectifs demeurent inchangés.

I. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban

(9 206 500 dollars)

Historique, mandat et objectif

214. La situation qui régnait au Sud-Liban après le retrait des Forces de défense israéliennes en mai 2000 se caractérisait par une très forte instabilité politique et un risque de poursuite du conflit entre Israël et le Liban. Le Secrétaire général a établi le Bureau du Représentant personnel du Secrétaire général pour le sud du Liban en août 2000 afin d'appuyer les efforts déployés au niveau international en vue de maintenir la paix et la sécurité dans cette région du pays. En octobre 2005, il a élargi le mandat du Bureau à la coordination de toutes les activités politiques des Nations Unies au Liban, tout en maintenant son mandat relatif à la paix et à la sécurité au Sud-Liban.

215. Le conflit de juillet 2006 entre le Liban et Israël a plongé le Liban dans des difficultés politiques, financières, socioéconomiques et de développement encore plus grandes. Durant le conflit, le Bureau du Représentant personnel a travaillé en étroite coopération avec le Gouvernement libanais, les partis politiques concernés et la communauté internationale pour élaborer un cadre politique visant à mettre fin aux hostilités, à promouvoir un climat propice au maintien de la cessation des hostilités et, à terme, à instaurer un cessez-le-feu permanent. Étant donné que l'intensification des activités de l'ONU au Liban depuis 2006 appelait une meilleure coordination interne et afin que l'Organisation soit mieux à même de fournir un appui coordonné et efficace dans tous ses domaines de compétence, le Secrétaire général a nommé en 2007 un Coordonnateur spécial pour le Liban.

216. Le Coordonnateur spécial pour le Liban est le plus haut responsable de l'ONU en ce qui concerne l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Il coordonne les activités que l'équipe de pays des Nations Unies mène avec le

Gouvernement libanais, la communauté internationale des donateurs et les institutions financières internationales, conformément aux objectifs généraux de l'ONU concernant le Liban, mettant l'accent sur la reconstruction, le développement et la réforme. Le Bureau du Coordonnateur spécial fournit des orientations politiques à l'équipe de pays des Nations Unies et à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), institutionnalise des relations de travail étroites et met en place des mécanismes propres à favoriser des consultations régulières et des échanges d'informations et à améliorer la coordination et la complémentarité des activités de l'Organisation. Le Coordonnateur spécial est par ailleurs le représentant du Secrétaire général auprès du Gouvernement libanais, de tous les partis politiques et des diplomates en poste au Liban.

217. En leur qualité de représentants du Secrétaire général auprès du groupe de représentants diplomatiques des pays qui appuient le développement financier et socioéconomique du Liban, le Coordonnateur spécial et son adjoint jouent un rôle clef en plaidant en faveur de la poursuite de l'aide internationale au Liban. Le Coordonnateur spécial adjoint, qui est également le Coordonnateur résident des Nations Unies, est chargé de la planification et de la coordination des activités de développement des Nations Unies au Liban. Le mandat du Coordonnateur spécial adjoint pour le Liban, qui a été négocié entre le Département des affaires politiques, le Bureau de la coordination des activités de développement, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD, ne comprend pas les fonctions de coordonnateur de l'action humanitaire. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires se réserve le droit de nommer, en cas d'urgence, le coordonnateur de l'action humanitaire, qui serait vraisemblablement le Coordonnateur spécial adjoint pour le Liban et Coordonnateur résident.

218. L'instabilité de la situation politique au Liban continue de justifier la mission de bons offices et l'appui du Bureau du Coordonnateur spécial, de même que l'action de l'ONU en général. Il est indispensable que l'ONU y maintienne une présence politique afin d'appuyer le Liban et la communauté internationale dans les efforts qu'ils déploient pour régler pacifiquement les différends politiques. L'appui politique et diplomatique de l'Organisation devra de même être maintenu pour permettre au Liban, à Israël et aux autres principaux États de la région de passer de l'arrêt des hostilités dans le sud du Liban à un cessez-le-feu permanent et, à terme, à un accord d'armistice qui contribuera à l'instauration d'une stabilité et d'une sécurité durables dans cette région du pays.

219. La fin des survols israéliens, le règlement de la question des fermes de Chebaa, le rétablissement du plein contrôle par le Liban de ses frontières et le règlement intégral de la question des groupes armés au Liban créeront une situation politique permettant de réduire la présence politique de l'Organisation. On pourra envisager le retrait progressif de la mission politique lorsque les acteurs nationaux seront capables de régler les différends en recourant exclusivement au dialogue et au compromis politiques au sein des institutions de l'État et pourront se passer de l'appui de l'Organisation.

Coopération avec d'autres entités

220. Le Bureau du Coordonnateur spécial a multiplié les contacts et renforcé ses relations avec les autres organismes des Nations Unies présents dans le pays afin d'assurer au Liban un appui coordonné et efficace. Ces contacts ont permis

d'accroître les échanges d'informations et d'améliorer la coordination des politiques. Ils ont eu lieu principalement (mais pas exclusivement) dans le cadre des réunions de l'équipe de pays des Nations Unies, qui comprend la FINUL.

221. Le Bureau s'efforce d'appliquer la décision du Secrétaire général concernant l'intégration, qui comprend : a) une vision commune des objectifs stratégiques; b) une planification étroitement alignée ou intégrée; c) un ensemble d'objectifs définis d'un commun accord; d) des mécanismes de suivi et d'évaluation. Outre la coordination des activités menées par l'ONU pour atteindre les objectifs du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le Bureau du Coordonnateur spécial a créé en 2009 quatre groupes de travail spécialisés chargés d'établir un plan directeur et un plan d'action concernant les droits de l'homme, les élections et la gouvernance, la situation des Palestiniens au Liban et la gestion des frontières. L'Équipe spéciale intégrée pour le Liban établie au Siège tient régulièrement des réunions auxquelles participent le Bureau et des membres de l'équipe de pays, pour échanger des informations, planifier des activités conjointes et élaborer des stratégies communes. L'équipe de pays des Nations Unies et l'Équipe spéciale intégrée pour le Liban ont de fait approuvé un Cadre stratégique intégré pour le Liban.

222. Le Bureau entretient également d'étroites relations de travail avec le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies et le PNUD afin d'appuyer leurs efforts en faveur de nouveaux progrès socioéconomiques au Liban et, depuis le conflit de juillet 2006, sur les questions liées à la reconstruction, au relèvement et aux réformes du pays. La cohérence générale de ces activités est garantie par la « double casquette » du Coordonnateur spécial adjoint, qui est aussi le Coordonnateur résident.

223. En étroite coordination avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix, le Coordonnateur spécial participe à l'établissement des rapports du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. En étroite collaboration avec le Département des affaires politiques, il établit des documents analytiques, des notes d'information et des aide-mémoire pour les réunions que le Secrétaire général tient avec divers interlocuteurs sur la situation au Liban et sur certaines questions concernant spécifiquement le mandat du Bureau. Il s'entretient régulièrement avec le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de toutes les grandes questions de politiques et d'organisation touchant le Liban. Le Département de l'appui aux missions fournit un appui administratif et logistique au Bureau du Coordonnateur spécial. Celui-ci profite de la présence et de l'appui d'autres missions et organismes des Nations Unies, en particulier de la FINUL qui, en vertu d'un mémorandum d'accord, lui fournit une aide dans les domaines des finances, des achats, du génie, des communications, des services médicaux, des transports et de la logistique. Depuis 2009, le Bureau se charge de la gestion des ressources humaines pour la FINUL. Tous les dossiers du personnel de la FINUL ont été transférés au Bureau et toutes les tâches relatives à la gestion des ressources humaines de la FINUL sont exécutées par le personnel compétent du Bureau. La FINUL lui prête toutefois de temps en temps son aide et le conseille sur les politiques en matière de ressources humaines. Le Bureau reçoit également l'appui d'autres organismes des Nations Unies, soit le PNUD pour les services de sécurité de l'information, la CESAO pour les services médicaux et l'UNRWA qui assure l'entretien de ses véhicules officiels.

Résultats obtenus en 2011

224. En 2011, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne les trois réalisations escomptées. Le Coordonnateur spécial a continué de souligner combien il était important que les deux parties s'attachent fermement à appliquer la résolution 1701 (2006), qui est bien respectée depuis son adoption en 2006. Six rencontres diplomatiques ont eu lieu jusqu'ici entre le Liban et Israël pour faciliter l'application de cette résolution, et des réunions régulières sont prévues jusqu'à la fin de l'année. Tout au long de 2011, le Coordonnateur spécial a continué de plaider résolument en faveur du maintien de l'aide humanitaire, de la remise en état des camps palestiniens et de l'application du programme de réformes adopté à l'issue de la Conférence sur la reconstruction du Liban (Paris III). Outre l'intensification des efforts de coordination avec les donateurs depuis 2009, le Bureau du Coordonnateur spécial est intervenu davantage en 2011 auprès de la communauté internationale au sujet de diverses questions et a notamment participé à huit réunions de coordination avec les donateurs, dont deux que le Coordonnateur a lui-même organisées et présidées. Ces efforts devraient se poursuivre jusqu'à la fin de l'année.

225. Il y a eu en 2011 une légère augmentation du nombre de manifestations politiques et d'atteintes à l'ordre public en raison des événements qui, le 12 janvier 2011, ont fait chuter le Gouvernement d'unité nationale dirigé par le Premier Ministre Saad Hariri. Le nombre de recommandations de l'Équipe indépendante d'évaluation de la frontière libanaise qui ont été appliquées a été plus faible que prévu, le Gouvernement ayant tardé à définir une stratégie frontalière pour le Liban. Bien que le Coordonnateur spécial n'ait cessé d'appeler au plein respect de la résolution 1701 (2006), des violations de la Ligne bleue et des cas de présence manifeste d'armes non autorisées dans la région située au sud du fleuve Litani ont continué d'être signalés. Aucun progrès n'a été enregistré non plus en ce qui concerne : a) l'élimination des violations de la Ligne bleue par voie aérienne, maritime ou terrestre; b) la mise en place, avec les différentes parties, d'un mécanisme ayant pour objet de négocier et de déterminer le statut des fermes de Chebaa; c) le désarmement de tous les groupes armés au Liban de manière qu'il n'existe au Liban d'autres armes ou autorités que celles de l'État. Le Coordonnateur spécial ne ménage toutefois aucun effort pour influencer les parties concernées.

226. Si le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban s'attache à obtenir un règlement pacifique et négocié des questions internes libanaises et des aspects régionaux de la résolution 1701 (2006), il reste qu'un grand nombre de facteurs importants échappent à son contrôle, comme les événements qui surviennent dans la région et qui ont une incidence sur la situation interne du Liban, les positions des parties et la situation socioéconomique du pays.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2012

227. Les conditions de sécurité permettront au Bureau du Coordonnateur spécial de poursuivre ses activités. Sur le front régional, bien que certains points de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité aient été appliqués, il y a encore du travail à faire avant qu'elle ne le soit intégralement et que le Liban et Israël puissent dépasser le stade de la fin des hostilités, instaurer un cessez-le-feu permanent et rechercher une solution à long terme. Le Liban fait partie d'une région qui continuera de faire face à un certain nombre de problèmes non résolus sur les plans de la paix et de la sécurité qui influenceront directement sur sa situation. Au plan interne, un appui à la poursuite du dialogue entre les partis politiques reste nécessaire.

228. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès pour 2011 sont présentés ci-après.

Objectif : Assurer la stabilité politique et améliorer le développement au Liban, et maintenir la paix et la sécurité internationales dans le sud du pays

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Concertation suivie entre les parties libanaises sur les questions essentielles

a) i) Le Cabinet a continué de se réunir régulièrement avec la participation des principaux groupes confessionnels

Mesure des résultats

2010 : 64 réunions

2011 (estimation) : 32 réunions

2012 (objectif) : 60 réunions

ii) Absence d'assassinats ciblés à motivation politique

Mesure des résultats

2010 : 1

2011 (estimation) : zéro

2012 (objectif) : zéro

iii) Absence de manifestations politiques portant atteinte à l'ordre public

Mesure des résultats

2010 : zéro

2011 (estimation) : 4

2012 (objectif) : zéro

Produits

- Rapports de situation quotidiens au Siège sur les réunions tenues avec les principaux chefs des partis politiques libanais et les dignitaires religieux sur des questions ayant trait aux bons offices du Secrétaire général
- 70 déclarations publiques soulignant l'importance de la concertation et la nécessité d'appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité
- Exposés hebdomadaires aux membres du corps diplomatique et à d'autres envoyés sur la situation politique et de sécurité dans le pays et le programme de reconstruction et de développement pour le Liban
- Contributions aux exposés mensuels au Conseil de sécurité
- Réunions de coordination mensuelles avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et l'Envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

b) Respect de la cessation des hostilités dans le sud du Liban et mesures concrètes en vue d'un cessez-le-feu durable dans le cadre de l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité

b) i) Élimination des violations de la Ligne bleue par voies aérienne, maritime et terrestre

Mesure des résultats

2010 : 3 107

2011 (estimation) : 1 875

2012 (objectif) : zéro

ii) Création avec les parties d'un mécanisme destiné à négocier et déterminer le statut des fermes de Chebaa

Mesure des résultats

2010 : zéro

2011 (estimation) : 1

2012 (objectif) : 1

iii) Amélioration du taux de mise en œuvre des recommandations de l'Équipe indépendante d'évaluation de la frontière libanaise visant à consolider le régime frontalier

Mesure des résultats

2010 : 40 %

2011 (estimation) : 50 %

2012 (objectif) : 70 %

Produits

- Suivi mensuel des actions diplomatiques engagées par le Liban et Israël pour faciliter l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité
- Déclarations publiques bimensuelles appelant au respect intégral de la Ligne bleue et à l'application de la résolution 1701 (2006) et condamnant les violations de la Ligne bleue
- Réunions hebdomadaires de coordination des politiques et d'échange d'informations avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)
- Initiatives diplomatiques préventives mensuelles menées conjointement avec la FINUL et les parties
- Réunions mensuelles avec toutes les parties pour débattre de l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et de la question des fermes de Chebaa
- Réunions multilatérales mensuelles sur les questions frontalières et tenue de discussions avec les principaux interlocuteurs libanais concernant les problèmes de gestion des frontières
- Élaboration de 3 rapports au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1701 (2006)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Action coordonnée face aux besoins humanitaires et de reconstruction et application progressive du programme de réformes (Paris III)

c) i) Augmentation du nombre de lois et de règlements adoptés pour mettre en œuvre le programme de réformes Paris III

Mesure des résultats

2010 : 3

2011 (estimation) : 2

2012 (objectif) : 3

ii) Augmentation du nombre de réunions de coordination des donateurs

Mesure des résultats

2010 : 15

2011 (estimation) : 18

2012 (objectif) : 24

iii) Augmentation du pourcentage de réfugiés du camp de Nahr el-Bared qui ont réintégré leurs logements une fois qu'ils ont été reconstruits

Mesure des résultats

2010 : zéro

2011 (estimation) : 6 %

2012 (objectif) : 23 %

iv) Augmentation de la fréquence des réunions de coordination des organismes du système des Nations Unies

Mesure des résultats

2010 : 64

2011 (estimation) : 86

2012 (objectif) : 86

Produits

- Réunions de coordination bihebdomadaires au niveau de l'équipe de pays des Nations Unies, du Groupe des politiques ou à l'échelon opérationnel, concernant l'application du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
- Réunions hebdomadaires au niveau ministériel entre le Coordonnateur spécial pour le Liban, le Coordonnateur spécial adjoint et les principaux interlocuteurs du Gouvernement pour faciliter l'application du programme de réformes du Gouvernement et pour coordonner les activités humanitaires et de reconstruction
- Réunions mensuelles avec la communauté des donateurs sur les activités humanitaires et de reconstruction menées par les Nations Unies, en vue d'encourager les donateurs à maintenir leur participation et de coordonner les programmes et activités
- Planification semestrielle des interventions d'urgence, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge, la FINUL et le Gouvernement libanais
- Réunions mensuelles de coordination pour la reconstruction du camp de Nahr el-Bared

Facteurs externes

229. L'objectif devrait être atteint si la situation politique interne, les conditions générales de sécurité et l'évolution de la situation régionale ne compromettent pas la stabilité au Liban et le long de la Ligne bleue.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2010-31 décembre 2011			Prévisions de dépenses pour 2012		Variation 2011-2012	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : économie (dépassement)	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2011	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Personnel civil	12 680,5	12 444,4	236,1	6 959,2	–	6 810,2	149,0
Dépenses opérationnelles	4 751,6	4 808,0	(56,4)	2 247,3	392,7	2 284,0	(36,7)
Total	17 432,1	17 252,4	179,7	9 206,5	392,7	9 094,2	112,3

230. Le montant net des dépenses prévues en 2012 au titre du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban qui s'établit à 9 206 500 dollars (montant brut : 10 399 000 dollars) doit permettre le maintien de 83 postes, notamment celui de coordonnateur spécial au rang de secrétaire général adjoint et celui de coordonnateur spécial adjoint au rang de sous-secrétaire général (6 959 200 dollars). Il permettrait en outre de couvrir les dépenses au titre des consultants (68 000 dollars), des voyages (223 200 dollars), des installations et infrastructures (989 700 dollars), des transports terrestres (349 700 dollars), des communications (311 900 dollars), de l'informatique (114 400 dollars), de la santé (17 000 dollars) et des fournitures, services et matériel divers (173 400 dollars).

231. L'augmentation des dépenses prévues en 2012 résulte des facteurs suivants : a) modification des salaires et des dépenses communes de personnel concernant le personnel recruté sur le plan national, compte tenu de la révision du barème des traitements au Liban; b) remplacement d'un véhicule blindé à l'usage du Coordonnateur spécial et c) application de la dernière révision de l'indemnité de poste au personnel recruté sur le plan international. Elle est en partie compensée par une réduction des dépenses opérationnelles dans les domaines de l'informatique, des communications et des installations et infrastructures.

232. Le solde inutilisé prévu pour l'exercice 2010-2011 résulte principalement du taux actuel de vacance de postes ouverts au personnel recruté sur le plan international, supérieur à celui prévu au budget de 2011 (10 % contre 0 % prévu au budget), et du taux de vacance de postes ouverts au personnel recruté sur le plan national, également supérieur à celui prévu au budget pour 2011 (28 % contre 5 % prévus au budget). Il est en partie compensé par l'augmentation des dépenses au titre des voyages.

Ressources extrabudgétaires

233. Le Bureau du Coordonnateur ne dispose pas de ressources extrabudgétaires et, par conséquent, aucune dépense n'est prévue à ce titre pour 2012.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
Effectifs approuvés pour 2011	1	1	–	1	3	4	2	1	13	7	2	22	3	58	–	83
Effectifs proposés pour 2012	1	1	–	1	3	4	2	1	13	7	2	22	3	58	–	83
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

234. Il est prévu que les effectifs nécessaires au fonctionnement du Bureau du Coordonnateur spécial restent inchangés en 2012.

J. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

(4 424 000 dollars)

Historique, mandat et objectif

235. Dans sa lettre datée du 11 décembre 2009 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2009/697), le Secrétaire général a informé les membres du Conseil de son intention d'établir un Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale à Libreville. Par la suite, en février 2010, à l'invitation des autorités gabonaises, une équipe des Nations Unies s'est rendue à Libreville afin d'entamer des discussions portant sur les besoins en matière d'administration et de logistique relatifs à l'établissement de ce bureau. Ultérieurement, par une lettre datée du 30 août 2010 (S/2010/457) que le Président du Conseil de sécurité a adressée au Secrétaire général, les membres du Conseil ont approuvé la proposition du Secrétaire général d'établir ce bureau pour une période initiale de deux ans et sont convenus de réexaminer son mandat au bout de 18 mois. En octobre 2010, le Département des affaires politiques a conduit une mission de planification interdépartementale à Libreville en vue d'évaluer et de prévoir les besoins généraux et techniques du Bureau dans sa phase de mise en place. Le 2 mars 2011, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a été officiellement inauguré par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau est officiellement entré en fonction le 24 mai 2011.

236. Par la suite, en mai 2011, le Secrétaire général a transféré les fonctions de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, confiées au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, lui-même une unité du Bureau des affaires de désarmement, au Département des affaires politiques afin qu'elles soient prises en charge par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

237. Le 21 juillet 2011, dans une déclaration à la presse, le Président du Conseil de sécurité a demandé au Bureau de se rapprocher de l'Union africaine, en coordination avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, afin de faciliter la coopération entre cette organisation et les Nations Unies concernant les questions de lutte contre la menace représentée par l'Armée de résistance du Seigneur (ARS).

Coopération avec d'autres entités

238. Dans le cadre de ses fonctions, le Représentant spécial du Secrétaire général a tenu des réunions avec les autorités gabonaises et s'est rendu au Tchad, en Guinée équatoriale, au Cameroun et en République centrafricaine. Au cours de ses rencontres avec les autorités des différents pays visités, les membres du corps diplomatique et les représentants des organismes des Nations Unies dans ces pays, il a abordé quelques questions importantes telles que la piraterie dans le golfe de Guinée, la criminalité transfrontière, la circulation d'armes légères et de petit calibre, l'emploi des jeunes, les droits de l'homme et les problèmes humanitaires, ainsi que la présence de groupes armés comme l'ARS.

239. Le Bureau travaille en étroite collaboration avec les autres missions politiques et de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi qu'avec les équipes de pays dans lesquels l'Armée de résistance du Seigneur sévit.

Résultats obtenus en 2011

240. Du 29 juin au 1^{er} juillet 2011, le Représentant spécial du Secrétaire général a assisté au dix-septième Sommet de l'Union africaine tenu à Malabo. Il a mis en route ses activités en organisant des rencontres avec les autorités gabonaises et des visites au Tchad, en Guinée équatoriale, au Cameroun et en République centrafricaine afin de se familiariser avec ces pays. La piraterie dans le golfe de Guinée, la criminalité transfrontière, la circulation d'armes légères et de petit calibre, l'emploi des jeunes, les droits de l'homme et les problèmes humanitaires, ainsi que la présence de groupes armés comme l'ARS, ont été parmi les principaux sujets abordés.

241. Par ailleurs, en application du mandat que le Président du Conseil de sécurité lui a confié dans la déclaration de presse susmentionnée, le Représentant spécial s'est rendu en République centrafricaine du 9 au 13 août 2011 avec entre autres objectifs celui de discuter avec le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine et les autres parties concernées sur la coordination des actions menées par l'ONU et ses partenaires pour lutter contre la menace représentée par l'Armée de résistance du Seigneur. Les discussions ont permis de déterminer des actions de suivi à mettre en place, comme établir un inventaire des problèmes transfrontières affectant la région, y compris le problème des réfugiés mbororo et les activités de l'ARS, élaborer une stratégie de partenariat avec la région et mettre au point un mécanisme de coordination de l'action des organismes des Nations Unies concernant la question de l'ARS.

242. En outre, en août 2011, le Représentant spécial s'est rendu dans les bureaux de l'Union africaine et dans les locaux du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba, où il s'est entretenu avec les responsables de ces entités ainsi qu'avec des représentants de l'Union européenne, des États-Unis et du Royaume Uni. Au cours de ces entretiens, il a traité des initiatives prises par l'Union africaine pour lutter contre la menace que constitue l'Armée de résistance du Seigneur et des actions engagées à cette fin, ainsi que des contributions, positions et

conceptions des diverses parties concernées par ce sujet. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale maintiendront d'étroites relations afin d'assurer le suivi des initiatives prises par l'Union africaine concernant l'ARS et de coordonner efficacement les actions de lutte contre la menace représentée par ce mouvement, menées par l'Union africaine, l'ONU et les autres partenaires et parties concernés. Dans le but d'évaluer la situation des pays touchés par les activités de l'ARS et d'échanger des données relatives aux actions entreprises pour remédier à ce problème, le Bureau prévoit également de réunir les représentants spéciaux et les coordonnateurs résidents des pays touchés (la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, l'Ouganda et le Soudan du Sud), en octobre 2011, et de dresser à cette occasion une liste des stratégies, lignes de conduite et actions nécessaires pour coordonner les efforts visant à lutter contre les problèmes de sécurité transfrontière en Afrique centrale, y compris la menace que constitue l'ARS.

243. Le 18 août 2011, le Bureau a tenu ses premières consultations informelles avec le Conseil de sécurité afin de l'informer des progrès accomplis dans sa phase de démarrage opérationnel, notamment depuis l'arrivée du Représentant spécial, le 15 juin 2011. Dans une déclaration à la presse faite à l'issue des consultations, le Conseil s'est déclaré satisfait, entre autres, de l'approche pragmatique choisie par le Bureau dans la phase initiale de mise en œuvre de son mandat. Ce dernier s'apprête à présenter son premier rapport officiel au Conseil en novembre 2011.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2012

244. En 2012, le Bureau a prévu de continuer d'orienter ses efforts vers les activités prioritaires ci-après :

a) Renforcer les capacités d'alerte rapide, de prévention des conflits et de médiation à l'échelon sous-régional par des activités de médiation et des missions de bons offices destinées à appuyer les efforts faits par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et d'autres parties prenantes sous-régionales; organiser des réunions périodiques avec les parties prenantes sous-régionales en vue de renforcer la coopération et de mettre en place des synergies; mettre en œuvre des initiatives conjointes du Bureau et des organisations sous-régionales; appuyer le travail du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale tout en facilitant la réactivation de ses principaux domaines d'action; et coopérer avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs;

b) Renforcer la sensibilisation aux questions de l'insécurité des frontières dans la sous-région;

c) Consolider les liens avec les missions des Nations Unies, les bureaux et les équipes de pays de la sous-région en vue de faciliter l'échange d'informations et la coordination, et d'adopter une politique intégrée et harmonisée.

245. Afin d'appuyer ces activités prioritaires, le Bureau prévoit de :

a) Poursuivre ses efforts pour appuyer le renforcement des capacités des organisations sous-régionales, en particulier la CEEAC et les autres organisations sous-régionales concernées œuvrant dans les domaines de l'alerte rapide, de la prévention des conflits, de la médiation et de la consolidation de la paix;

b) Prêter son appui aux efforts faits à l'échelon sous-régional pour régler les problèmes de l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée et pour sensibiliser aux difficultés et menaces qu'ils engendrent dans la sous-région, en vue d'élaborer des stratégies intégrées pour les résoudre, en tirant parti des progrès accomplis en 2011;

c) Organiser régulièrement des réunions et des ateliers entre missions afin de favoriser la cohésion et les synergies et établir de manière conjointe des documents d'analyse des tendances et des menaces émergentes contre la paix et la sécurité; créer un centre de coordination axé sur la lutte contre l'ARS pour échanger des informations à l'échelon sous-régional.

246. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès du Bureau sont présentés ci-après.

Objectif : Promouvoir la paix et la sécurité dans la sous-région de l'Afrique centrale

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Renforcement des capacités de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et des autres parties prenantes en matière d'alerte rapide, de prévention des conflits et de médiation dans la sous-région

a) Nombre d'actions de médiation et d'initiatives préventives prises par les acteurs sous-régionaux

Mesure des résultats

2010 (effectif) : sans objet

2011 (estimation) : 3

2012 (objectif) : 4

Produits

- Missions de bons offices, de médiation et de facilitation au nom du Secrétaire général pour faire face aux situations de crise et aux menaces transfrontières et autres nouvelles menaces, selon que de besoin
- Tenue d'une réunion avec des représentants de la CEECA, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), de l'Union africaine et d'autres parties prenantes pour discuter de leurs priorités et de leurs activités en matière de promotion de la paix et de la stabilité, et renforcement de la coopération entre le Bureau et ces mécanismes en vue de consolider les synergies
- Élaboration d'un plan d'action conjoint par le Bureau et les organisations et mécanismes sous-régionaux pour promouvoir des stratégies nationales de prévention, de règlement et de transformation des conflits, et de consolidation de la paix
- Organisation d'un atelier sous-régional sur les résolutions du Conseil de sécurité concernant les femmes, la paix et la sécurité, pour sensibiliser l'opinion à cette question

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

b) Sensibilisation accrue de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et des parties prenantes de la région aux problèmes d'insécurité transfrontalière

b) Nombre d'initiatives sous-régionales visant à régler le problème de l'insécurité transfrontalière en Afrique centrale

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : 2

2012 (objectif) : 2

Produits

- Établissement d'une étude ou d'un rapport sur l'insécurité transfrontalière dans la sous-région de l'Afrique centrale en vue de permettre aux parties prenantes de la région de sensibiliser l'opinion aux menaces et problèmes sous-régionaux
- Organisation d'une réunion ministérielle sous-régionale avec des représentants de la CEEAC, de la Commission du golfe de Guinée et de la CEMAC sur la piraterie dans le golfe de Guinée en vue de rechercher des solutions harmonisées aux problèmes de sécurité transfrontalière

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Renforcement des liens entre la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et les missions, les bureaux et les équipes de pays des Nations Unies

c) Nombre d'initiatives menées conjointement avec les partenaires des Nations Unies dans les domaines de la sécurité régionale, des élections et de l'aide humanitaire

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : sans objet

2012 (objectif) : 4

Produits

- Organisation de 2 réunions de coordination avec les bureaux des Nations Unies de la région, portant notamment sur les mesures prises face à la menace représentée par l'ARS

Facteurs externes

247. L'objectif pourra être atteint si les conditions suivantes sont remplies : a) il ne se produira aucun nouveau conflit ni aucune nouvelle crise susceptible de bouleverser la situation économique, politique et sociale des différents pays ou de la sous-région, et de modifier les priorités; et b) les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Afrique centrale feront preuve de la volonté politique voulue afin de donner les orientations et de mobiliser les moyens nécessaires pour rendre opérationnels les mécanismes de la CEEAC en matière de paix et de sécurité, notamment le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale et le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>1^{er} janvier 2010-31 décembre 2011</i>			<i>Prévisions de dépenses pour 2012</i>		<i>Variation 2011-2012</i>	
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart, économie (dépassement)</i>	<i>Total</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Variation</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5)</i>	<i>(6)</i>	<i>(7) = (4) - (6)</i>
Personnel civil	1 779,6	1 479,8	299,8	2 893,0	—	1 779,6	1 113,4
Dépenses opérationnelles	1 725,6	2 126,9	(401,3)	1 531,0	—	1 725,6	(194,6)
Total	3 505,2	3 606,7	(101,5)	4 424,0	—	3 505,2	918,8

248. Comme l'indique le tableau ci-dessus, le montant net des prévisions de dépenses relatives au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 s'élève à 4 424 000 dollars (montant brut : 4 882 600 dollars), soit une augmentation nette de 918 900 dollars ou 26,2 %. Ce montant permettrait de financer les dépenses de personnel civil, notamment le maintien de 26 postes temporaires et la création d'un poste supplémentaire (2 893 000 dollars), et les dépenses opérationnelles, notamment les voyages (467 000 dollars), les installations et infrastructures (186 800 dollars), les transports (294 000 dollars), le réseau de communication du Bureau (453 300 dollars), l'informatique (76 200 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (53 700 dollars).

249. L'augmentation des crédits demandés pour 2012 (918 800 dollars) tient principalement à la hausse des dépenses au titre : a) du personnel recruté sur le plan international, du fait d'un taux de vacance de postes moins élevé pour 2012 (15 % contre 50 % en 2011); b) des voyages, qui s'expliquent par la nécessité de fournir un appui aux réunions du Représentant spécial dans toute la région et, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans son communiqué de presse du 21 juillet 2011, de favoriser la coopération entre l'ONU et l'Union africaine et les autres organismes régionaux dans le domaine de la lutte contre la menace posée par l'ARS et contre les autres menaces qui pèsent sur la sécurité transfrontalière dans la sous-région; et c) du personnel recruté sur le plan national, en raison de la création d'un poste temporaire pour administrateur recruté sur le plan national au Bureau du Chef de l'appui à la mission et d'un taux de vacance de postes moins élevé (10 % contre 50 % en 2011). Ces augmentations sont en partie compensées par une diminution des dépenses au titre des fournitures, services et matériel divers, du fait de la baisse des dépenses de fret prévues pour 2012. Le matériel et les fournitures de démarrage nécessaires ayant été expédiés à la mission en 2011, les dépenses à ce titre seront moins élevées en 2012.

250. Le solde inutilisé prévu pour 2010-2011 s'explique principalement par les retards intervenus dans le recrutement du personnel international, 2011 ayant été l'année de démarrage de la mission; ce facteur est en partie annulé par des dépenses opérationnelles imprévues imputables à la rénovation de trois villas de bureaux dans la zone de la mission, qui devaient être mises en conformité avec les normes minimales de sécurité.

Ressources extrabudgétaires

251. À la suite de la création du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, en mai 2011, le Secrétaire général a décidé de transférer les fonctions de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale du Bureau des affaires de désarmement au Département des affaires politiques. Ces fonctions seront assurées par le Bureau régional grâce au budget ordinaire et au fonds d'affectation spéciale du Comité consultatif permanent.

252. En 2011 et 2012, des élections doivent avoir lieu dans plusieurs pays de la sous-région de l'Afrique centrale. Les périodes électorales étant souvent porteuses de graves risques politiques et sociaux, le Bureau régional sera amené à participer aux efforts menés au niveau régional pour empêcher que les éventuelles contestations électorales ne provoquent une situation d'instabilité et de violence

généralisée. Le problème des armes de petit calibre est également une source de forte insécurité pour les États membres de la CEEAC. La recommandation issue de la trente et unième réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui prévoit la création d'un groupe sur les armes de petit calibre au sein du secrétariat de la CEEAC, nécessitera peut-être que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale prêle son concours aux efforts entrepris par les États concernés. En outre, pour renforcer les moyens dont dispose la Commission du golfe de Guinée pour lutter contre la piraterie maritime et contre les autres actes d'insécurité, il faudra sans doute que le Bureau régional aide les parties prenantes intéressées. Dans tous ces domaines, il est prévu que le Bureau régional organise un certain nombre d'ateliers visant à sensibiliser l'opinion à ces menaces grandissantes qui pèsent sur la sécurité de la sous-région de l'Afrique centrale et du golfe de Guinée et à aider à élaborer un cadre régional pour y faire face. Rien n'ayant été prévu dans le budget pour ces activités en 2012, le Bureau régional devra mobiliser des ressources extrabudgétaires pour les financer.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectifs approuvés pour 2011	1	-	-	1	3	3	4	-	12	7	-	19	1	6	-	26
Effectifs proposés pour 2012	1	-	-	1	3	3	4	-	12	7	-	19	2	6	-	27
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1

253. L'effectif total proposé pour le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale se composera de 27 postes (19 agents recrutés sur le plan international et 8 agents recrutés sur le plan national) et sera dirigé par un Représentant spécial du Secrétaire général ayant rang de secrétaire-général adjoint.

254. Il est proposé de créer, au sein du Bureau du Chef de l'appui à la mission, un poste supplémentaire pour un administrateur recruté sur le plan national, qui sera chargé, en collaboration avec le Centre de services mondial (Brindisi) du Département de l'appui aux missions, d'aider le Bureau à mener ses activités d'achats.